

*Enquête sur les problèmes de cohabitation entre le loup
et l'élevage de plein-air en France*

***La question controversée
de la dynamisation de la reproduction des loups
par les tirs létaux
Ses conséquences supposées sur l'accroissement
de la prédation sur le bétail***

ESSAI

Michel Revelin¹ le 13 septembre 2019

¹ Citadin, ancien Ingénieur territorial, simple citoyen, auteur d'un livre "*Les enjeux du pastoralisme face aux loups*", Éditions 7, et de différents essais sur la question du loup et du pastoralisme, tels que : *Évaluer une population minimum viable de loups en France*, août 2018, 28p. ; *Dynamique des populations animales : enquête et réflexions sur la croissance des populations de loups en France*, janvier 2019, 26p. ; *Lettre ouverte sur la question délicate du loup en France et de ses effectifs, la place de la dimension écologique dans la protection*, avril 2019, 56p. ; *La question controversée de la dynamisation de la reproduction des loups par les tirs létaux, ses conséquences supposées sur l'accroissement de la prédation sur le bétail*, septembre 2019, 54p.

INTRODUCTION

LA DÉFENSE INCONDITIONNELLE DU LOUP : UNE OPTION SOCIÉTALE PLUS QU'ÉCOLOGIQUE

En France, la défense inconditionnelle du loup dans tous les espaces habités (qui se traduit par le refus de la régulation²) quelles qu'en soient les conséquences économiques et psychologiques sur les populations liées à l'élevage de plein-air, est révélatrice d'une grande confusion des esprits sur les thématiques en vogue concernant l'écologie.

Un constat : les déclarations alarmantes sur l'état environnemental de la Planète et sur le réchauffement climatique, troublent et inquiètent à juste titre de façon croissante, les citoyens qui s'accrochent en conséquence et de plus en plus, à tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à de la défense de l'environnement.

Il ne semble pas, en général, que sur ces questions écologiques complexes la volonté d'éclairer, de guider et d'accompagner avec bienveillance les individus soit dominante. En effet le registre culpabilisateur, moralisateur et sermonneur a plutôt le vent en poupe, et est largement utilisé en direction du citoyen ordinaire, souvent au détriment de la dénonciation claire des causes profondes et générales de cette dégradation écologique que nous subissons tous.

Face à cela les solutions environnementales individuelles qui se multiplient, les "*petits-gestes*", paraissent des réponses faibles aux questions essentielles, et résolvent peu. Solutions individuelles qui ont la fâcheuse tendance de conduire à desserrer l'étreinte envers les causes fondamentales de la dégradation écologique, voire de permettre à éviter résolument l'examen de ces questions.

Un article d'Anthony Cortes dans le n°1161 de la revue "*Marianne*" de juin 2019, pointe cette façon de voir.

Il écrit :

"[...] Pour protéger la planète il est recommandé de préférer le vélo à la voiture, de fermer le robinet, de jeûner...une responsabilisation à outrance. Elle est cette écologie qui vous pointe du doigt. Qui cultive avec brio l'art de la culpabilisation, qui intime des ordres au nom du réchauffement climatique. Sa rengaine: 'Le changement commence par nos actions, nos gestes quotidiens...'. C'est la fameuse théorie du colibri chère à Pierre Rahbi [...] Mais 'la somme des comportements individuels ne fait pas un comportement collectif' fait valoir Jean-Baptiste Comby sociologue, auteur de la 'question climatique' (Raisons d'agir 2015). 'C'est une illusion qui oriente les efforts vers des actions peu efficaces écologiquement et inoffensives politiquement' [...] certaines figures écolos préfèrent additionner des 'micro-gestes' individuels [...] 'Ces solutions empêchent de mettre en cause les raisons structurelles du réchauffement climatique' s'émeut Jean-Baptiste Comby [...]. Surtout ce discours se refuse à pointer les mauvais comportements de la population qui sont en grande partie ceux des classes sociales supérieures. Un avis que confirme une étude de 2019 du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) [...]"

Solutions individuelles que sont donc les micro-gestes à ne pas confondre avec celles locales de réorganisation sociale, culturelle et économique (circuits courts par exemple), qui agissent indéniablement dans le sens d'une société décentralisée revitalisée et concourent à faire (re)revivre les territoires d'une manière plus "*propre*", solidaire et autonome.

À l'opposé de ces précieuses réorganisations socio-participatives de proximité, la protection et la défense inconditionnelle du loup est un bel exemple d'une décision nationale et extranationale autoritaire qui

² La régulation des loups est une pratique ancienne qui n'a jamais conduit dans les pays où elle est (ou a été), pratiquée, à l'éradication des populations. Les études sont nombreuses pour l'attester et beaucoup de pays en sont (ou en ont été) l'exemple comme l'ex URSS.

méconnaît la dimension locale et rurale. Dimension dont pourtant tout le monde déplore la disparition à travers une société urbaine de plus en plus centralisée et artificialisée.

Ce n'est donc pas la moindre des contradictions de cette défense de l'animal sauvage qui mélange toutes sortes de données, de sciences, de philosophies, de mythes et de croyances. Le tout appuyé par ce qu'il faut d'autoritarisme, voire parfois de totalitarisme. Rien de bien collectivement et socialement tentant en réalité quand on y regarde de près. Aider ouvertement à laisser disparaître une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement, car c'est au final bien de cela dont il s'agit, est le signe d'une perte de repères dans une société désabusée qui se révèle très sensible au chant des sirènes écolo-dogmatiques.

Cette évolution "verte" de la société, salutaire sur bien des points, a donc aussi des aspects inquiétants dont il serait trop long ici d'aborder toutes les facettes. Une espèce de dérive est constatée qui signe la fin d'un humanisme de bon sens pour une dynamisation de la dictature de la Nature. Une nature sauvage idéalisée à l'origine aux États-Unis par quelques esprits rêveurs, et dont le message en vue de son extension planétaire sans discernement, a rencontré un écho positif dépassant aujourd'hui la mesure.

Limiter et conditionner à la seule solution "verte" la sortie nécessaire de l'impasse économique qui appauvrit écologiquement la planète (et économiquement beaucoup de populations) est, nous ne pouvons que le reconnaître, excessivement réducteur et simpliste.

Et le loup constitue une figure de proue de ce "verdissement" un peu artificiel de la pensée, par sa visibilité, par la sympathie assurée qu'il suscite et par la symbolique tenace et rêveuse qu'il porte, enfouie jusqu'alors, et qui ressort sous une forme romantique. Une sorte de réminiscence de nos fantasmes adolescents d'hier, imprégnés des récits de Jack London.

LA QUESTION DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Il est délétère de défendre la protection du loup en l'opposant à l'élevage de plein air au nom de la biodiversité, car c'est un raccourci douteux qui s'appuie sur son lot de légendes, d'approximations et d'inexactitudes. Car il est acquis scientifiquement que le pastoralisme est nécessaire au maintien de la biodiversité des prairies naturelles, prairies qui en sont de grandes pourvoyeuses, et dont les surfaces sont dramatiquement en déclin.

Dire le contraire pourrait apparaître alors, comme une simple option de pensée rudimentaire, pas davantage.

La notion un peu fourre-tout de "biodiversité" est interprétée sommairement par une grande partie du naturalisme ambiant, comme la nécessaire recherche d'un empilement des espèces actuelles et passées, et serait soutenue par beaucoup d'associations de défense de l'environnement (par exemple le retour dans le massif du Vercors de l'ours, du bison, de l'auroch et du tarpan, serait prôné par LPO³).

S'il est prouvé que la diversité animale (et végétale), dont la baisse est une question préoccupante, est un bienfait indispensable, elle n'oblige aucunement à reconstituer ou laisser reconstituer intégralement celle qui était existante dans un passé récent ou lointain, surtout lorsqu'elle présente des aspects problématiques majeurs pour les hommes. Par ailleurs il faut rappeler que les animaux domestiques font aussi partie des espèces et donc de la biodiversité animale.

Le scientifique Alain Pavé⁴, spécialiste de cette biodiversité, constate que "*la médiatisation du terme en a affaibli sa valeur scientifique, la biodiversité reposant désormais sur une image idéalisée de la nature*". Il précise :

³ **Cochet G.**, Naturaliste agréé, Conseiller Scientifique régional du Patrimoine Naturel, LPO, (lpo.fr) Agir pour la biodiversité Rhône-Alpes, Colloque de Lyon, *Les réintroductions, "Ces chers disparus: les espèces manquantes de nos écosystèmes"*, 11 février 2012: p.4

⁴ **Alain Pavé**, professeur émérite de l'université de Lyon, est un biométricien et un spécialiste reconnu des sciences de l'environnement. Il est spécialiste de la modélisation en biologie et en écologie, de la dynamique de la biodiversité, et de l'écologie évolutive. Il a participé à la création de la bio-informatique. Ancien directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'Amazonie, il a notamment publié aux éditions EDP Sciences *La Nécessité du hasard* (2007), *La Course de la gazelle* (2011) et *Les Cailloux du Petit Poucet*. (2015).

"[...] On utilise le mot nature quand on ne sait pas dire autre chose. Si ça reste au niveau poétique, pourquoi pas ? Mais on ne peut en faire un usage scientifique.[...]"⁵

"[...] La biodiversité est un trésor à préserver, mais la tendance dominante des politiques de conservation est basée sur « une vision **fixiste**, plus facile à expliquer et à gérer par le droit, mais au prix d'une réactualisation régulière » [...] « conserver, c'est fixer arbitrairement et artificiellement et ce n'est pas forcément le meilleur moyen de maintenir la biodiversité, et en tout cas de l'augmenter »[...]"

L'auteur précise encore :

"[...] « Quel que soit le niveau d'organisation considéré, quelle que soit l'échelle d'espace et de temps à laquelle on se place, le **changement chaotique** est la règle » [...]"

Le loup fait partie aussi de cette biodiversité et personne ne juge, *à priori*, qu'il n'aurait pas sa place dans les espaces naturels. Il est simplement constaté qu'il empiète négativement, par une trop grande protection, sans régulation, sur les espaces de vie et de travail de l'homme.

Ce qui devrait tout de même être pris en compte prioritairement et surtout efficacement. Ce n'est donc pas au final un problème de paysans, mais un problème de société.

Comme le montre le scientifique défenseur du loup Nicolas Lescureux en fin de ce document, il ne peut y avoir de respect mutuel entre l'homme et le loup, que si sont pris en compte ces aspects négatifs de la protection animale en autorisant les tirs létaux systématiques sur les individus prédateurs de bétail jusqu'à réduire fortement et durablement la prédation. Ce qui n'est pas le cas actuellement, loin s'en faut.

LA QUESTION DE LA RÉGULATION DES EFFECTIFS DE LOUPS : UN SUJET SENSIBLE

De nombreux défenseurs du loup, ayant pignon sur rue, paraissent rechercher toutes les pistes possibles pour démontrer que la régulation des effectifs de l'animal sauvage est nuisible à ce dernier. Quelques uns semblent aussi montrer une plus grande motivation à s'intéresser aux questions animales qu'aux questions humaines.

Il faut bien voir que cette politique ultra-protectrice élimine en fait toutes les solutions efficaces de baisse de la prédation, ce que ne peuvent ignorer les défenseurs de l'animal sauvage. C'est donc une position atypique dans une société évoluée.

Une des récentes découvertes dans ce domaine, dont se saisissent des associations de défense de *Canis Lupus*, concerne l'impact qu'aurait la mortalité anthropique des loups, à travers les tirs de prélèvements, sur la dynamisation de sa reproduction et indirectement par effet de cascade, sur la dynamisation aussi de la prédation envers les animaux domestiques. C'est une piste singulière car elle permet aux partisans de cette thèse d'afficher à la fois une attention bienveillante envers les éleveurs et bergers, et aussi de rester dans leur registre protecteur inconditionnel de *Canis Lupus*.

Une question est donc posée et il s'agira de tenter de discerner ce qui relève de la science et ce qui relève de l'opinion : les éliminations de loups par les tirs déclenchent-elles une dislocation des meutes, une reproduction accrue (reproduction multiple) et par voie de conséquence une prédation accrue aussi sur les animaux domestiques?

Cette question des tirs létaux est une question essentielle car elle sert de cadre d'une manière générale à la gestion de l'espèce sauvage (régulation des effectifs pour ne pas déséquilibrer les écosystèmes sauvages dans certains cas⁶) et aussi plus particulièrement dans ce document, à l'organisation de la prévention ou de la réduction de la prédation sur le bétail dans les secteurs où l'élevage extensif est présent.

Une question sur laquelle nous allons modestement tenter de donner des éclairages.

⁵ Alain Pavé, Faut-il renoncer à la biodiversité ? - France Culture <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idee>

⁶ Bergstrom B. J., *Carnivore conservation: shifting the paradigm from control to coexistence*, *Journal of Mammalogy*, Volume 98, Issue 1, 2 Février 2017. Ref. : Contrôle légal des grands carnivores pour protéger des espèces en danger critique d'extinction (mouflons d'Amérique, *Ovis canadensis nelsoni*)

SOMMAIRE

LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LE LIEN ENTRE MORTALITÉ ANTHROPIQUE DES LOUPS ET VARIATION DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL

PREMIÈRE PARTIE

L'affirmation de défenseurs du loup... les tirs létaux dynamiseraient la prédation sur le bétail en France

EST-CE UNE PISTE NOUVELLE ? [page 8](#)

Les affirmations de défenseurs du loup : la chasse à l'animal produit de la reproduction multiple...

A- LES ÉTUDES EN FAVEUR DE L'EXISTANCE DE LA REPRODUCTION MULTIPLE CAUSÉE PAR LES TIRS

- 1- L'ÉTUDE DE 2014 DE MARCO MUSIANI ET AL: [page 9](#)
- 2- L'ÉTUDE DE VADIM SIDOROVICH ET D'IRINA ROTENKO DE 2018 [page 10](#)

Des affirmations de défenseurs du loup à compléter...

B- LES ÉTUDES EN FAVEUR DE L'EXISTANCE DE LA REPRODUCTION MULTIPLE AYANT DES CAUSES NATURELLES

- 1- L'ÉTUDE DE VADIM SIDOROVICH ET D'IRINA ROTENKO DE 2018 [page 10](#)
- 2- LES TRAVAUX DE DAVID MECH ET LUIGI BOITANI [page 10](#)
- 3- UN ARTICLE DE "L'OBSERVATOIRE DU LOUP" DU 26 AVRIL 2019 [page 11](#)

C- LA QUESTION QUE LA DISPERSION DES MEUTES DE LOUPS PUISSE AGGRAVER LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL : LA DISPERSION EST AVANT TOUT UN PROCESSUS NATUREL

- 1- LA DISPERSION DES LOUPS VUE PAR L'ASSOCIATION FERUS : RIEN DE PLUS NATUREL [page 12](#)
- 2- UN ARTICLE DE "L'OBSERVATOIRE DU LOUP": DISPERSION ET LOUP, UN LIEN INSÉPARABLE [page 12](#)

D- LE PHÉNOMÈNE DE DÉSORGANISATION SOCIALE NATURELLE DES MEUTES

- 1-MECH ET BOITANI MONTRENT QUE LA DÉSTRUCTURATION DES MEUTES EST AUSSI UN PHÉNOMÈNE NATUREL COMME LA REPRODUCTION MULTIPLE [page 13](#)

E- LA QUESTION DE L'ÉCLATEMENT DES MEUTES DE LOUPS : LA DESTRUCTURATION EST AUSSI UN PROCESSUS ARTIFICIEL NÉ DES TIRS MAIS AUX EFFETS LIMITÉS

- 1- L'ÉTUDE DE BRAINERD ET AL. DE 2008 SUR LES EFFETS DE LA PERTE D'UN DES ANIMAUX REPRODUCTEURS SUR LA MEUTE : UN ÉCLATEMENT DE LA MEUTE DANS SEULEMENT 38% DES CAS [page 14](#)
- 2- L'ÉTUDE DE BORG ET AL. DE 2015 : LA PERTE DE REPRODUCTEUR PRODUIT UN ÉCLATEMENT DE LA MEUTE DANS SEULEMENT UN CAS SUR TROIS. [page 14](#)
- 3-L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE COLLECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA POPULATION DE LOUPS EN FRANCE [page 15](#)

Synthèse et conclusion de la première partie... [page 17](#)

DEUXIÈME PARTIE

Pourquoi tuer des loups ?

L'objectif des éleveurs et bergers : pourquoi veulent-ils tuer des loups ?

A- LES ÉTUDES MONTRANT QUE LES TIRS LÉTAUX ONT UN EFFET POSITIF SUR LA RÉGULATION DES EFFECTIFS : LA PISTE DU BON SENS

- 1- UN ARTICLE DE DMITRY VOINOV : LE CONSTAT QUE LA CHASSE AUX LOUPS DIMINUE LES EFFECTIFS [page 19](#)

- 2- UNE ÉTUDE DE L'ÉQUIPE DU DOCTEUR EUGENIA BRAGINA : L'ARRÊT DE LA RÉGULATION DES EFFECTIFS DE LOUPS PAR LES TIRS CONDUIT À UNE MULTIPLICATION DES INDIVIDUS [page 19](#)
- 3- UNE ÉTUDE DE 2015 AU CANADA MONTRE QUE LA PRESSION DE CHASSE ENVERS LE LOUP RÉDUIT LES EFFECTIFS [page 20](#)
- 4- EN FRANCE L'ONCFS ET LE MNHN INDIQUENT QUE DANS LE CONTEXTE ACTUEL, DES TIRS RÉDUISANT DE PLUS DE 19% LES EFFECTIFS CONDUIRAIENT AU DÉCLIN DE LA POPULATION HÉXAGONALE [page 20](#)
- 5- L'ÉTUDE DE VADIM SIDOROVICH ET D'IRINA ROTENKO: LA CHASSE AU LOUP RÉDUIT LES POPULATIONS [page 21](#)

Une hausse de la prédation sur le bétail par la mortalité anthropique ?

B-LES ÉTUDES SUGGÉRANT UNE POSSIBLE HAUSSE DE LA PRÉDATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE

- 1-UN DOCUMENT DE L'"OBSERVATOIRE DU LOUP", SITE DE DÉFENSE DE L'ANIMAL, PLAIDE, SANS DONNÉES TANGIBLES, QUE LES TIRS ACCROISSENT LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL [page 23](#)
- 2-L'ARTICLE D'ÉMILIE MASSEMIN DU 16 MAI 2018 SUR LE SITE ÉCOLOGISTE "REPORTERRE" [page 24](#)
- 3-L'ÉTUDE DE KROFEL ET AL. DE 2011 EN SLOVÉNIE [page 26](#)
- 4- LES TRAVAUX DE FERNANDEZ-GIL A. DE 2013 [page 28](#)
- 5- LES TRAVAUX DE BARBARA ZIMMERMANN DE 2014 [page 30](#)

Pourquoi la prédation augmente ? Une hausse de la prédation expliquée par la hausse des effectifs de loups...

C-LES ÉTUDES MONTRANT QUE LA HAUSSE DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL EST EXPLIQUÉE PAR LA HAUSSE DES EFFECTIFS DE LOUPS

- 1- UN ARTICLE DE LA "GAZETTE DES GRANDS PRÉDATEURS" DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DU LOUP FERUS [page 31](#)
- 2- L'EXPERTISE COLLECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA POPULATION DE LOUPS EN France [page 31](#)
- 3- ÉVALUER NUMÉRIQUEMENT L'AUGMENTATION DE LA PRÉDATION EN RÉACTION AUX TIRS [page 32](#)

Une baisse de la prédation par la mortalité anthropique, certaine...

D- LES ÉTUDES MONTRANT UNE BAISSSE DE LA PRÉDATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE

- 1- L'ÉTUDE DE BRADLEY ET AL : L'ÉLIMINATION DE MEUTES ENTIÈRES RÉDUIT LA PRÉDATION DE 79% PENDANT 5 ANS, L'ÉLIMINATION PARTIELLE DE CELLES-CI DE SEULEMENT 30% [page 33](#)
- 2- L'ÉTUDE CONTROVERSÉE DE WIELGUS ET PEEBLES : UNE INFLUENCE DIFFÉRENTE DES TIRS SUIVANT L'ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE [page 34](#)
- 3- LES CONSEILS DE DAVID MECH SPÉCIALISTE DU LOUP: UN CONTRÔLE LÉTAL INCONTOURNABLE [page 35](#)
- 4- L'ÉTUDE DE VALÉRIE ROBICHAUD SUR " LA PRÉDATION DU BÉTAIL PAR LES GRANDS CARNIVORES : LA COMPLEXITÉ D'UN CONFLIT HOMMES-FAUNE ET SES POSSIBLES SOLUTIONS [page 35](#)
- 5- L'ÉTUDE DE BRAINERD ET AL. DE 2008 [page 36](#)
- 6- LES RECHERCHES DE WILL N. GRAVES, spécialiste des loups [page 36](#)
- 7- LES TRAVAUX D'ELISABETH HARPER ET AL. DANS LE MINNESOTA EN 2005 [page 37](#)
- 8- LE MASTER EN BIOÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES ET EXPERTISE DE LA BIODIVERSITÉ DE MYLÈNE LE CAM [page 37](#)

Viser les meutes incriminées dans leur totalité...

E- LA VOIE DE L'ÉLIMINATION TOTALE DE MEUTES INCRIMINÉES DANS LES DÉGÂTS SUR LE BÉTAIL LA DÉSORGANISATION DES MEUTES PAR LEUR ÉCLATEMENT PEUT-IL QUAND MÊME CONDUIRE, PARFOIS, À DE LA PRÉDATION SUPPLÉMENTAIRE ET ACCIDENTELLE SUR LE BÉTAIL ? [page 39](#)

COMMENT REPÉRER LES MEUTES À PROBLÈMES ?

- 1- LOCALISER GÉOGRAPHIQUEMENT LES MEUTES EXISTANTES DANS LE SECTEUR INCRIMINÉ [page 41](#)
- 2-ENGAGER DES OPÉRATIONS DE PIÉGEAGE DOUX, ET ÉQUIPER LES LOUPS DE COLLIERS GPS OU DE "PUCES" [page 41](#)
- 3-EXPLORER PARALLÈLEMENT LA PISTE DES CHIENS CRÉANCÉS AU LOUP OU DES CHIENS ENTRAÎNÉS À SUIVRE L'ODEUR D'UN PRÉDATEUR [page 41](#)
- 4-ÉLIMINER LES MEUTES À PROBLÈMES DANS LEUR TOTALITÉ [page 42](#)

5-CRÉER D'UNE DEUXIÈME BRIGADE LOUPS [page 42](#)

6-LIBÉRALISER LES TIRS DE DÉFENSE [page 42](#)

7-REMETTRE EN PERSPECTIVE L'ENJEU DES OPÉRATIONS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS [page 42](#)

Cibler les seuls loups incriminés est-ce une alternative possible et efficace ?...

F - UNE PISTE IDENTIQUE À LA PRÉCÉDENTE MAIS NE VISANT PAS LA MEUTE ENTIÈRE, MAIS SEULEMENT L'ANIMAL INCRIMINÉ DANS LES ATTAQUES

1- L'HISTOIRE D'UN ÉCHEC : L'INCAPACITÉ DE L'ÉTAT À PROTÉGER LES ÉLEVEURS [page 43](#)

2- CENTRER LES STRATÉGIES SUR LES ANIMAUX À "PROBLÈMES" [page 43](#)

3- UN CONSTAT DE L'ÉCHEC DES MESURES DE PROTECTION [page 43](#)

4- CONTRER SYSTÉMATIQUEMENT LES ATTAQUES [page 44](#)

5- LA PISTE DE LA CAPTURE PAR LES PIÈGES [page 44](#)

6- LA PISTE DU CONTRÔLE LÉTAL [page 44](#)

7- L'ÉLEVEUR DOIT POUVOIR SE DÉFENDRE [page 45](#)

8- CHANGER LES RAPPORTS DE VIOLENCE INSUPPORTABLES POUR LES ÉLEVEURS [page 45](#)

9- UNE SITUATION PERVERSE DE LAISSER FAIRE [page 45](#)

10- NE PAS LAISSER LE LOUP S'INSTALLER DANS LA BERGERIE SI ON VEUT VIVRE AVEC [page 45](#)

Un rapport de réciprocité nécessaire entre hommes et loups...

G- LES TIRS DE PRÉLÈVEMENTS SUR L'ANIMAL SAUVAGE, CONDUISENT À UN RAPPORT DE RÉCIPROCITÉ, PLUS VERTUEUX, ENTRE HOMMES ET LOUPS [page 46](#)

CETTE ÉTUDE MET AUSSI EN DIFFICULTÉ DES ASSERTIONS HABITUELLES DE DÉFENSEURS DU LOUP [page 49](#)

Synthèse et conclusion de la deuxième partie [page 50](#)

Synthèse et conclusion du document [page 51](#)

En somme.... [page 52](#)

et Annexes sur l'estimation numérique des meutes de loups en France [page 53-54](#)

SUR LE LIEN ENTRE MORTALITÉ ANTHROPIQUE DES LOUPS ET VARIATION DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL

PREMIÈRE PARTIE

L'affirmation de défenseurs du loup... les tirs létaux dynamiseraient la prédation sur le bétail en France

EST-CE UNE PISTE NOUVELLE ?

Les défenseurs du loup à travers leurs représentants les plus fermes, s'opposent systématiquement à toute mortalité anthropique de l'animal quels que soient pourtant les critères justificatifs des tirs, notamment ceux liés à la prédation sur le bétail et ses conséquences sur l'élevage de plein-air. Cette orientation rigide paraît avoir pour motivation la satisfaction de savoir qu'il y a "*beaucoup de loups*" en France, à défaut de toute légitimation scientifique solide, indiscutable et surtout écologiquement puissante, car *régulation* n'est synonyme ni de déclin, ni de perte de biodiversité, les pays qui la pratiquent ou l'ont pratiqué, l'attestent. Les écosystèmes en France n'ont pas, pour leur santé, la nécessité incontournable de la présence du loup car son rôle régulateur des ongulés sauvages, rôle principal, était assuré avant son arrivée par la chasse, gérée elle-même par l'ONCFS.

Il ne s'agit pas de dire que la chasse est préférable en soi au loup, mais au vu de la prédation sur le bétail il y aurait lieu de relativiser l'intérêt écologique de militer pour une grande population de *Canis Lupus*, et donc lieu de chercher à la réduire. La régulation complémentaire des ongulés sauvages, non engagée par les loups, pouvant être assurée, si nécessaire, par cette chasse organisée et encadrée. Pour un résultat final identique.

UN CHANGEMENT D'ARGUMENTATION POUR EXPLIQUER LA HAUSSE DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL

Hier, les arguments les plus utilisés par les défenseurs de *Canis Lupus* concernaient le fait que la prédation était expliquée par l'absence ou la faiblesse des moyens de protection des troupeaux mis en place.

Aujourd'hui, ce prétexte est moins activé car il se révèle un peu absurde du fait que tout montre de façon claire que c'est un argument abusif en raison de la mise en oeuvre généralisée des protections (même si ce n'est pas à 100%). Il semble donc, depuis peu, de plus en plus remplacé par l'idée que les tirs de prélèvements seraient contre-productifs en dynamisant, un peu contradictoirement tout de même, la prédation sur le bétail.

LE PHÉNOMÈNE D'ÉCLATEMENT DES MEUTES PAR LA DISPERSION

Le responsable favori aujourd'hui de cet accroissement supposé de la prédation, serait l'**éclatement des meutes** que les tirs généreraient, éclatement qui aurait un effet principal : la désorganisation sociale de la meute par la perte notamment d'un reproducteur.

Cette désorganisation agirait elle-même dans deux directions : une **stimulation de la reproduction (reproduction multiple)** et l'**augmentation de la prédation** sur le bétail, proies faciles d'accès pour des loups désorganisés.

LA REPRODUCTION MULTIPLE

Le premier effet serait que cet éclatement de la meute par la désorganisation sociale qu'il génère et notamment par la perte d'individus reproducteurs, susciterait en réponse une reproduction compensatrice et (ou) opportuniste. Compensatrice pour "*remplacer*" en quelque sorte les individus tués. Opportuniste car les pertes et l'éclatement de la meute qui résultent des tirs, sont susceptibles de briser la hiérarchie initiale et d'ouvrir à des possibilités d'accouplements supplémentaires simultanés, et donc aussi à des naissances supplémentaires.

La reproduction multiple est donc essentiellement issue de la naissance de nouveaux louveteaux par la fécondation de femelles qui ne seraient pas saillies ordinairement, et qui le sont du fait de perturbations dans la meute, qu'elles soient anthropiques ou pas.

L'AUGMENTATION DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL PAR LA DISPERSION

L'augmentation de la prédation serait le second effet de l'éclatement de la meute car il est supposé que celui-ci conduirait des individus à la dispersion vers d'autres territoires et les restants à évoluer dans des groupes provisoirement restreints numériquement. Dans les deux cas la présence de loups isolés, ou l'absence d'une meute numériquement forte et organisée (efficacité de chasse), inciteraient l'animal à s'orienter vers des proies plus petites et plus facilement accessibles comme le bétail.

Des données à examiner donc, ce que nous allons tenter de faire.

Les affirmations de défenseurs du loup : la chasse à l'animal produit de la reproduction multiple...

A- LES ÉTUDES EN FAVEUR DE L'EXISTANCE DE LA REPRODUCTION MULTIPLE CAUSÉE PAR LES TIRS

1- L'ÉTUDE DE 2014 DE MARCO MUSIANI ET AL⁷ :

L'étude de 2014 des naturalistes Marco Musiani *et al.*, souvent mise en avant, montre que la chasse aux loups conduirait à de la reproduction multiple. C'est ce que rapporte, synthétiquement, le site de Radio-Canada dans un article faisant référence à cette étude de Musiani, publié le jeudi 13 novembre 2014 et titré : "*Les loups vivant dans des régions ouvertes à la chasse sont plus stressés*"⁸:

" [...] Les chercheurs ont découvert que les loups les plus exposés à la menace des chasseurs ont de plus hauts taux d'hormones de stress et d'hormones reproductrices. [...] Le professeur de l'Université de Calgary et coauteur de l'étude Marco Musiani explique que les changements hormonaux pourraient donner lieu à une hausse accidentelle des taux de reproduction et à une altération de la structure génétique des loups. [...]"

⁷ Heather M. Bryan, Judit E. G. Smits, Lee Koren, Paul C. Paquet, Katherine E. Wynne-Edwards and Marco Musiani, 2014 Functional Ecology, "Heavily hunted wolves have higher stress and reproductive steroids than wolves with lower hunting pressure"

⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/693612/loups-gris-chasse-stress>

Une étude dont les conclusions ne s'appuient que sur des données théoriques. Cela resterait donc, ici, dans le domaine des hypothèses mais avec des pistes intéressantes.

2- L'ÉTUDE DE VADIM SIDOROVICH ET D'IRINA ROTENKO DE 2018⁹

L'étude des biologistes défenseurs du loup Vadim Sidorovich et d'Irina Rotenko de 2018 explique que la chasse au loup crée de la reproduction multiple par compensation des pertes.

"[...] La réponse des loups (reproduction multiple au sein de la même meute) vise à **augmenter la reproduction et à compenser les pertes d'individus tués du fait de la forte persécution humaine [...]**" p.95.

[...] Nous considérons **la reproduction multiple dans des meutes de loups comme une réaction de la population de loups à la persécution subie du fait des hommes (abattage important) et entraînant une baisse significative des effectifs de loups. En d'autres termes, il s'agit d'une régulation de la reproduction dépendante de la densité.**[...]" p. 112.

La reproduction multiple serait donc un phénomène réel visant à compenser les pertes générées par la mortalité anthropique dans les meutes.

Mais d'autres causes de reproduction multiple peuvent-elles être envisagées ?

Des affirmations de défenseurs du loup à compléter...

B- LES ÉTUDES EN FAVEUR DE L'EXISTANCE DE LA REPRODUCTION MULTIPLE AYANT DES CAUSES NATURELLES

D'autres causes, "*naturelles*", peuvent aussi conduire à de la reproduction multiple.

1- L'ÉTUDE DE VADIM SIDOROVICH ET D'IRINA ROTENKO DE 2018

"[...] La principale raison de la **reproduction multiple était l'accouplement du mâle dominant (fondateur) non seulement avec la femelle fondatrice (mère), mais avec des filles ou d'autres femelles sous-dominantes [...]** nous supposons qu'en réalité les reproductions multiples dans les meutes de loups sont plus fréquentes que nos données.[...]" p. 17 et 111.

La polygamie animale, qui va à l'encontre de la légende de monogamie, est aussi une explication à la reproduction multiple naturelle des loups qui existe dans les espaces sauvages. Cette situation n'est pas issue du choix du mâle, mais lit-on dans le document, c'est le stress que les femelles dominantes ou sous-dominantes infligent aux autres femelles, qui annihile l'*oestrus* de ces dernières et favorisent la polygamie avec les autres.

Un contexte favorable donc au déclenchement naturel de cette reproduction multiple.

2- LES TRAVAUX DE DAVID MECH ET LUIGI BOITANI

David Mech et Luigi Boitani¹⁰, scientifiques spécialistes du loup, évoqueraient la reproduction multiple dans leur ouvrage de 2003, selon Vadim Sidorovitch qui le précise dans son document évoqué précédemment, à la page 67:

⁵ V. Sidorovich, I. Rotenko, "Reproduction biology in grey wolves *Canis lupus* in Belarus : Common beliefs versus reality", janvier 2018

Traduction par la FRAPNA, Roger Mathieu, août 2018 (Le loup, *Canis lupus*, - Ferus <https://www.ferus.fr/wp-content/uploads/2019/.../monographie-loup-roger-mathieu.pdf>...)

"[...] Mech & Boitani (2003) suggèrent qu'une jeune mère peut abandonner sa portée, par exemple en cas de reproduction multiple dans la meute [...]"

L'étude de Sidorovitch et Rotenko explique pages 66-67, que ces abandons surviennent quand les portées sont importantes et que les femelles pourraient "sentir" une incapacité à élever un grand nombre de louveteaux. Les auteurs montrent aussi qu'à l'intérieur d'une meute il peut y avoir plusieurs couples reproducteurs pour diverses raisons y compris "naturelles".

" [...] **Reproduction multiple.** Plutôt que de remplacer un individu reproducteur dans une meute, **certains loups peuvent se reproduire à l'intérieur même de la meute, en plus du couple reproducteur ou en remplacement de ce dernier si celui-ci ne l'a pas fait pour une raison ou une autre.** Ce type de **reproduction multiple** au sein d'une meute est souvent favorisé par des liens génétiques et sociaux très étroits entre les différents membres.[...] p.12.

[...] Une autre situation simple dans laquelle une ou **plusieurs femelles d'une meute pourraient devenir reproductrices** sans consanguinité est quand le père de ces femelles quitte le groupe ou disparaît et est remplacé par un nouveau mâle extérieur.[...] p.12.

[...] Pour au moins deux raisons, il semble logique de supposer que la **reproduction multiple est plus probable quand les ressources alimentaires sont abondantes.**[...] p.12-13.

[...] Dans de telles meutes où plusieurs femelles sont mûres et où aucune dispersion n'existe, la **reproduction multiple se produit dans plus d'un tiers des cas** [...] p. 62.

Une reproduction multiple donc née dans tous ces cas, de causes naturelles.

3- UN ARTICLE DE "L'OBSERVATOIRE DU LOUP" DU 26 AVRIL 2019¹¹

Un article de l'"Observatoire du Loup" du 26 avril 2019, indique aussi que la reproduction multiple naît de causes diverses y compris naturelles.

" [...] Il est parfois observé en milieu fermé **une reproduction multiple. Ce phénomène de reproduction multiple semble très fréquent en milieu naturel, en particulier quand le déséquilibre du milieu est établi et sous pression de chasse forte sur le loup** [...]"

" [...] Il est possible, dans les meutes de constater la présence **de plusieurs femelles en œstrus**, y compris dans les groupes d'individus non affiliés et ce phénomène génèrent une concurrence forte entre les mâles matures des meutes [...]"

Dans une même meute, la présence de plusieurs femelles en œstrus est une situation favorable à la reproduction multiple. Il ne semble donc pas irrationnel, d'un point de vue naturaliste, de penser dans ce contexte que le phénomène de reproduction multiple concerne presque chaque femelle, sans condition de mortalité juvénile préalable obligatoire, et puisse être enclenché à la fois par la mortalité juvénile certes, mais aussi par d'autres causes naturelles, comme cela est évoqué précédemment (B, pages 10-11)

EN RÉSUMÉ : LA REPRODUCTION MULTIPLE EST UNE RÉPONSE À DES SITUATIONS DIVERSES.

ELLE SERAIT ENCLENCHÉE PRINCIPALEMENT PAR DES PHÉNOMÈNES AUSSI BIEN NATURELS QUE NÉS DU FAIT DE L'HOMME À TRAVERS LA CHASSE AUX LOUPS.

¹⁰ Mech D., Boitani L., 2003, « Les loups, Comportement, écologie et conservation ». Trad. 2005 Christiane et Robert Igel, pdf libre. Version anglaise originelle : « Wolves. Behaviour, Ecology and Conservation ». University of Chicago Press, 472 p.». Trad. 2005 Christiane et Robert Igel, pdf libre. Version anglaise originelle : « Wolves. Behaviour, Ecology and Conservation ». University of Chicago Press, 472 p

¹¹ Observatoire du Loup, "Analyses de la reproduction, des prédatations et dispersions du loup dans le contexte français, sous pression de chasse", 26 avril 2019.

C- LA QUESTION QUE LA DISPERSION DES MEUTES DE LOUPS PUISSE AGGRAVER LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL : LA DISPERSION EST AVANT TOUT UN PROCESSUS NATUREL

Avant que puisse être envisagée une cause humaine née des tirs, la dispersion des loups et singulièrement des meutes (éclatement), est avant tout un phénomène naturel qui est inhérent à l'animal et qui est scientifiquement connu. Il est générateur de l'augmentation spatiale de sa présence et par effet de cascade d'un accroissement de ses effectifs (création de nouvelles meutes reproductrices) ainsi que d'un étalement géographique et numérique de la prédation sur le bétail en France (cf. deuxième partie chapitre C, page 31).

Cette prédation spatialement étendue est donc la **conséquence** de la dispersion naturelle, elle-même liée de l'augmentation numérique des loups, et n'est pas née d'un éclatement aux causes anthropiques.

La dispersion instinctive des loups conduit des individus à essaimer sur de grandes distances pour reformer des couples puis des meutes. Il s'agit du principal moteur de colonisation chez *Canis Lupus*.

C'est un comportement animal inné qui ne prêtait pas à débat jusqu'à il y a peu.

1- LA DISPERSION DES LOUPS VUE PAR L'ASSOCIATION FERUS : RIEN DE PLUS NATUREL

Un phénomène vu comme banal notamment par l'association de défense du loup *Ferus* qui écrit encore sur son blog dans un article intitulé " *Le loup biologie et présence en France*"¹²:

"[...] Ils (les loups) quittent le groupe entre 2 et 4 ans. **Ces loups en dispersion représentent 10 à 40 % de l'effectif d'une population.** Vulnérables et peu expérimentés, ces jeunes parcourent des espaces qu'ils ne connaissent pas et doivent chasser seuls.[...]"

"[...] Une exceptionnelle capacité de dispersion. Les loups sont capables de traverser des zones habitées et les grandes infrastructures de transport. Ils ont traversé des espaces urbanisés en Italie du Nord et ont traversé la vallée du Rhône, l'obstacle le plus difficile pour cette espèce en France pour rejoindre le Massif central.

Quelques années après les premières observations attestées dans les Alpes-Maritimes, **la colonisation s'est faite dans une grande partie des Alpes avec des incursions dans tous les massifs montagneux situés autour : Vosges, Jura, Massif central, Pyrénées. Au-delà de ces massifs, il n'y a aucune raison biologique ou écologique pour que les loups se limitent à la montagne et l'espèce devrait pouvoir coloniser la plupart des régions françaises.**[...]"

Pour disperser les loups n'ont pas besoin de la mortalité anthropique. C'est un phénomène avant tout naturel et inné.

2- UN ARTICLE DE L'"OBSERVATOIRE DU LOUP": DISPERSION ET LOUP, UN LIEN INSÉPARABLE

"L'Observatoire du loup" dans un article du 28 octobre 2017 sur son site intitulé " *Les quatre phases de dispersion du loup en France*" indique :

" *Les premiers individus dispersant de l'Italie voisine ont investi le sud de la France, la Suisse, et l'Autriche depuis l'Italie à compter du début des années 1980. Le canidé était présent dès 1980, en Ariège et en Lozère, en 1981 dans les Pyrénées Atlantique en 1982 dans les Alpes Maritimes et le Vaucluse, en 1987 dans le Var, en 1989 en Haute-Savoie et le Puy de Dôme, en 1990 dans le Jura, le Cantal et les Pyrénées Orientales. En 1994 dans les Vosges. Ces dispersions notoires représentent la première phase de dispersion en rapport avec un retour naturel.*"

La dispersion est intrinsèque au grand prédateur et lui permet d'essaimer géographiquement, sans l'aide des tirs létaux.

¹² FERUS, *Le loup : biologie et présence en France* | <https://www.ferus.fr/loup/le-loup-biologie-et-presence-en-france>

Il est bon de remarquer qu'habituellement et d'une manière assez consensuelle dans les milieux de la défense du loup, l'arrivée de l'animal en France était datée de **1992** et toutes les options différentes, notamment sur une présence antérieure à la date officielle, étaient et sont encore, vouées aux gémonies car elles peuvent plaider pour des réintroductions artificielles. Nous constatons ici que le loup, d'après ce site de défense de l'animal, aurait bien été présent en France dès **1980**, ce qui remet en perspective les assertions naturalistes et même celles officielles en cours, y compris liées à ces réintroductions.

UN PHÉNOMÈNE DE DISPERSION NATUREL ET BIEN CONNU SCIENTIFIQUEMENT, QUI EST BANAL SELON L'ASSOCIATION FERUS ET L'OBSERVATOIRE DU LOUP, ET SUR LEQUEL ILS NE PEUVENT ÊTRE CONTREDITS.

D- LE PHÉNOMÈNE DE DÉSORGANISATION SOCIALE NATURELLE DES MEUTES

1-MECH ET BOITANI MONTRENT QUE LA DÉSTRUCTURATION DES MEUTES EST AUSSI UN PHÉNOMÈNE NATUREL COMME LA REPRODUCTION MULTIPLE

David Mech et Luigi Boitani¹³ dans leur ouvrage de 2003, indiquent que l'usurpation de la place d'un reproducteur est une **déstructuration** naturelle des meutes :

"Usurper la place d'un reproducteur : une dernière manière grâce à laquelle des loups matures peuvent se reproduire dans leur propre population locale consiste à usurper la place d'un reproducteur établi au sein d'une meute.[...] Un nombre important des loups retrouvés morts sont bien évidemment de potentiels reproducteurs adultes mais subordonnés; d'autres animaux matures peuvent également être tués. La probabilité que ces agressions aient pour cause la compétition des reproducteurs pour l'obtention d'une position privilégiée est grande " p.14

"[...] Les meutes fracturées sont des meutes dont les membres clés sont morts pour différentes raisons mais le sort de ces meutes dépend pour beaucoup de la façon dont sont morts ses membres. Le noyau de la meute étant le couple reproducteur, la perte de l'un des deux membres, voire celle de la progéniture, n'empêchera pas que le territoire sera toujours tenu par le (ou les) survivant(s) jusqu'à l'apparition d'un nouveau partenaire. Ce fut le cas dans une population en voie de colonisation dans le Wisconsin où quelques adultes seuls qui avaient perdu leurs partenaires restèrent sur leurs territoires pendant des années avant d'en retrouver un autre (Schultz et Wilson, données non publiées).[...]", p.35.

Cette déstructuration naturelle de meutes est un phénomène dont les loups s'accommodent nous le constatons. Il faut noter que dans cet ouvrage de Mech et Boitani, à aucun moment n'est fait le lien entre pression de chasse et éclatement des meutes (ce qui ne signifie pas pour autant que ce lien est absent), pas plus qu'entre éclatement des meutes (naturel ou dû à la chasse) et accroissement de la prédation sur le bétail. Prédation qui est pourtant largement évoquée.

EN SOMME LA DÉSTRUCTURATION DES MEUTES EXISTE DONC SANS LE FACTEUR HUMAIN. C'EST UN PHÉNOMÈNE LIÉ AUX ALÉAS MULTIPLES QUE RENCONTRENT LES LOUPS DANS LA NATURE, ET QUI IMPACTE SUR LEUR ORGANISATION SOCIALE ET LEUR REPRODUCTION. SANS EFFETS REMARQUÉS ENVERS LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL.

¹³ D. Mech, L. Boitani, "Wolves : Behavior, Ecology, and Conservation", University of Chicago Press, 2003

E- LA QUESTION DE L'ÉCLATEMENT DES MEUTES DE LOUPS : LA DESTRUCTURATION EST AUSSI UN PROCESSUS ARTIFICIEL NÉ DES TIRS MAIS AUX EFFETS LIMITÉS

La dispersion des loups est-elle aussi un phénomène artificiel de dislocation des meutes, généré par la pression de la chasse et conduisant à une reproduction multiple ? Cela a-t-il un impact sur la prédation domestique ?

1- L'ÉTUDE DE BRAINERD ET AL. DE 2008¹⁴ SUR LES EFFETS DE LA PERTE D'UN DES ANIMAUX REPRODUCTEURS SUR LA MEUTE : UN ÉCLATEMENT DE LA MEUTE DANS SEULEMENT 38% DES CAS

Tout d'abord les scientifiques mobilisés pour ces travaux indiquent que les effets de la perte du géniteur sur les meutes de loups et leur reproduction ne sont pas encore bien compris (ces effets peuvent donc être difficilement mieux compris par les associations de défense du loup).

Les questions que se posent les chercheurs ne sont pas dirigées envers les effets multiplicateurs de la mortalité anthropique sur la prédation domestique, piste qui n'est pas examinée car elle ne semble pas préoccuper dans ces travaux, mais plutôt envers la baisse peu prise en compte des populations de loups que pourraient générer ces tirs (en somme l'effet inverse de celui présagé si les tirs "*fabriquent du loup*" selon "*l'Observatoire du Loup*", page 23).

Selon cette étude la perte de l'un des animaux reproducteurs de la meute par les tirs par exemple, mais pas seulement car le facteur naturel existe, produit **son éclatement dans seulement 38% des cas en moyenne, cet effet étant d'autant moins impactant dans ses conséquences, que la taille de groupe est grande**. Avec un minimum de 6 loups par meute dont trois adultes, l'étude considère que l'éclatement de la meute a peu d'effets néfastes (potentiellement vers le bétail par exemple).

Or en France les données des effectifs à partir des ZPP laissent penser que la plupart des meutes auraient en moyenne un ratio de 7 individus (sans éluder les disparités mais une meute "*normale*" et "*complète*" atteint aisément 6 individus, et celles en France auraient majoritairement un effectif égal ou supérieur à 6 individus)¹⁵. Cette étude indique également que la perte de deux animaux reproducteurs dans la meute complique la reproduction future.

Un accroissement de la prédation sur le bétail, due aux tirs, n'est par ailleurs pas évoqué, au contraire ces derniers sont perçus comme utiles pour faire baisser cette prédation :

[...] L'élimination des loups territoriaux qui causent des conflits avec les populations humaines locales en raison de la destruction du bétail ou de tout autre comportement indésirable peut parfois être une mesure nécessaire pour gérer les populations de loups recolonisants (Mech 1995 a , 2001 ; Fritts et al. 2003 ; Bangs et al. 2004, 2005)".

EN SOMME DANS CETTE ÉTUDE NOUS DÉCOUVRONS :

-QUE L'OCCURRENCE D'ÉCLATEMENT DES MEUTES PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE OU NATURELLE EST RELATIVEMENT FAIBLE (38%) ET QUE CET ÉCLATEMENT A AUSSI UNE PROBABILITÉ FAIBLE D'ÊTRE NÉFASTE SUR LE FONCTIONNEMENT DES MEUTES DE 6 INDIVIDUS ET PLUS, COMME CELLES SUPPOSÉES EN FRANCE.

-QUE N'EST PAS ÉVOQUÉ, DANS L'ÉTUDE, UN ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL LORS DE CETTE MORTALITÉ ANTHROPIQUE, MAIS AU CONTRAIRE UNE CERTAINE EFFICACITÉ POUR L'AMOINDRIR.

2- L'ÉTUDE DE BORG ET AL. DE 2015 : LA PERTE DE REPRODUCTEUR PRODUIT UN ÉCLATEMENT DE LA MEUTE DANS SEULEMENT UN CAS SUR TROIS.

Les travaux de Borg et al.¹⁶ sur "*Les impacts de la perte de géniteurs sur la structure sociale, la reproduction et la croissance de la population chez un canidé social*" vont dans le même sens que l'étude précédente et beaucoup de résultats se recourent. En effet il est écrit :

¹⁴ Brainerd SM, Andrén H, Bangs EE, Bradley EH, Fontaine JA, Hall W, Iliopoulos Y, Jimenez MD, Jozwiak EA, Liberg O (2008) " *The effects of breeder loss on wolves.*" J Wildl Manag 72:89–9

¹⁵ Voir Annexe en fin de document

[...] La perte d'individus reproducteurs au sein d'espèces socialement complexes pourrait affecter de manière disproportionnée la dynamique des populations en déstabilisant la structure sociale et **en réduisant la croissance démographique** [...]. Ce qui semble contradictoire avec la reproduction multiple.

" [...] Nous avons constaté que **les meutes ont été dissoutes par la perte du géniteur** à la fin de la saison dans 31 cas (**33 %**) et sont demeurées intactes après la perte du géniteur dans 63 cas (**67 %**).[...]"

"[...] Bien que la perte de reproducteur ait précédé ou coïncidé avec la plupart des cas documentés de dissolution de la meute de loups, **les meutes sont restées intactes dans environ deux cas sur trois de perte du reproducteur.**[...]"

"[...] Nos résultats indiquent que le prélèvement des loups reproducteurs a le potentiel d'influer sur la **persistance** et la reproduction de la meute, et ces effets sont probablement **plus importants lorsque la taille de la meute est petite (<6)** [...] Conformément aux conclusions de **Brainerd et al (2008)**, notre analyse montre que **les grandes meutes sont plus susceptibles de perdurer** après le départ des animaux que les petites [...]"

Les enseignements issus de cette étude montrent que, suite à des facteurs perturbateurs comme les tirs, mais pas uniquement, l'éclatement des meutes intervient dans seulement un **tiers des cas**.

Ils montrent aussi que la perte d'individus reproducteurs induit une réduction non évaluée de la croissance démographique, qui dévoile elle-même une résistance aux perturbations et aux prélèvements par des mécanismes atténuateurs.

Ils montrent encore que les effets perturbateurs et néfastes de l'éclatement des meutes (qui pourraient s'orienter vers le bétail par exemple), est faible pour les meutes de plus de **5** individus, rejoignant ainsi les observations de l'étude précédente.

Les auteurs, par ailleurs, ne font nullement mention d'une augmentation de la prédation sur le bétail liée à l'éclatement de ces meutes, que ce soit dans le contexte de leur étude, ou en référence à d'autres.

EN RÉSUMÉ DANS CETTE ÉTUDE IL APPARAÎT :

-QUE L'OCCURRENCE D'ÉCLATEMENT DES MEUTES PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE OU NATURELLE EST FAIBLE (33%) .

-QUE LES EFFETS NÉFASTES DE CET ÉCLATEMENT (POTENTIELLEMENT EN DIRECTION DU BÉTAIL) SONT FAIBLES AUSSI POUR LES MEUTES DE 6 INDIVIDUS OU PLUS, UNE TAILLE QUI CORRESPONDRAIT PROBABLEMENT À BEAUCOUP DE MEUTES EN FRANCE.

-QUE L'ÉCLATEMENT DES MEUTES PEUT INDUIRE UNE BAISSSE DE LA REPRODUCTION QUI N'INFLUE PAS SIGNIFICATIVEMENT SUR LES TAUX DE CROISSANCE DES POPULATIONS EN RAISON D'EFFETS COMPENSATEURS.

3-L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE COLLECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA POPULATION DE LOUPS EN FRANCE

"L'Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France"¹⁷ fait aussi référence à ces travaux de Borg et Brainerd, et montre qu'elle les reprend à son compte :

" [...] Le loup vivant en unité sociale territoriale, on peut en effet s'attendre à ce que le prélèvement de quelques animaux dans les meutes diminue la taille de groupe mais ne diminue pas forcément l'aire d'emprise de la prédation et donc le taux de rencontre avec les moutons. [...] La perte de l'un des animaux reproducteurs de la meute produit **son éclatement dans 40% des cas en moyenne, cet effet étant d'autant moins impactant que la taille de groupe est grande (Brainerd et al. 2008, Borg et al. 2015)**. Le prélèvement peut également contribuer à générer de l'instabilité sociale et favoriser l'intégration d'animaux non apparentés au groupe (Rutledge et al. 2010), expliquant ainsi la persistance des territoires grâce au taux de remplacement plus important favorisé par les tirs. Les observations récentes -dans le massif alpin- d'une accélération des découvertes de **nouveaux groupes** s'installant dans les espaces interstitiels vacants pourraient être, pour partie au moins, la résultante de tels effets compensatoires induits indirectement par les **prélèvements** des deux dernières années. Seule

¹⁶ Borg BL, Brainerd SM, Meier TJ, Prugh LR (2015) " Impacts of breeder loss on social structure, reproduction and population growth in a social canid". J Anim Ecol 84:177–18

¹⁷ ONCFS, MNHN, Le Maho et al. , "Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France, Démarche d'évaluation prospective à l'horizon 2025/2030 et viabilité à long terme", 7 Mars 2017.

l'intensification de l'échantillonnage génétique sur certaines zones cibles, ou le suivi répété d'animaux équipés de GPS sur des sites pilotes pourra permettre d'apprécier ce type d'effets mesurés in situ [...]" p.58.

L'expertise collective référencée adopte donc les mêmes conclusions que les deux études précédentes. Par ailleurs les "**nouveaux groupes**" de loups découverts, qui pourraient être nés des effets compensatoires dus aux tirs, en quoi justifieraient-ils un comportement de prédation sur le bétail différent des autres groupes préexistants, s'ils ont une structure interne sensiblement identique ?

EN SOMME

-TOUS CES AUTEURS SOULIGNENT QUE LES EFFETS DE LA MORTALITÉ DE REPRODUCTEURS DANS LES MEUTES RESTENT LARGEMENT INCONNUS.

-LEUR ÉTUDE SUR LE TERRAIN INDIQUE QU'EN GÉNÉRAL, LA PERTE D'UN ANIMAL REPRODUCTEUR DE LA MEUTE NE CONDUIT À SON ÉCLATEMENT QUE DANS UN TIERS SEULEMENT DES CAS ENVIRON.

-DE PLUS CET ÉCLATEMENT N'EST PAS, OU FAIBLEMENT, NÉFASTE (C'EST-À-DIRE POUVANT CONDUIRE À DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL) SUR LES "**GRANDES**" MEUTES, CELLES DE 6 INDIVIDUS AU MOINS, COMME CELLES SUPPOSÉES EN FRANCE. C'EST DONC UN PHÉNOMÈNE RELATIVEMENT MINEUR.

-NOUS NOTONS AUSSI QUE LES PERTURBATIONS OCCASIONNÉES SUR LES MEUTES CONDUISENT À LA RÉDUCTION DE LA REPRODUCTION, MAIS PAS À CELLE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN RAISON DE MÉCANISMES COMPENSATOIRES QUI EN MODÉRERAIENT LES EFFETS.

-EN CONSÉQUENCE L'HYPOTHÈSE D'UN PHÉNOMÈNE D'ÉCLATEMENT DES MEUTES PAR LES TIRS LÉTAUX EN FRANCE APPARAÎT FAIBLE DANS SA PROBABILITÉ, ET SURTOUT MINEUR DANS SES CONSÉQUENCES NÉGATIVES ENVERS L'ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL.

-L'HYPOTHÈSE D'UNE PRÉDATION ACCRUE EN RÉACTION AUX TIRS N'EST D'AILLEURS ÉVOQUÉE À AUCUN MOMENT DANS LES DOCUMENTS PRÉCÉDENTS, CONTRAIREMENT À CELLE D'UNE RÉDUCTION DES EFFECTIFS DE LOUPS. SI CETTE PRÉDATION ATYPIQUE EXISTE, ELLE EST DONC MARGINALE ET C'EST CE QUE NOUS VERRONS PLUS LOIN.

Synthèse et conclusion de la première partie...

EN RÉSUMÉ :

LA REPRODUCTION MULTIPLE EST UNE RÉPONSE À DES SITUATIONS DIVERSES. ELLE SERAIT DONC ENCLENCHÉE PAR DES PHÉNOMÈNES À LA FOIS NATURELS ET À CEUX NÉS DU FAIT DE L'HOMME.

LE PHÉNOMÈNE DE DISPERSION DES LOUPS LORS DES TIRS, CENSÉ ACCROÎTRE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL, EST AUSSI UN PHÉNOMÈNE NATUREL QUI LUI N'A PAS D'IMPACT PARTICULIER CONNU SUR CETTE PRÉDATION. IL FAUDRAIT DONC ÉVALUER LA RÉALITÉ DU CHAMP PERTURBATEUR AVANT DE POUVOIR EN TIRER DES CONCLUSIONS.

EN GÉNÉRAL LA PERTE D'UN ANIMAL REPRODUCTEUR DE LA MEUTE, Y COMPRIS PAR LES TIRS, NE CONDUIT À SON ÉCLATEMENT QUE DANS UN TIERS SEULEMENT DES CAS ENVIRON.

CET ÉCLATEMENT A DES RÉPERCUSSIONS FAIBLES SUR LES "*GRANDES*" MEUTES (RÉPERCUSSIONS POUVANT DÉCLENCHER LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL), C'EST-À-DIRE DE 6 INDIVIDUS AU MOINS, COMME CELLES SUPPOSÉES EN FRANCE.

LES PERTURBATIONS, AUX CAUSES MULTIPLES, OCCASIONNÉES SUR LES MEUTES CONDUISENT À LA RÉDUCTION DE LA REPRODUCTION, MAIS PAS À CELLE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN RAISON DE MÉCANISMES COMPENSATOIRES QUI EN MODÉRERAIENT LES EFFETS.

EN CONSÉQUENCE LA PROBABILITÉ DE L'EXISTANCE DU PHÉNOMÈNE D'ÉCLATEMENT DES MEUTES PAR LES TIRS LÉTAUX EN FRANCE N'APPARAÎT PAS TRÈS IMPORTANTE, ET SES CONSÉQUENCES NÉGATIVES ENVERS L'ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL SERAIENT DONC TRÈS FAIBLES.

DANS LES ÉTUDES EXAMINÉES L'HYPOTHÈSE D'UNE PRÉDATION ACCRUE N'EST D'AILLEURS ÉVOQUÉE À AUCUN MOMENT.

DEUXIÈME PARTIE

Pourquoi tuer des loups ?

Quelques rappels pour ne pas se perdre...

Nous avons vu dans la première partie du document que la reproduction multiple n'est pas générée exclusivement par la mortalité anthropique, beaucoup d'autres causes "*naturelles*" sont actives dans ce domaine. Et que cette reproduction multiple "*naturelle*" n'a jamais été jusqu'ici, incriminée envers la prédation sur le bétail.

Nous avons vu aussi que l'éclatement des meutes ne se produirait que dans un **cas sur trois** et serait **peu ou pas néfaste** pour les meutes de **6 individus** et plus, comme la majorité de celles probablement rencontrées en général en France (voir annexe en fin de document).

Nous avons vu encore que la mortalité anthropique généralisée (régulation) ne conduit pas à l'augmentation numérique d'une population mais plutôt à sa diminution (néanmoins pas au déclin), ce qui relève du bon sens, diminution freinée ou pas par la reproduction multiple qui pourrait jouer un rôle partiellement compensateur. Nous notons que les tirs de prélèvements en France sont suffisamment faibles pour ne pas gêner l'augmentation des effectifs qui est résolument exponentielle.

C'est d'ailleurs en se basant sur cette crainte de baisse des effectifs que les associations de défense du loup s'opposent à tous les tirs de prélèvements tout en soulignant par ailleurs, contradictoirement, cette reproduction multiple qui augmenterait les effectifs (selon l'article du site de l'***Observatoire du Loup***, qui est à nouveau évoqué page 23, **les tirs « fabriquent du loup »**).

Nous avons vu enfin que dans les travaux scientifiques mentionnés précédemment, jamais l'hypothèse d'un accroissement de la prédation sur le bétail en raison de la mortalité anthropique n'a été évoquée alors que le sujet de cette prédation était abordé. Ce qui laisse penser que ce phénomène pourrait être, dans ces cas, relativement marginal ou absent.

L'objectif des éleveurs et bergers : pourquoi veulent-ils tuer des loups ?

Il faut rappeler, d'une façon impartiale, ce que disent les éleveurs et bergers, à savoir que leur objectif n'est pas de tuer des loups, mais de faire baisser ou cesser la prédation sur le bétail. Ce n'est donc pas "0" loup qui est visé mais "0" prédation, ce qui est assez différent. Et que pour ce faire l'élimination d'individus non seulement est nécessaire, mais est aussi efficace comme nous allons le découvrir à travers de nombreux documents.

En s'opposant à la régulation les défenseurs du loup ne peuvent ignorer qu'ils s'opposent en fait à la baisse de la prédation et à la résolution des problèmes. Dire que certains recherchent *in fine* la disparition du pastoralisme est une piste tentante, non dénuée parfois de fondement.

A- LES ÉTUDES MONTRANT QUE LES TIRS LÉTAUX ONT UN EFFET POSITIF SUR LA RÉGULATION DES EFFECTIFS : LA PISTE DU BON SENS

Le choix des éleveurs et bergers en faveur de la régulation est simplement justifié d'une part par cette prédation toujours croissante, et d'autre part par le bon sens qui est lui appuyé par la documentation sur le sujet. Ce lien entre chasse vigoureuse aux loups (régulation), baisse des effectifs et baisse de la prédation paraît donc logique et sensée.

Il est bon de rappeler encore que beaucoup de défenseurs de l'animal opposent que les tirs de prélèvements en France, pourtant limités numériquement, déclencheraient l'éclatement des meutes avec une reproduction accrue (reproduction multiple) et une augmentation de la prédation sur le bétail là où il se trouve. Théorie dont nous avons démontré la faible probabilité dans la première partie. Il faudrait donc évaluer, si c'est possible, l'effet de la reproduction multiple sur les effectifs locaux et globaux pour en mesurer le poids et examiner si cela est perceptible à travers notamment la théorie que les tirs "fabriquent du loup" (*Observatoire du Loup*, page 23). C'est ce que nous essayerons de voir.

1- UN ARTICLE DE DMITRY VOINOV : LE CONSTAT QUE LA CHASSE AUX LOUPS DIMINUE LES EFFECTIFS

Le biélorusse Dmitry Voinov dans un article concernant le loup sur son site, titré " *La Biélorussie deviendra-t-elle une réserve*¹⁸", écrit le 15 février 2017 :

" [...] Je m'intéresse au problème du loup depuis 1972 (comme on dit «sur le terrain») et je peux affirmer avec confiance qu'avant l'effondrement de l'Union, **son nombre était beaucoup plus petit qu'aujourd'hui, car les tirs se déroulaient de manière plus stable et organisée.** [...] Au début des années 1990, lorsqu'ils ont cessé de payer des primes pour leurs proies, la densité de population a atteint des proportions alarmantes. Après la restauration du système de bonus, la situation s'est améliorée [...]"

C'est donc un constat de la réalité observée, l'organisation de tirs de régulation généralisés (une chasse vigoureuse), conduit à la diminution des effectifs d'une population, mais pas à sa disparition. C'est d'autant moins surprenant que c'est le but recherché. Et la **reproduction multiple** ne contrecarre pas cette baisse d'effectifs.

Pour l'étude de Vadim Sidorovich qui sera évoquée plus loin et qui se situe aussi en Biélorussie, il devrait en être de même, mais nous verrons que les résultats sont contradictoires.

En France nous le constatons, le niveau de mortalité par les tirs est suffisamment faible pour ne pas gêner un accroissement exponentiel des effectifs (23% en 2019).

2- UNE ÉTUDE DE L'ÉQUIPE DU DOCTEUR EUGENIA BRAGINA : L'ARRÊT DE LA RÉGULATION DES EFFECTIFS DE LOUPS PAR LES TIRS CONDUIT À UNE MULTIPLICATION DES INDIVIDUS

Le constat est le même en Russie en 2015 pour l'équipe du Docteur Eugenia Bragina :

" [...] Une étude récente portant sur les dynamiques de population de huit grands mammifères : cervidés (chevreuils, cerfs, renne, orignal) et sanglier, ours brun, lynx, et loup gris de Russie de 1990 à 2000, a ainsi montré que **-sauf pour le loup où les populations ont augmenté de 150% en 10 ans-** la dynamique des populations de ces grands mammifères a été fortement perturbée dans la décennie qui a suivi l'effondrement de l'Union Soviétique en 1991 [...]"¹⁹.

¹⁸ Станет ли Беларусь резервацией? | Трона, "La Biélorussie deviendra-t-elle une réserve?" <https://voinov.by/bez-rubriki/stanet-li-belarus-rezervatsiye/>

¹⁹ Bragina E.V., Ives A.R., Pidgeon A.M., Kuemmerle T., Baskin L.M., Gubar Y.P., Piquer-Rodríguez M., Keuler N.S., Petrosyan V.G., Radeloff V.C., 2015, « Rapid declines of large mammal populations after the collapse of the Soviet Union », *Conservation Biology* 0(0) : 1-10.

Cette augmentation spectaculaire des populations de loups gris, serait due, selon le Dr Bragina, à l'arrêt de la régulation du loup lors de la chute de l'URSS, et aurait contribué au déclin des populations d'originaux. Régulation qui ne conduisait pas à la disparition de l'animal sauvage.

3- UNE ÉTUDE DE 2015 AU CANADA²⁰ MONTRE QUE LA PRESSION DE CHASSE ENVERS LE LOUP RÉDUIT LES EFFECTIFS

Dans cette étude il est clairement indiqué qu'une mortalité anthropique élevée conduit à une baisse des effectifs de loups :

[...] La mortalité causée par l'activité humaine comme le piégeage, les collisions avec les véhicules et la chasse, a éliminé environ 25 à 30 % d'une population dont les individus avaient été marqués dans les années 1980-1990 (Jolicoeur et Hénault, 2010)[...]

*[...] En Ontario, les activités de recherche menées depuis la fin des années 1950 ont révélé plusieurs cas de mortalité atypique ayant causé des déclin à court terme. **Le fait d'avoir tué des loups** à des fins de recherche en 1964-1965 (Pimlott et al., 1969) **a fait diminuer la densité des loups** dans la zone d'étude de 1 700 km²[...]*

*[...] Entre 1988 et 1999, Theberge et Theberge (2004) ont observé une **tendance à la baisse** pour ce qui est de l'abondance des loups dans l'est du parc Algonquin **en raison de la mortalité causée par l'humain**.[...]*

*[...] ce qui laisse croire que le nombre d'adultes a baissé de 43 à 17 individus, soit une diminution de 60 % dans la zone d'étude, et une diminution de 5,0 à 16,6 % dans la population générale d'individus matures. **Le taux de survie était élevé immédiatement après l'adoption de la réglementation interdisant la chasse** en décembre 2001 (s = 95,2 %), ce qui aurait favorisé une augmentation de la densité de loups.[...]*

*"[...] La principale menace, ou facteur limitatif, hors des aires protégées est sans doute **la mortalité d'origine humaine par chasse et piégeage**, qui est facilitée par le réseau routier. D'après la recherche menée dans le parc Algonquin, **une mortalité excessive limiterait la dispersion et modifierait la dynamique de reproduction de la meute** [...].*

*[...] Menaces d'impact élevé- Utilisation des ressources biologiques - Chasse et piégeage (UICN 5.1). Bien que la majeure partie de la population connue se trouve dans des aires protégées, il est probable **que la mortalité causée par l'humain limite la population ailleurs et qu'elle en limite l'expansion**. Avant l'adoption de la réglementation interdisant la chasse autour du parc Algonquin, la mortalité causée par l'humain représentait approximativement 67 % des cas de mortalité de loups dans l'est du parc (Forbes et Theberge, 1996a); après l'adoption de la réglementation (voir la section « Statuts et protection juridiques »), les cas de mortalité de loups ont diminué jusqu'à 16 % (Rutledge et al., 2010e). À l'extérieur des aires protégées, **la chasse et le piégeage ont entraîné des taux de mortalité élevés** (Jolicoeur et Hénault, 2010; Benson et al., 2014).[...]"*

*[...] La présence de zones agricoles peut signifier que la disponibilité des cerfs est accrue, **mais ces sites peuvent poser problème au loup de l'Est en raison de la mortalité causée par l'humain en réponse à la prédation du bétail par les loups dans des zones d'expansion possible**. Il est difficile de quantifier cette menace, parce que la réaction des agriculteurs est très variable (p. ex. Stronen et al. [2007]) et que les divers points de vue sont source de division en ce qui concerne la gestion des loups dans les zones agricoles où ces derniers attaquent le bétail (Mech, 2010b; Way et Bruskotter, 2012).[...].*

Aucune allusion n'est faite entre accroissement de la mortalité anthropique et accroissement de la prédation sur le bétail. Prédation qui est pourtant évoquée et qui conduit même singulièrement à des tirs, que l'auteur ne juge pas contre-productifs.

À noter que malgré cette **forte** mortalité anthropique (**25 à 30%**), les populations ne sont **aucunement** en voie de disparition, car la régulation ne conduit pas au déclin (les études sur le sujet sont abondantes) contrairement à l'idée répandue par beaucoup de défenseurs de l'animal.

À noter enfin que la reproduction multiple n'a pas d'effet sensible contrecarrant la baisse des effectifs.

4- EN FRANCE L'ONCFS ET LE MNHN INDIQUENT QUE DANS LE CONTEXTE ACTUEL, DES TIRS RÉDUISANT DE PLUS DE 19% LES EFFECTIFS CONDUIRAIENT AU DÉCLIN DE LA POPULATION HÉXAGONALE

L'Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France²¹ indique page 44 :

²⁰ Registre public des espèces en péril, Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Loup de l'Est *Canis sp. cf. lycaon* au Canada - 2015,

" [...] De manière concordante, l'estimation des taux de survie (78%) avant la période **d'augmentation des tirs** indique que la marge de manœuvre pour exploiter **l'excédent de croissance** (entre 34% de mortalité maximum admissible, et 22% non anthropique constatée ndlr) [...] ne devrait pas dépasser **12%** de mortalité supplémentaire dans l'objectif de garantir au moins la stationnarité des effectifs [...].

A souligner que les 12% s'appliqueraient sur les pics de population avant mortalité naturelle des louveteaux, ce qui correspond à 19% environ des effectifs "sortie d'hivers"²².

Nous pouvons donc dire que des tirs de prélèvements **au delà de 19%**, appliqués sur les effectifs "sortie d'hivers", conduiraient, **selon l'étude**, au déclin.

Comme un **démenti**, nous observons que dans l'étude précédente (§3) une mortalité **exclusivement** anthropique de **25-30%** environ ne conduit pas à ce déclin des populations. L'ONCFS et le MNHN aboutissent donc à des conclusions discutables.

EN RÉSUMÉ DES ÉTUDES PRÉCÉDENTES :

COMME LE BON SENS NOUS LE SUGGÈRE, LES CAMPAGNES D'ABATTAGE DE RÉGULATION DU LOUP RÉDUISENT LES EFFECTIFS (MAIS NE PRODUISENT PAS LA DISPARITION DE L'ANIMAL) ET NE CONDUISENT PAS À EN AUGMENTER LEUR DENSITÉ, CE QUI SERAIT PARADOXAL.

ET LES EFFETS DE LA REPRODUCTION MULTIPLE, QUAND ELLE EXISTE, N'A PAS D'INFLUENCE VISIBLE POUR CONTRECARRER LA BAISSÉ DES EFFECTIFS.

NOUS VERRONS QUE C'EST POURTANT CE QUE SUGGÈRENT PARFOIS LES ÉTUDES DU PARAGRAPHE B CI-APRÈS.

EN CONSÉQUENCE IL NE FAIT PAS DE DOUTE QU'UNE MORTALITÉ ANTHROPIQUE ÉLEVÉE DE RÉGULATION A UN EFFET LIMITEUR SUR LES EFFECTIFS DU LOUP ET SUR SON EXPANSION, DONC AUSSI SUR LA PRÉDATION DOMESTIQUE.

5- L'ÉTUDE DE VADIM SIDOROVICH ET D'IRINA ROTENKO²³ : LA CHASSE AU LOUP RÉDUIT LES POPULATIONS

L'étude de Vadim Sidorovich et Irina Rotenko déjà évoquée, insiste sur l'effet de réduction des populations que génère la chasse aux loups :

*[...] Nous considérons la reproduction multiple dans des meutes de loups comme une réaction de la population de loups à la persécution subie du fait des hommes (abattage important) et entraînant **une baisse significative des effectifs de loups**. En d'autres termes, il s'agit d'une **régulation** de la reproduction dépendante de la densité.[...]" p. 112.*

LA CHASSE AUX LOUPS CONDUIT À UNE BAISSÉ DE SES EFFECTIFS DANS LES ZONES CONCERNÉES CE QUI EST LOGIQUE. EST-CE CONTRADICTOIRE AVEC LES EFFETS DE LA REPRODUCTION MULTIPLE ?

DES ZONES SANS CHASSE ONT UNE DENSITÉ DE LOUPS PLUS FORTE QUE DANS LEUR VOISINE CHASSABLE

*"[...] Nous distinguons deux types de valeurs de densité dans la population de loups en Biélorussie. Nous considérons d'abord la densité de loups de la population locale. Par exemple, dans la forêt de Naliboki, il y a **une***

²¹ **ONCFS, MNHN**, "Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France, démarche d'évaluation prospective à l'horizon 2025/2030 et viabilité à long terme", 17Février 2017, page 33

²² **Revelin M.**, "Lettre ouverte sur la question délicate du loup en France et de ses effectifs. S'ouvrir à la critique face à la parole officielle. Populations de loups en France : la question délicate de l'évolution des effectifs de loups et des possibilités de régulation, la place de la dimension écologique dans la protection", 23 avril 2019, p.9 à 14

²³ **V. Sidorovich, I. Rotenko**, "Reproduction biology in grey wolves *Canis lupus* in Belarus : Common beliefs versus reality", janvier 2018

réserve sans chasse, et la densité de loups dans ce massif forestier est généralement plus élevée qu'à l'extérieur dans le paysage mosaïque agriculture-forêt.[...]" p. 30.

" [...] En effet, en Biélorussie, chaque année, l'extermination des loups dans les zones de chasse entraîne une baisse drastique des effectifs de loups qui sont déjà inférieurs aux capacités d'accueil du milieu (note du traducteur : « milieu insaturé en loups »), même dans la période post-reproductrice (note du traducteur : période post-reproductrice où, forcément et naturellement le nombre de loups est au maximum). Ainsi, chaque année, en Biélorussie, la moitié des loups sont tués par les chasseurs.[...]" p.31.

Si la reproduction multiple est activée ici, elle n'a pas d'effet visible sur les effectifs de loups et sur leur variation.

LA SURVIE DES JEUNES LOUPS EST FAIBLE LORSQUE LE NOMBRE DE LOUPS TUÉS PAR L'HOMME EST IMPORTANT

"[...] Le rapport entre les jeunes yearling et le nombre de juvéniles suggère que la survie chez les jeunes loups âgés de 6 à 18 mois a été d'environ 62 % pendant la période de pression de chasse assez faible. Lorsque le nombre de loups tués par l'Homme devient important, la survie chez les jeunes loups âgés de 6 mois à 18 mois est nettement inférieure (28 %) à celle enregistrée durant la période de pression de chasse assez faible ($G = 13,2$, $P < 0,01$). Ainsi, la mortalité hivernale chez les loups en Biélorussie est déterminée essentiellement par le niveau de persécution par l'homme [...]" p.106

Nous constatons à nouveau l'existence de paramètres conduisant à freiner l'augmentation des effectifs de loups. La reproduction multiple, si elle existe, n'est pas suffisante pour **contrecarrer** la baisse des effectifs née d'une "chasse aux loups" régulatrice, qui ne conduit pas pour autant au déclin irréversible des populations. En somme la complexité et l'abondance des facteurs, influant parfois contradictoirement sur la reproduction animale, permet de dire que la reproduction multiple est à la fois cause et conséquence de la mortalité des loups, notamment des juvéniles. Mais n'a pas d'influence observable pour s'opposer à la baisse des effectifs. Nous ne constatons donc pas que les tirs "**fabriquent du loup**" selon ce qu'avance l'article de *l'Observatoire du Loup* évoqué précédemment et aussi à la page 23 , même à une échelle locale. Si cela était quand même le cas, c'est de façon suffisamment modeste pour ne pas en tenir compte exagérément.

EN RÉSUMÉ DU CHAPITRE A :

LA RÉGULATION N'A PAS D'EFFETS CONTRAIRES À LA BAISSÉ DES EFFECTIFS, SANS POUR AUTANT CONDUIRE À LA DISPARITION DES POPULATIONS

CONFORMÉMENT AUX ÉTUDES ÉVOQUÉES DANS CE CHAPITRE, LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE DE RÉGULATION CONDUIT À UNE BAISSÉ DE POPULATION QUI NE LAISSE PAS APPARAÎTRE L'EFFET NUMÉRIQUE DE LA REPRODUCTION MULTIPLE. CELLE-CI AURAIT-ELLE DÉJÀ TROP À FAIRE EN COMPENSANT LA MORTALITÉ NATURELLE DE TOUS ORDRES NOTAMMENT CELLE TRÈS IMPORTANTE DES LOUVETEAUX ?

PAR AILLEURS AUCUN EFFET DE LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE, POURTANT VIGOREUSE, SUR UN ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL N'EST ÉVOQUÉ, CE QUI AURAIT ÉTÉ POURTANT, POUR L'AUTEUR, UNE JUSTIFICATION BIENVENUE POUVANT PLAIDER L'EFFET NUISIBLE DE LA CHASSE.

DES PHÉNOMÈNES NATURELS DE DÉSTRUCTURATION DES MEUTES EXISTENT, CE DONT LES LOUPS S'ACCOMMODENT SANS QUE SOIT NOTÉE UNE PRÉDATION ADDITIVE PARTICULIÈRE.

NOUS EN DÉDUISONS QUE CET ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL N'EST PAS PRÉSENT OU MARGINAL, DANS LES PAYS LIEUX DES ÉTUDES.

Une hausse de la prédation sur le bétail par la mortalité anthropique ?

B-LES ARTICLES ET LES ÉTUDES, SUGGÉRANT UNE POSSIBLE HAUSSE DE LA PRÉDATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE

Les articles les plus médiatisés qui font formellement le lien de cause à effet, entre tirs létaux et accroissement de la prédation sur le bétail, sont singulièrement issus d'associations, ou de revues, qui manifestent clairement un attachement fort à la défense de *Canis Lupus*. Mais il y a lieu d'évoquer aussi ici les travaux scientifiques sur le sujet dont fait publiquement écho l'association *Ferus* pour défendre cette théorie. Ce que nous allons faire.

A noter que l'État a initié, à travers le "*Plan National d'Actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage*", l'action 7.5 qui vise sur trois années à "*Évaluer l'effet sur la prédation des autorisations de tirs accordées par les préfets, et les destructions de loups*". Cet objectif est mené par l'ONCFS avec le concours du CNRS.

Nous en déduisons qu'à l'heure actuelle les scientifiques travaillant sur la problématique du loup en France (et *a fortiori* les associations de défense de l'animal) n'ont **guère** de connaissances solides pour plaider la contre-productivité des tirs. Il est donc **injustifié** de laisser se répandre l'idée qu'ils pourraient dynamiser la prédation. S'il peut être montré, nous l'avons vu, l'existence de la reproduction multiple, existence qui est due à beaucoup de facteurs dont la mortalité anthropique, par contre le lien avec un accroissement significatif de la prédation sur le bétail, parfois soupçonné, non seulement n'est donc **pour l'instant** pas clairement établi, mais est plutôt contredit nous le verrons, par les données du paragraphe D ci-après, pages 33 à 38.

LES ARTICLES DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DU LOUP :

1-UN DOCUMENT DE L'"OBSERVATOIRE DU LOUP"²⁴, SITE DE DÉFENSE DE L'ANIMAL, PLAIDE, SANS DONNÉES TANGIBLES, QUE LES TIRS ACCROISSENT LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL

"*L'Observatoire du Loup*" dans un document du 26 avril 2014 publié sur son site et déjà évoqué, établit hâtivement ce lien entre mortalité anthropique et accroissement de la prédation domestique. Mais tout ce qu'il peut constater c'est la multiplication des attaques depuis 25 ans. Il fait ensuite un trop rapide raccourci en décrétant que :

" [...] **les tirs de destruction fabriquent du loup [...] et une pression de chasse non maîtrisée entraînent rapidement de fortes évolutions de la natalité chez le loup [...] et la politique actuelle** (de tirs de prélèvements ndr) **va encore aggraver la situation des éleveurs dans les Alpes, à moyen terme[...] Ceci explique en partie ce qui se passe dans les Alpes depuis quelques années, de fait; la politique des ministères concernés va faire doubler le densité du loup dans les Alpes, très rapidement! [...] Cette situation se caractérise par une augmentation continuel du nombre de tirs de destruction, tirs dont les conséquences sont globalement contre-productives.[...]** ".

" **Les tirs de destruction fabriquent du loup** " : cela sonne comme un principe faisant autorité, qui nécessiterait pourtant d'être précisé et étayé rigoureusement, ce qui n'est pas le cas ici. Sinon dans l'hypothèse où les tirs auraient un effet **multiplicateur brut** sur les effectifs de loups (ce qui semble être dit ici, sans nuances) cela plaiderait logiquement, du côté des défenseurs de l'animal, pour une accentuation de ces tirs de prélèvements. Ce qui serait pour le moins paradoxal. Il y aurait donc lieu d'être plus conséquent dans les affirmations. Et les répercussions "**contre-productives**" des tirs : pourquoi contre-productives ? Parce que la prédation augmente ? Mais elle augmente assurément parce que les effectifs de loups augmentent exponentiellement. Ce que confirme d'ailleurs l'association de défense du loup *Ferus*, comme nous le verrons au paragraphe C, page 30²⁵. Donc à ce stade rien n'est clairement démontré.

²⁴ **Observatoire du Loup**, "*Analyses de la reproduction, des prédatons et dispersions du loup dans le contexte français, sous pression de chasse*", 26 avril 2019.

²⁵ **Patrick Leyrissoux, Ferus**, "*Taux de prédation sur le bétail : un problème français*", La Gazette des grands prédateurs, n°56, mai 2015

Tout cela ne relève pas d'une démarche très scientifique, car ce n'est qu'un lien de **corrélation** qui est fait, celui de **causalité** n'est pas tangible et se heurte à des données contraires. Cet article de *l'Observatoire du Loup* reprend pêle-mêle des éléments que nous avons évoqués dans la première partie du document et issus de l'étude de Sidorovitch et Rotenko. Il en tire hâtivement la conclusion que les tirs de loups accroissent la prédation sur le bétail, ce qui, pourtant, n'est à aucun moment dit dans cette étude, alors que cela aurait pu être un argument fort pour montrer que la mortalité anthropique est contre-productive en matière de prédation sur le bétail, mortalité anthropique abhorrée par les auteurs biélorusses.

Nous pouvons donc en déduire qu'en avril 2019, date de l'article, *l'Observatoire du Loup* n'avait pas d'étude documentée en sa possession qui aurait pu attester clairement qu'une opposition aux tirs de loups était justifiée par leurs effets sur l'accroissement de la prédation domestique.

Nous pouvons raisonnablement en déduire aussi que cet argument de *l'Observatoire du Loup* est faiblement solide et relève plutôt de l'opinion de milieux très attachés à la présence du loup.

Nous sommes donc résolument cantonnés ici dans le registre de la simple présomption.

2-L'ARTICLE D'ÉMILIE MASSEMIN DU 16 MAI 2018 SUR LE SITE ÉCOLOGISTE "REPORTERRE"

L'article d'Émilie Massemin du 16 mai 2018 sur le site écologiste "Reporterre" et titré " *Voici pourquoi la politique de tirs de loups n'est pas efficace*" essaye également de montrer que les tirs de prélèvements sont contre-productifs, non sans difficultés et contradictions. En effet nous lisons :

"[...] **Personne ne sait si tuer des loups permet réellement de diminuer la prédation à long terme [...]**".

Et **personne** ne sait en conséquence si cela conduit à accroître cette prédation.

En référence au dernier *Plan Loup*, et à d'autres données, elle reconnaît quand même l'efficacité des tirs :

"[...] **Cependant, de nombreux témoignages indiquent que les tirs de défense et défense renforcée réduisent de manière temporaire le nombre d'attaques sur le troupeau concerné [...]**".

"[...] **Mathieu Metral, chef de l'unité loup de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Auvergne-Rhône-Alpes, parle de « présomption de l'intérêt de la politique de tirs » : « Les personnes mobilisées près du troupeau provoquent un effet d'effarouchement, plaide-t-il. Et sur un grand nombre d'interventions, on a plusieurs témoignages d'éleveurs qui sentent une différence après l'intervention. Même de courte durée, elle soulage les hommes et les troupeaux [...]**".

L'argumentaire se fait ensuite davantage anti-régulation :

"[...] **Mais à long terme, les spécialistes apportent plusieurs bémols. Premièrement, l'organisation sociale des prédateurs en meutes fausse l'équation « baisse du nombre de loups égale baisse de la prédation ». « Le prélèvement de quelques animaux dans les meutes diminue la taille du groupe mais pas forcément l'aire d'emprise de la prédation et donc le taux de rencontre avec les moutons », observe le groupe d'experts MNHN-ONCFS[...] « Il est clair que le nombre de loups pouvant être retirés de la population ne pourrait à lui seul moduler les niveaux d'attaques sur le long terme. À partir de travaux récents en écologie de la faune et en sciences sociales, Bergstrom suggère que les méthodes non létales pour réduire les dégâts sur les troupeaux seraient plus efficaces et plus justifiables que les tirs de prédateurs », lit-on encore dans le rapport [...]**".

Nous pouvons souligner tout d'abord que "**le nombre de loups pouvant être retirés...**" est une appréciation naturaliste rigide, doublée d'un objectif numérique d'effectifs très protecteur. Il existe d'autres objectifs, la science naturaliste n'étant ni **unanime**, ni "exacte", ni la seule option possible sur ce sujet de société délicat. En conséquence c'est bien la hausse du niveau de prélèvements qu'il faudrait viser pour maintenir un effectif global plus faible et surtout plus **craintif** envers l'homme, sans risque pour autant de déclin des populations.

Ensuite concernant la référence au naturaliste *Bergstrom*, celui-ci attire surtout l'attention envers les effets négatifs de la mortalité anthropique des loups et de beaucoup d'autres mammifères (ours, lynx, pumas,

coyotes etc...) sur les **écosystèmes sauvages particuliers** des grands espaces américains²⁶ (faune indigène, espèces rares), avec des répercussions supposées en cascades sur ces types d'écosystèmes, qui sont absents en France. Il y donc une certaine inadaptation à la transposition en direction de l'hexagone où les espaces "**sauvages**" et leur fonctionnement, ont **disparu** depuis des lustres. Seuls restent des espaces "**naturels**", ce qui est différent, car ils ont été façonnés, peu ou prou et depuis longtemps, par l'homme (broutage des **alpages** par les animaux domestiques; entretien et exploitation raisonnée des **forêts** non plantées; écosystèmes naturels où des **espèces** qui entraient trop fortement en conflit avec l'homme ont été éliminées). Les cultures peuvent, elles, être qualifiées d'**artificielles**, au sens où elles sont nées à l'origine par l'intervention humaine. Et dans l'étude *Bergstrom*, la plaidoirie pour l'efficacité des mesures **non létales** est basée exclusivement sur l'idée d'éviter les effets négatifs des tirs sur ces rares écosystèmes **spécifiques américains** (question à priori sans objet en France, elle n'est d'ailleurs jamais évoquée comme cela par quiconque dans l'hexagone). Il n'y a également pas de méthodes non létales nouvelles de mentionnées, seules les traditionnelles connues sont évoquées (gardienage des troupeaux, colliers de protection au bétail). Eu égard à l'insuffisante efficacité constatée aujourd'hui en France des moyens les protections des troupeaux malgré leur déploiement généralisé, l'article de "*Reporterre*" n'éclaire pas ici très objectivement le citoyen.

Nous lisons aussi ci-après dans l'étude de *Bergstrom* que les solutions **non létales** seraient **efficaces** pour des populations de loups **stables et naturellement régulées**, ce qui n'est pas du tout le cas en France où les effectifs croissent exponentiellement. Donc des solutions non létales **inadaptées** au contexte hexagonal :
" [...] Néanmoins, leurs résultats sont précieux pour fournir des informations sur **des solutions de rechange viables au contrôle légal** pour résoudre les conflits faune-bétail. Ces deux études suggèrent que les populations de carnivores sociaux **stables et naturellement régulés** qui ne sont pas exploités de manière significative par l'homme sont l'option privilégiée pour réduire à la fois la déprédation du bétail et restaurer le rôle fonctionnel des prédateurs de l'apex dans les écosystèmes [...]"

Nous voyons donc que l'argumentation du site écologiste n'apparaît pas très solide, et est plutôt partisane dans son interprétation lorsqu'elle la transpose à la France.

Enfin s'agissant du fait que les mesures non létales sont, selon *Bergstrom*, plus "**justifiables**": justifiables par qui et pour qui?

En fait cette "**justification**" est portée par une partie de la population américaine :

" [...] si le public américain **admet** que les prédateurs doivent éventuellement **être contrôlés**, les méthodes de contrôle légal des prédateurs, considérées comme **inhumaines**, sont de moins en moins acceptées [...]"

"Partie de la population" américaine qui **admet** le contrôle des populations (légal donc), mais qui n'aime pas que soit mis à mort un animal sauvage de façon "**inhumaine**" (ce qui est somme toute légitime si cette mort n'a pas de raison d'être et est "**gratuite**", ce qui n'est pas le cas dans la réponse à la prédation, et la mort par tir est instantanée, sans souffrances). "Partie de la Population" américaine qui semble toutefois davantage s'accommoder de la mort d'animaux domestiques sous les crocs des prédateurs (moins "**inhumaine**" probablement (?), alors que paradoxalement les souffrances des bêtes blessées et mutilées par le loup sont grandes). Nous ne pouvons donc pas dire que l'objectivité et la solidité des arguments de l'article de "*Reporterre*" nous apparaissent ici indiscutables.

Et nous arrivons au cœur du message que veut faire passer le site écologiste :

[...] Pire, **certains** prélèvements seraient même **contre-productifs**. En Europe, les meutes sont généralement constituées d'un couple de reproducteurs et de leur progéniture — louveteaux de l'année et leurs frères et sœurs plus âgés. « **La meute va éviter de s'approcher de l'homme, elle sera capable de chasser à plusieurs du**

²⁶ B. Bergstrom, *Carnivore conservation: shifting the paradigm from control to coexistence*, *Journal of Mammalogy*, Volume 98, Issue 1, 2 Février 2017.

gibier comme des cerfs, des sangliers et des renards, explique Paul Scheyer, directeur adjoint du Parc national du Mercantour. Mais si un alpha est tué, elle va s'éparpiller. Or, les loups erratiques vont privilégier des ressources alimentaires faciles. » Gare alors aux brebis qui se trouvent sur leur chemin [...]"

Dire que les meutes vont **éviter de s'approcher de l'homme** est une **contre-vérité** en France. Les constats du fonctionnement des meutes, même avant l'instauration des tirs, démentent totalement cette assertion. Les attaques de ces meutes, qui déjouent les protections comme le montre l'étude de Catherine de Roince²⁷, et dont certains individus parfois attirent et éloignent du troupeau les chiens de protection pendant que d'autres individus attaquent le bétail, ont été notablement soulignées dans les publications. Ce n'est **qu'après** ces attaques que sont éventuellement engagés des tirs, en réaction singulièrement à celles-ci.

Et puis les innombrables constats (filmés ou immortalisés par photographies) de la présence de loups à proximité des activités humaines et des habitations, même sans recherche claire de proies, sont là pour attester que la peur envers l'homme, sous entendue ici, est un mythe tenace, utilisé à tort ou... à dessein.

S'agissant des attaques de prédation sur le bétail en réaction à l'éclatement des meutes par les tirs, le raisonnement, dans l'article, est celui habituellement entendu qui n'est pas, **à ce stade**, étayé par des preuves tangibles. Même si le phénomène peut se rencontrer (il n'est pas à écarter définitivement), il conviendrait dans ce cas d'en évaluer le poids numérique, ce que nous tenterons de faire à la page 32.

LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES SUR LESQUELLES S'APPUIENT LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DU LOUP, NOTAMMENT FERUS, POUR S'OPPOSER AUX TIRS LÉTAUX²⁸ :

3-L'ÉTUDE DE KROFEL ET AL. DE 2011 EN SLOVÉNIE

Les travaux des slovènes *Krofel, Cerne* et *Jerina*, de janvier 2011²⁹ sont basés en Slovénie, et apportent peu d'informations nouvelles remarquables. En n'excluant pas des imprécisions dans la traduction délicate de la langue Slovène, nous pouvons synthétiser les points essentiels en disant :

a- que les populations de loups situées essentiellement dans le sud-est du pays, sont fortement **connectées** avec celles de Croatie, ce qui peut **fausser** l'effectif réel et surtout l'intensité de la prédation.

b- que le nombre de brebis a été multiplié par **3.5** pendant la période d'enquête (1995-2009) ce qui **augmente** notablement la **probabilité** que le loup rencontre du bétail, donc les **probabilités d'attaques**, à effectif de *Canis Lupus* constant ou pas.

c- que les co-auteurs évaluent l'**inefficacité** des tirs en se basant sur le fait qu'ils ne constatent pas de baisse de la prédation : " [...] *Les dégâts ont été multipliés par 20 au cours des 15 dernières années* (soit 1995-2010 ndlr), *ce qui est sans aucun doute beaucoup plus que les changements dans l'abondance des loups pendant cette période[...].*"

Avec **560** cas de dégâts en 2010, selon un document de *R. Cerne*³⁰ (un des trois co-auteurs de l'étude), cela suppose **28** cas environ en 1995 (facteur **20**).

Et **560** cas de dégâts en 2010 sont liés à **14** fois moins de loups, car **40** individus seraient présents en 2010 (page 25 du document de *R. Cerne*). Ce qui pourrait laisser supposer qu'il y avait un effectif approximatif de quelques loups en 1995 ($28/14=2$, même $28/10=2.8$, ou $28/20 = 1.4$, soit probablement autour de **2** individus

²⁷ **Roince C.** (de), mai 2016, rapport d'étude, « *Évaluation de l'efficacité des moyens de protection des troupeaux domestiques contre la prédation exercée par le loup période 2009-2014* », Terroïko, 64pp.

²⁸ La gazette des grands prédateurs, n°60, *Le projet Canovis, chiens de protection*, Landry, Borelli et Milischer, juin 2016, page 20

²⁹ **M. Krofel, R. Cerne, K. Jerina** "Effectiveness of wolf (*Canis lupus*) culling to reduce livestock depredations", janvier 2011

pregled učinkov odstrela volkov v sloveniji in presoja skladnosti ...www.zrsvn.si › dokumenti › Jerina_Krofel_Jancar_3717

³⁰ **R. Černe**, Zavod za Gozdove Slovenije, Slovenia Forest Service, "Gestion du loup en Slovénie –Protection des troupeaux", réf. Gestion du loup en Slovénie – Protection des troupeaux Rok Černe, www.protectiondestroupeaux.ch › doc › Actualités › Fachtagung_2018

environ). Pour confirmer cet ordre de grandeur, nous pouvons noter que selon C. Bromberger et W. Schroder, il n'y avait **pas** de loups en 1992 en Slovaquie³¹. Ceci explique probablement aussi que les données sur les effectifs sont absentes entre 1995 et 2000 dans les courbes du document de R. Cerne.

Tout ces données précédentes correspondraient en fait à une **évolution** approximative des **effectifs** de l'animal entre 1995 et 2010 d'un facteur **20** ($40/2=20$). Évolution donc proche aussi de ce facteur **20** évoqué concernant l'évolution des cas de dégâts, ce qui pourrait expliquer leur progression sans qu'elle soit aidée par les tirs.

Nous **modérerons aussi la portée** des conclusions des trois co-auteurs en examinant ce document de R. Cerne déjà évoqué, de 2018 donc postérieur au travail collectif mentionné ci-avant. En effet nous constatons des variations très **irrégulières** dans les nombres de dégâts annuels suivant les époques. Il n'y a pas donc pas de lien direct annuel proportionnel entre l'évolution des tirs létaux (donc celle des effectifs de loups) et celle des cas de dégâts, car d'autres facteurs interviennent.

Nous notons ainsi sur le graphique de la page 8, que ce nombre de cas de dégâts (nombre d'attaques avec dégâts) est passé de 110 à 210 de 2000 à 2002 (soit un facteur **1.91**); de 210 en 2002 à 70 en 2003 (donc une **baisse** de deux tiers); est resté à peu près **constant** de 2003 à 2005 avec 70 cas de dégâts; en 2005 les cas sont passés de 70 à 560 en 2010, soit un facteur **8**. Le fait que les attaques avec dégâts aient été multipliées par **20** entre 1995 et 2010, n'est donc pas le témoignage d'une croissance **continue, régulière et forte** comme pourrait le laisser entendre la remarque des co-auteurs.

En conséquence évaluer et annoncer, comme le font ces co-auteurs, le facteur d'augmentation des cas de dégâts directement de 1995 à 2010 (**20**), comme si l'évolution était régulière, lisse donc les résultats et occulte ceux intermédiaires. Ce qui ne reflète pas les réalités annuelles, loin s'en faut.

Par ailleurs le graphique page 24 montre que les cas de **dégâts** ont **baissé** de 2010 à 2017, de 560 à 190 cas, du fait selon les auteurs, des protections. Ce qui montre que l'influence des tirs létaux serait inexistante ou **marginale** sur l'accroissement de la prédation.

d- que les "**Obstacles à la poursuite de la réduction des dommages sont l'expansion de la répartition spatiale** (naturelle ndr) **des grands prédateurs en Slovaquie**" selon R. Cerne, page 29.

Ce sur quoi nous le rejoignons, c'est singulièrement ce que nous montrons dans notre présent document. Ce ne sont pas les tirs de prélèvements les responsables majeurs de l'augmentation des dommages (mais l'augmentation des effectifs), ce ne sont donc pas eux à **incriminer**. Leur poids, s'il existe, est **accessoire**.

e- Concernant le paragraphe consacré aux "**perspectives pour le futur**" à cette même page, nulle mention n'est faite par R. Cerne de "**l'hypothèse**" de la contre-productivité des tirs létaux, ce qui aurait été l'occasion bienvenue dans un **bilan prospectif** pour évoquer ce paramètre s'il avait du poids. Nous ne pouvons qu'en déduire que c'est un aspect dont l'empreinte est **marginale**.

Par ailleurs d'autres éléments qui sont fournis par les co-auteurs de l'étude de Krofel *et al.*, ne plaident pas pour faire de ces tirs létaux un problème. Ce sont le fait :

f- qu'ils considèrent que les tirs létaux sont **efficaces** envers la prédation quand les loups sont "**totalemt éliminés sur de grandes zones**".

g- que d'après eux, "**si les loups sont tués dès que le dommage est causé, il y a peu de chance que celui-ci se reproduise**".

h- que : "**[...] contrairement à la chasse durable, tuer des loups peut être une mesure efficace pour réduire les conflits si localement cela atteint des niveaux drastiques dans la population [...]**".

C'est ce que nous pensons aussi.

³¹ **DREAL PACA**, *L'Info Loups*, n°2, avril 1997, carte de l'Europe page 6. Réf. Voir le document - side.developpement-durable.gouv.fr , www.side.developpement-durable.gouv.fr/ged/viewportalpublished

i- "[...] la mise à mort durable des loups pourrait être **partiellement efficace** en ciblant les loups à proximité des lieux de conflit, c'est-à-dire dans les **pâturages** avec du bétail. Et si un membre de la meute a survécu, les membres de la troupe peuvent apprendre que la proximité du bétail est dangereuse, et ils commencent à l'éviter et, par conséquent, peuvent diminuer les attaques sur les animaux domestiques (TREVES 2009) [...], tenter de **mettre en œuvre** les tirs dans la pâturages [...]. Potentiellement la chasse durable du loup pourrait être **efficace**, si pratiquée sur les pâturages où des dégâts se produisent, de sorte que les membres survivants de la meute apprennent à éviter le bétail [...]"

Un efficacité reconnue donc des tirs de prélèvements. Et c'est bien ce qui est recherché par les éleveurs, cibler les loups **responsables** des attaques de bétail, pas ceux qui se font discret et ignorent le bétail.

j- "[...] l'effet secondaire de l'enlèvement **du loup** (un seul, ndlr) et de la dislocation ultérieure des structures de la **meute**, augmentent également les dommages causés aux animaux domestiques [...]"

Bien que ce ne soit pas démontré solidement par des chiffres, il conviendrait en conséquence d'éliminer la meute incriminée dans sa **totalité**, c'est ce que nous évoquerons pages 33 et 36-37.

k- Comme alternative aux tirs, les auteurs vantent les mesures de protection (clôtures électrifiées, bergers et chiens de protection) qui **protégeraient** dans **94%** des cas en Slovénie (ce qui est "*remarquable*", tout en nuancant car "*protéger*" ne signifie pas la fin de la prédation en Slovénie, loin s'en faut), mais mesures de protection dont nous observons globalement en France, la limite de leur efficacité.

EN SOMME DANS CETTE ÉTUDE PEU DE DONNÉES NOUVELLES APPARAÎSENT. L'ÉTUDE DE ROCK CERNE RELATIVISE EN PARTIE LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE COLLECTIVE DONT IL FAIT PARTIE. NOUS DÉCOUVRONS AUSSI QUE L'ÉLIMINATION DES LOUPS EST EFFICACE, NOTAMMENT À PROXIMITÉ DES LIEUX DE CONFLIT, ET QU'*IN FINE* L'ÉLIMINATION DE LA MEUTE ENTIÈRE EST UN GAGE D'EFFICACITÉ. PAR AILLEURS R. CERNE EXPOSE CLAIREMENT QUE "*L'EXPANSION DE LA RÉPARTITION SPATIALE DES GRANDS PRÉDATEURS EN SLOVÉNIE,*" EST "*UN OBSTACLE À LA POURSUITE DE LA RÉDUCTION DES DOMMAGES*". CE NE PEUT ÊTRE PLUS CLAIR.

4- LES TRAVAUX D'ALBERTO FERNÁNDEZ-GIL, DE 2013 EN ESPAGNE

Le naturaliste Fernández-Gil, grand défenseur du loup, a publié en 2013 une thèse intitulée "*Comportement et conservation des grands carnivores en milieu humanisé. Ours et loups dans les montagnes Cantabriques*"³².

Cette thèse a un aspect atypique car nous estimons qu'elle s'éloigne souvent de la neutralité scientifique, pour porter des jugements d'ordre **philosophique** ou de **valeur**, sur la question du loup et sur le **milieu rural** impacté, ce qui affaiblirait la qualité de ce document qui apparaît en conséquence, selon nous, comme le travail un peu partisan d'un militant de la cause animale (dont la valeur scientifique n'est pas remise en cause).

Nous notons pêle-mêle quelques points qu'il nous paraît utile de mettre en exergue pour éclairer le jugement :

- Il est souligné qu'en été les individus de la meute ne chassent pas nécessairement ensemble, de façon unie, ce qui peut **relativiser** les effets négatifs de sa dislocation par les tirs envers la prédation domestique (page 112).

- L'auteur juge que les populations de loups sont gérées **négativement** comme du "**gibier**" (**tirs**) du fait qu'elles entrent en conflit avec les "**intérêts**" de l'homme.

Nous pouvons rappeler d'une part qu'il serait plus convenable de ne pas **inverser les rôles** du fait que les brebis sont bien, elles, un **gibier** pour *Canis Lupus*, ce qui n'est pas leur vocation, et d'autre part que l'auteur a raison sur le fait qu'il **reconnait** que l'animal sauvage rentre en conflit avec les "**intérêts**" de l'homme (page 113). En conséquence personne n'accepte, logiquement, que soit portée atteinte à ses **intérêts personnels**. Pas plus les défenseurs du loup (qui n'ont singulièrement pas d'enjeux propres ici) que les éleveurs.

³² Fernández-Gil, A., "*Comportamiento y conservación de grandes carnívoros en ambientes humanizados. Oso y lobos en la Cordillera Cantábrica*", PhD Thesis Universidad de Oviedo. Spain, 2013, 278 pp.

- L'auteur estime à partir de ses observations, page 125, que la taille moyenne d'une meute en été est de **7.1** individus, ce qui correspond à notre évaluation de la page 14 de ce document (paragraphe E, 1). L'auteur précise que cette taille devrait être considérée comme un **minimum** (page 127).

- Il considère, page 192, que "[...] *la pression humaine est souvent liée au **soi-disant 'conflit'** entre les grands carnivores et les intérêts humains [...]. En effet, les termes décrivant 'conflit' au lieu de 'faune-interactions humaines' sont chargés de **valeurs anthropocentriques** et sont sujets à la condition des attitudes humaines (Knight 2000, Peterson et al. 2010) [...]. En ce qui concerne les grands carnivores, peu d'études ont cherché à séparer le rôle de la **subjectivité** humaine et de ses perceptions, qui sont communément liées à des **valeurs personnelles** au sein d'une culture et d'un contexte socio-économique, de l'intensité **réelle** du conflit telle que définie par le contexte **économique** le coût des dommages et sa relation avec la démographie et le comportement des prédateurs (Frank et al. 2005, Cavalcanti et al. 2010; voir aussi Montag 2003)[...]"*.

Un parti-pris que nous jugeons peu modéré, qui nie ici la notion de "**conflit**" entre l'animal sauvage et l'homme en dépit de la réalité. Un positionnement personnel qui nous apparaît excessivement partisan et qui est atypique dans une thèse scientifique. Ce qui, nous le pensons, en relativise considérablement la valeur.

- L'auteur semble contester, page 193, que l'importance du conflit et des dommages soit liée aux effectifs de loups, donc à l'abondance de ses individus. Il va même au delà en écrivant :

" (Les loups) *sont soumis à un contrôle légal en raison de **prétendus dommages** causés au bétail dans pratiquement toutes les régions*".

Un curieux jugement personnel sur le conflit et sur les "**prétendus dommages**", est exprimé dans ce travail, et nous percevons bien que ce ne sont pas les intérêts personnels de l'auteur qui sont en cause.

En France une telle thèse serait probablement expurgée préalablement de ses remarques subjectives et polémiques, car pouvant être jugées comme déplacées dans une approche qui doit être avant tout scientifique. S'agissant de la question centrale concernant l'impact des tirs létaux sur la variation de la prédation sur le bétail nous lisons :

- "*[...] Le nombre de têtes attaquées par les loups dans une zone et une année données, était positivement **corrélé** au nombre de meutes dans l'année donnée et, chose intéressante, au nombre de loups tués l'année donnée et l'année précédente (p.200) [...] Le nombre de meutes de loups et de loups tués **l'année précédente** sont les principales variables explicatives de la prédation du loup sur le bétail[...]. Cependant, plus il y a de loups tués dans une **année** et une zone, plus il y a de dégâts l'année **suivante** (p. 205) [...] que le contrôle légal, tel qu'exercé dans notre zone d'étude, n'empêche pas seulement les dommages, mais a effectivement un effet contre-attendu qui les augmente (p.206) "*

Ici, il n'y a pas de démonstration de cause à effet mais une simple **corrélation** (c'est le terme d'ailleurs employé par l'auteur) qui n'éclaire pas objectivement. De plus comment les loups tués "**l'année précédente**" peuvent-ils encore perturber fortement l'année **d'après**, alors que les meutes se reconstituent chaque année comme le rapporte ci-après*, le texte même de l'auteur (avant l'encadré de couleur bleue) ? Selon le spécialiste des loups David Mech, une meute c'est avant tout une "**famille**" qui se déconstruit et se reconstruit annuellement.

Qu'il y ait une augmentation des attaques en Espagne peut s'expliquer aussi par l'accroissement des effectifs de loups, phénomène logique que nous verrons à la page 31 ci-après.

Puis la question de la dislocation des meutes est abordée :

"[...] *Le contrôle légal réduit le nombre de loups dans une population et peut entraîner un nombre plus élevé de plus petites des meutes après une perturbation sociale (Haber 1996, Wallach et al. 2009). Les effets combinés de facteurs trouvés dans cette étude pourraient signifier que le nombre de loups n'était pas le facteur déterminant les dommages, mais la dynamique loup-proie est **complexe** (par exemple Fuller 1989, Jedrzejewski et al. 2002, Vucetich et al. 2002) et méritent d'être **approfondies** dans les domaines où les dommages génèrent un problème conflictuel qui menace les populations de carnivores [...]" p.206.*

Nous voyons que l'auteur est ici relativement prudent, que les certitudes sont remises, et que ne sont avancées que des hypothèses. La **déstructuration** des meutes a déjà été abordée précédemment, page 14.

Nous pouvons à nouveau découvrir ci-après chez l'auteur (et d'autres scientifiques évoqués), que la dislocation des meutes est aussi un phénomène naturel permanent dont les loups s'accommodent aisément :

*" [...] *Cependant, les meutes sont dynamiques et se **réorganisent fréquemment**, souvent avec l'arrivée de la nouvelle portée annuelle. La stabilité d'une meute est en permanence remise en cause par le départ des pré-adultes qui quittent la meute vers l'âge de 3 ans généralement, par la mortalité, liée aux maladies, ou encore par les confrontations avec les meutes voisines (ZIMEN, 1972 et VAN KERKHOVE, 2004)[...]"³³.*

³³ A. S. Gauvin, thèse de doctorat vétérinaire, 2013, page 22.

Les meutes se déconstruisent donc et se reconstruisent tous les ans. Sans qu'y soit liée immanquablement la prédation domestique (avec ou sans tirs létaux).

Par ailleurs à la page 224, l'auteur souligne la grande **adaptabilité** de l'animal sauvage à son environnement et aux **nouvelles** sources de nourriture, particulièrement avec le **bétail**, qui lui a permis d'occuper des zones humanisées. Le loup n'a donc pas besoin de tirs, selon l'auteur, pour être attiré par les animaux domestiques, ce que tout un chacun sait depuis longtemps.

EN SOMME SONT PRÉSENTS DAVANTAGE DE LIENS DE CORRÉLATION QUE DE CAUSALITÉ DANS CETTE THÈSE, DONT NOUS AVONS SOULIGNÉ CE QUI NOUS APPARAÎT COMME UNE FORTE PARTIALITÉ. ET DONT DES COMMENTAIRES QUE NOUS JUGERONS DÉVALORISANT POUR L'ÉLEVAGE DE PLEIN-AIR IMPLIQUÉ DANS LE CONFLIT, ATTESTENT D'UN PARTI-PRIS QUI SORT ICI SELON NOUS, DE LA DÉMARCHE SCIENTIFIQUE (COMPÉTENCES SCIENTIFIQUES DE L'AUTEUR QUI NE SONT, PAR AILLEURS, PAS EN CAUSE). CE QUI AFFAIBLIT, À NOTRE AVIS, CONSIDÉRABLEMENT LA PORTÉE ET LA CRÉDIBILITÉ DES TRAVAUX.

5- LES TRAVAUX DE BARBARA ZIMMERMANN DE 2014

La thèse en écologie de Barbara Zimmermann de 2014 (Hedmark University College, Norvège) intitulée "*Comportement prédateur des loups en Scandinavie*", aborde également cette question de l'utilité des tirs létaux sur les loups, mais ici ce n'est pas en raison de la prédation sur le bétail, mais sur les **orignaux** (Alces alces) dont la mortalité s'ajoute à celle de la chasse récréative et devient problématique. Les enseignements que tire l'auteur sont globalement :

- " [...] Si l'on veut contrôler la population de loups afin de réduire la prédation sur l'original, l'élimination des couples non reproducteurs et des petits groupes familiaux aura probablement un effet plus important sur le taux de mortalité des orignaux, que la réduction du nombre de loups dans les **grandes meutes** [...]".

- "[...] Toutefois, si la chasse au loup devait servir à réduire la prédation sur l'original, nous recommandons l'élimination complète **des couples de loups sélectionnés** plutôt que la réduction de la taille de la meute dans les grands groupes familiaux. La réduction de la taille des meutes dans les meutes de taille moyenne à grande ne réduira probablement pas les taux de mortalité induits par les meutes de loups [...]".

L'auteur invite donc, sans certitude, à cibler les couples non reproducteurs ou les petites meutes. Hors cela et par déduction, ce sont les grandes meutes entières qu'il conviendrait de viser, par efficacité.

EN SOMME POUR FAIRE BAISSER LA PRÉDATION DES LOUPS SUR LES ORIGNAUX, LA SCIENTIFIQUE PRÉCONISE CLAIEMENT L'ÉLIMINATION DES COUPLES NON REPRODUCTEURS. PAR DÉDUCTION LOGIQUE, L'ÉLIMINATION DES MEUTES DANS LEUR TOTALITÉ SERAIT DONC UNE MESURE EFFICACE.

D'une manière générale l'examen de la documentation que nous avons trouvé dans ce chapitre, censée plaider clairement pour un accroissement de la prédation sur le bétail en raison des tirs, montre que celle-là est souvent militante, peu étayée rigoureusement. Ou alors elle indique que les tirs létaux ne sont pas improductifs pour faire baisser la prédation en ciblant soit les couples non reproducteurs, soit la meute entière.

EN RÉSUMÉ

NOUS POUVONS À NOUVEAU DIRE QU'IL N'Y A PAS, À CE STADE, D'ÉTUDES SOLIDES QUI PLAIDENT POUR QU'EXISTE UN LIEN FORMELLEMENT ÉTABLI ENTRE TIRS LÉTAUX ET ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION DOMESTIQUE, LIEN QUI SOIT CLAIEMENT TRANSPOSABLE ET APPLICABLE EN FRANCE. SINON CES ÉTUDES SERAIENT MISES EN AVANT. LES TIRS LÉTAUX NE SONT DONC PAS CONTRE-PRODUCTIFS.

IL RESTE DONC À DÉMONTRER QUE D'AUTRES MÉTHODES, NON LÉTALES (LESQUELLES?), QUE CELLES UTILISÉES EN FRANCE, SONT SUFFISEMENT EFFICACES ET D'UN USAGE PRATIQUE ET AISÉ, POUR ÊTRE MISES EN ŒUVRE DE FAÇON GÉNÉRALISÉE. CAR NOUS LE SAVONS, LES MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX ONT ATTEINT LEURS LIMITES D'EFFICACITÉ DANS L'HEXAGONE.

Pourquoi la prédation augmente ? Une hausse de la prédation expliquée par la hausse des effectifs de loups...

C-LES DOCUMENTS MONTRANT QUE LA HAUSSE DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL EST EXPLIQUÉE PAR LA HAUSSE DES EFFECTIFS DE LOUPS

1- UN ARTICLE DE LA "GAZETTE DES GRANDS PRÉDATEURS" DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DU LOUP FERUS

Dans le numéro 56 de la "Gazette des grands prédateurs" de mai 2015³⁴, titré "Taux de prédation sur le bétail : un problème français" l'association de défense du loup *Ferus* écrit à sa page 17:

" [...] L'augmentation du nombre total de pertes est liée **simplement** à l'augmentation proportionnelle des effectifs de loups [...] ".

C'est une affirmation somme toute logique qui écarte l'effet indirect des tirs.

2 - L'EXPERTISE COLLECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA POPULATION DE LOUPS EN FRANCE

Cette "Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France, démarche d'évaluation prospective à l'horizon 2025/2030 viabilité à long terme" évoquée aux chapitres E,3 de la première partie, et A,4 de la deuxième partie, est très prisée dans les milieux de la défense du loup, montre l'efficacité des tirs létaux, et semble opter pour un accroissement de la prédation due à l'expansion numérique et spatiale naturelle des effectifs de loups et non pas aux tirs. En effet nous lisons :

" [...] Toutes espèces de grands carnivores confondues, Miller et al. (2016) ont conclu que les méthodes non létales (de prévention sur les niveaux de dégâts) possédaient le plus grand potentiel mais aussi une plus grande variation d'efficacité (42% à 100%**). **Au contraire, les méthodes létales ont montré une plus petite variation d'efficacité (67% à 83%).** Les études évaluant l'efficacité des méthodes létales et non létales pour réduire les dommages souffrent en général d'un manque de rigueur statistique et méthodologique, et ne permettent pas de conclure avec confiance. Analyser de simples corrélations entre variables prises deux à deux peut ne pas suffire à démontrer en soi une relation de cause à effet[...]. Ainsi à l'échelle nationale, la corrélation forte et positive entre le nombre total de chiens de protection et d'attaques aux troupeaux ne démontre pas l'inefficacité des chiens. En réalité cette corrélation indique plutôt que le nombre de chiens mis en place d'années en années par les éleveurs augmente en réponse à **la colonisation par le loup de nouveaux territoires, une colonisation spatiale qui explique près de 90% des variations du volume annuel d'attaques à cette échelle [...]. Dans l'absolu, la limitation du taux de croissance numérique de la population globale peut contribuer à ralentir sa progression géographique, facteur principal expliquant l'augmentation du total d'attaques au niveau national.**[...] "p.57-58.

** Pour être exact, car le texte de l'expertise collective est incomplet, il faut préciser en plus des **42 à 100%** qui concernent "l'élevage", que les **moyens de dissuasion** de l'étude de Miller ont une efficacité de **0 à 100%** (en fait 75% des moyens de dissuasion on réduit la prédation de 30% et plus). Ce qui fait une moyenne totale de l'ordre de **60%** à comparer aux **75%** ci-après. Et l'étude ne concerne pas que les loups, mais un éventail important de grands carnivores de toutes sortes et de différents pays (du loup à l'ours en passant par le lion et le tigre).

Il faut noter que des dispositifs qui sont référencés comme hautement efficaces envers la prédation (clôtures électriques, dispositifs son et lumière,) ont montré leur insuffisante efficacité en France avec les loups.

Jean-Marc Landry, éthologue, grand défenseur de *Canis Lupus*, note dans son document de l'IPRA de 2019 : " Le loup face aux clôtures dans l'espace pastoral"³⁵, que les loups s'en accommodent en les enjambant.

³⁴ Patrick Leyrissoux, "Taux de prédation sur le bétail : un problème français", La Gazette des grands prédateurs, n°56, mai 2015

Lors d'une intervention à Grenoble le 11 juin 2019 dans le cadre d'un débat sur *Canis Lupus*, il a montré à travers des pièges photographiques, que l'animal sauvage franchissait aisément les clôtures réglementaires électrifiées, y compris dans le sens de la montée sur de sites très pentus, configuration très défavorable.

En somme il est clairement exposé que l'efficacité des méthodes **létales** est en moyenne de **75% (de 67 à 83%)** ce qui est loin d'être négligeable (de **60%** en moyenne pour les solutions **non létales**), et peu importe qu'il y ait ou pas, de la prédation sur le bétail en réaction aux tirs.

Il est énoncé aussi que **90% de l'augmentation de la prédation** sur le bétail en France est causée par la "**colonisation spatiale**" naturelle, et que cette progression géographique est le "**facteur principal expliquant l'augmentation du total d'attaques au niveau national**". Ce ne sont donc pas les tirs (cf. §3 ci-après).

Il est encore exposé dans l'*expertise* que la **limitation du taux de croissance**, par les **tirs de prélèvements**, conduirait à **contrecarrer l'augmentation du total d'attaques**. C'est singulièrement ce qui est recherché et c'est pourquoi les tirs sont réclamés par le milieu de l'élevage de plein-air, ce à quoi s'opposent, à tort donc, les associations de défense de l'animal sauvage (chez qui y aurait donc nécessité d'un peu plus d'objectivité dans les déclarations pour être des références fiables et audibles par un public averti).

Cette augmentation de la prédation est donc expliquée par l'**augmentation des effectifs de loups**. Et les tirs létaux ne dynamisent pas la prédation, ils produisent au contraire les effets attendus à savoir la **baisse** de cette prédation. Ce ne peut être plus clair dans ce document de scientifiques.

3- ÉVALUER NUMÉRIQUEMENT ET APPROXIMATIVEMENT L'AUGMENTATION SUPPOSÉE DE LA PRÉDATION EN RÉACTION AUX TIRS

À partir de cette "*expertise collective sur le devenir de la population de loups en France*", et des données issues de ce document, est-il possible d'évaluer numériquement et approximativement l'augmentation supposée de la prédation sur le bétail, que pourrait générer les tirs de prélèvements ?

À quel ordre de grandeur aboutirait-on ? C'est ce que nous allons tenter de discerner dans l'encadré ci-après.

ÉVALUER NUMÉRIQUEMENT L'ORDRE DE GRANDEUR DE L'AUGMENTATION DE LA PRÉDATION ÉVENTUELLE DUE AUX TIRS

Si comme l'explique l'étude précédente du MNHN et de l'ONCFS, **90%** de l'**augmentation** du volume d'attaques est dû à la **colonisation numérique et spatiale de nouveaux territoires** par le loup (c'est ici clairement le phénomène **naturel** de dispersion qui est évoqué, voir pages 12-16, chapitre C, première partie), cela signifie que seulement **10%** serait dû à d'autres causes, y compris en réaction éventuelle aux tirs létaux.

Une rapide évaluation à partir d'une **augmentation** de **455** attaques entre 2017 et 2018 (les chiffres officiels sont 3219 et 3674) conduit à estimer à $455 \times 0.10 = 45.5$, soit **45** environ attaques supplémentaires en réponse éventuelle aux tirs.

Attendu que le ratio de pertes de bétail par attaque est en 2018 de $12515 \text{ pertes} / 3674 \text{ attaques} = 3.41$, soit **3.41** pertes par attaques, avec **45** attaques cela conduit à $45 \times 3.41 = 153$ pertes de bétail.

En somme selon les données de l'ONCFS et le MNHN, les pertes générées par une éventuelle prédation en réaction aux tirs de prélèvements, hors du phénomène de colonisation naturelle des territoires par les loups, pourrait être de **150** têtes de bétail environ en 2018.

Soit de l'ordre de 1% de la prédation totale en 2018, ce qui est très faible et ne justifie aucunement que les défenseurs inconditionnels de *Canis Lupus* incriminent cette piste pour expliquer la forte prédation actuelle.

³⁵ Landry JM, IPRA, Loups face aux clôtures, dans l'espace pastoral ... - 2019, <https://www.ipra-landry.com/ressources.../loups-et-clotures-dans-l-espace-pastoral>

Par ailleurs peut être souligné que dans les évaluations de ces 1% sont incluses d'autres causes que les tirs générant l'éclatement de la meute par la perte d'un reproducteur. Causes que nous n'avons pas pris en compte par soucis de simplification, comme la mortalité naturelle, accidentelle ou en raison de maladie.

EN RÉSUMÉ

NOUS POUVONS DIRE QUE SELON LE MNHN, L'ONCFS ET L'ASSOCIATION FERUS, L'ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL TROUVE ESSENTIELLEMENT SON EXPLICATION PAR L'ACCROISSEMENT NUMÉRIQUE ET GÉOGRAPHIQUE NATUREL DES EFFECTIFS DE LOUPS,

QUE L'ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION GÉNÉRÉ PAR LES TIRS, S'IL EXISTE, POURRAIT ÊTRE ÉVALUÉ, COMME ORDRE DE GRANDEUR, À 1% DES PERTES DUES AUX ATTAQUES DE L'ANNÉE 2018. CE QUI EST MARGINAL PAR RAPPORT À LA PRÉDATION TOTALE.

ET NOUS POUVONS AUSSI DIRE QUE, SELON L'ÉTUDE DU MNHN ET DE L'ONCFS, LES TIRS CONTRIBUENT À LA BAISSÉ DE LA PRÉDATION. C'EST CE QUE MONTRENT À LA FOIS LE BON SENS ET LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE QUE NOUS ÉVOQUERONS CI-APRÈS.

Une baisse de la prédation par la mortalité anthropique, certaine...

D- LES ÉTUDES MONTRANT UNE BAISSÉ DE LA PRÉDATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE

Différentes études montrent que les tirs létaux sur les loups conduisent à une baisse de la prédation sur les animaux domestiques.

1- L'ÉTUDE DE BRADLEY *ET AL* : L'ÉLIMINATION DE MEUTES ENTIÈRES RÉDUIT LA PRÉDATION DE 79% PENDANT 5 ANS, L'ÉLIMINATION PARTIELLE DE CELLES-CI DE SEULEMENT 30%

Les scientifiques Liz Bradley, Edward E. Bangs, Hugh S. Robinson, et Kyran Kunkel ont publié en septembre 2015, une étude dans le *Journal of Wildlife Management* intitulée "Effets de l'élimination du loup sur la récurrence de la prédation sur le bétail et le rétablissement du loup dans le Montana, l'Idaho et le Wyoming"³⁶

Cette étude montre que sur une période de 1989 à 2008, l'élimination de meutes entières réduit la prédation de 79% pendant 5 ans, alors que l'élimination partielle de meutes ne réduit la prédation que de 29% sur la même période :

"[...] De 1989 à 2008, nous avons documenté 967 attaques de prédatons sur 156 meutes: 228 chez des ovins et 739 chez des bovins et d'autres animaux. Le délai moyen entre les prédatons récurrentes était de 19 jours après l'absence de retrait (n = 593), de 64 jours après le retrait partiel de la meute (n = 326) et de 730 jours après le retrait complet de la meute (n = 48);[...] Par rapport à l'absence de retrait, le retrait de la meute complète a réduit de 79% la fréquence des prédatons ultérieures (ratio de risque [HR] = 0,21, P <0,001) sur une période de 1 850 jours (5 ans), tandis que le retrait partiel de la meute a réduit les déprédations de 29% (HR = 0,71, p <0,001) sur la même période. L'élimination partielle des meutes est plus efficace si elle est réalisée dans les 7

³⁶ L. Bradley, E. E. Bangs, H. S. Robinson, K. Kunkel, " Effects of Wolf removal on livestock depredation recurrence and Wolf recovery in Montana, Idaho, and Wyoming", *Journal of Wildlife Management*, septembre 2015

premiers jours suivant la prédation [...] L'effet relatif de tous les traitements était généralement uniforme selon les saisons (printemps, pâturage d'été et hiver) et le type de bétail [...]"

Le retrait **complet** de la meute réduit donc de **80%** la fréquence des prédatons ultérieures. L'élimination de celles concernées par la prédation sur le bétail est un gage d'efficacité indiscutable.

C'est donc la meute **entière**, ici, qu'il convient de cibler. Par ailleurs si l'élimination partielle des meutes présente une efficacité moindre ici, elle n'en conduit pas moins à une baisse de **30%** de la prédation. C'est bien une **diminution** qui est observée ici dans un cas comme dans l'autre, et non pas une augmentation de cette prédation comme cela est plus que suggéré par certains défenseurs de l'animal sauvage.

Pourtant davantage de modération et de prudence dans l'expression, ne nuirait pas au débat.

2- L'ÉTUDE CONTROVERSÉE DE WIELGUS ET PEEBLES : UNE INFLUENCE DIFFÉRENTE DES TIRS SUIVANT L'ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE

L'étude des scientifiques américains Wielgus et Peebles³⁷ concernant l'impact des tirs de prélèvements sur la prédation sur le bétail, est un document qu'utilise l'association de défense du loup *Ferous* pour tenter de montrer que les tirs accroitraient cette prédation. Sur leur site d'ailleurs, cette question est abordée le 5 décembre 2014 sous le titre "*Étude US : les tirs de prélèvements de loup augmentent les attaques sur les troupeaux*".

Mais la lecture attentive des travaux américains permet de découvrir que les résultats varient selon l'échelle géographique prise en compte et suivant le degré de mortalité anthropique par les tirs.

À grande échelle correspondant aux États de l'Idaho, du Montana et du Wyoming réunis, on constate une hausse dans le temps des attaques sur les ovins et bovins consécutivement à des abattages de loups. Il faudrait atteindre un prélèvement de 25% de la population pour observer une baisse significative de la prédation. Il est rajouté que la quantité de bétail prédaté de janvier 1987 à décembre 2012 était de 5 576 - 1 853 bovins, 3 723 ovins - pour une population lupine abattue de 560 individus. Moins de proies domestiques tuées en 25 ans qu'en France par an qui pour rappel s'élève à plus de 12000 en 2018 ?

En revanche à petite échelle comme dans les régions de la Colombie-Britannique ou dans une « zone de gestion restreinte », les effets sont inversés et les abattages de loups conduisent à une baisse de la prédation. C'est en tout cas ce qu'indique l'étude:

"[...] **Après une mortalité supérieure à 25% le nombre total de couples reproducteurs, de loups et de déprédations sur le bétail a diminué** [...] En revanche, Bjorge et Gunson ont constaté que la réduction de population de 40 à 3 loups en deux ans dans l'Alberta [...] **a entraîné une baisse des prédatons sur le bétail pendant deux ans**, suivie par la recolonisation et des déprédations accrues par la suite. Tompa (1983) a également constaté que le contrôle légal empêchait les conflits pendant plus d'un an dans certaines régions de la Colombie-Britannique [...] **Il semble que la lutte contre le loup soit associée à des prédatons réduites à l'échelle locale d'une meute de loups**, mais augmente les déprédations à grande échelle [...] L'échelle de notre analyse était grande [...] et l'échelle de quelques autres études étaient petite (meutes de loups). L'analyse simultanée à plusieurs échelles peut donner d'autres résultats [...]"

L'étude américaine n'aboutit donc pas aux conclusions de *Ferous*, elle est beaucoup plus **nuancée** et selon l'échelle spatiale considérée elle conduit même à des conclusions **inverses** (zones restreintes et locales d'un côté, ou à grande échelle comme celle des immenses États "*sauvages*" de l'Idaho, du Wyoming et du Montana d'un autre côté).

La transposition au contexte spatial français, où les zones impliquées n'ont pas les dimensions des grands espaces américains, plaide pour que l'effet des tirs engendre une baisse de la prédation. C'est d'ailleurs ce qui est clairement montré dans les études suivantes.

³⁷ **Wielgus R.B., Peebles K.A.**, 2014, « *Effects of wolf mortality on livestock depredations* », PLoS ONE 9(12): e113505. doi: 10.1371/journal.pone.0113505. pmid:25470821.

Il est à souligner aussi que l'étude précédente de Bradley *et al.* qui atteste de l'**efficacité** des tirs envers la **baisse** de la prédation, se situe également dans ces États de **l'Idaho, du Montana et du Wyoming**. Cela confirme que l'interprétation de l'association *Ferus* est **erronée**.

3- LES CONSEILS DE DAVID MECH SPÉCIALISTE DU LOUP: UN CONTRÔLE LÉTAL INCONTOURNABLE

David Mech, biologiste et spécialiste défenseur du loup aux États-Unis, préconise malgré tout les tirs létaux, tirs qui lors des attaques génèreraient une crainte de l'animal envers les zones d'élevage et produiraient en définitive neuf fois moins de victimes de la prédation par loup et par an qu'en France. C'est ce que rapporte un scientifique de l'INRA en 2014:

"[...] ici [aux États-Unis], on applique les conseils de L. David Mech, éthologue et spécialiste du comportement des loups aux États-Unis [...] ». Il indique : « Jusqu'à ce qu'une méthode de contrôle des populations de loups, qui ne soit pas mortelle, soit découverte, **il apparaît qu'un contrôle létal demeure le moyen ultime pour contenir les dégâts occasionnés par les loups sur le bétail**. En France : l'État engagé par sa signature sans réserve de lois de protection intégrale, prône un laisser-faire total de la population de loups qui est ainsi livrée à elle-même ".³⁸

Dans son ouvrage de 2003 coécrit avec Luigi Boitani³⁹, David Mech écrit aussi à la page 216, que ce sont les **tirs** qui conduisent aux taux de pertes de **bétail** les plus **bas** :

" [...] Il est important de se souvenir que dans l'absolu, **le taux le plus bas de pertes dans les troupeaux se produit quand existe un certain degré de contrôle létal des loups**. [...]". C'est le résultat de la réalité observée.

David Mech et Luigi Boitani reconnaissent donc clairement que les tirs létaux sont des pistes **incontournables** et **efficaces** pour faire face à la prédation sur le bétail en conduisant au "**taux le plus bas de pertes dans les troupeaux**". Il paraît donc illusoire actuellement de penser que la recherche permanente d'autres pistes non létales, parfois étranges, aboutisse à des résultats tangibles et efficaces.

Cela semble davantage, à ce stade, la volonté d'appliquer des stratégies pour temporiser et pour permettre la multiplication des individus. Au détriment de l'élevage de plein-air et des populations qui y sont liées. Élevage dont il est légitime de se demander si finalement sa disparition n'est pas ainsi recherchée et programmée par cette politique.

4- L'ÉTUDE DE VALÉRIE ROBICHAUD SUR " LA PRÉDATION DU BÉTAIL PAR LES GRANDS CARNIVORES : LA COMPLEXITÉ D'UN CONFLIT HOMMES-FAUNE ET SES POSSIBLES SOLUTIONS"

La biologiste canadienne Valérie Robichaud a publié une étude⁴⁰ en juillet 2010, concernant la prédation sur bétail par les grands carnivores dans différents pays. Nous pouvons notamment lire :

" [...] **Ce type de contrôle** (létal ndlr) **peut mettre un frein à la prédation par les grands carnivores** [...] Malgré tout, les **techniques létales permettent de faire une régulation** de la densité des populations de carnivores ou de cibler, si elles sont appliquées adéquatement, **les individus problématiques seulement** [...] "p.14.

" [...] Les campagnes d'éradication peuvent réduire ou même éliminer la prédation [...] Les campagnes d'éradication peuvent être menées à plus petite échelle où elles sont alors appelées programmes d'élimination. **Elles ciblent donc une zone précise où un conflit peut être existant** (Treves et Karanth, 2003; Treves et Naughton-Treves, 2005)[...]" p.15.

³⁸ Vincent M., 2014, « La régulation du loup... pour son bien et celui du pastoralisme », Revue Semestrielle de Droit Animalier (1/2014) : 231-245.

³⁹ Mech D., Boitani L., 2003, « Les loups, Comportement, écologie et conservation ». Trad. 2005 Christiane et Robert Igel, pdf libre. Version anglaise originelle : « *Wolves. Behaviour, Ecology and Conservation* ». University of Chicago Press, 472 p.

⁴⁰ Robichaud V. " La prédation du bétail par les grands carnivores : la complexité d'un conflit hommes-faune et ses possibles solutions" Faculté des sciences département de biologie, Sherbrooke, Québec, Canada, juillet 2010

" [...] Le retrait sélectif. **La sélection des individus éliminés amène l'aspect intéressant que seulement les individus problématiques sont ciblés** (Treves et Naughton-Treves, 2005). Ce sont généralement des agents entraînés qui s'occupent de repérer les individus et les mettre à mort, amenant une touche de professionnalisme et évitant que des individus non problématiques ne soient mis à mort à tort (Treves et Naughton-Treves, 2005)[...]", p.16.

"[...] Cette technique est bénéfique pour les espèces qui sont classées en danger d'extinction ou rares puisqu'un nombre minimal d'individus est éliminé de la population (Treves et Karanth, 2003; Treves et Naughton-Treves, 2005). Cependant, une difficulté réside dans la façon de retrouver l'auteur d'une prédation sur le bétail. En effet, à moins de prendre le prédateur sur le fait, il n'est pas toujours simple de retrouver celui-ci si la prédation date de quelques heures (Linnell et al., 1999; Treves et Naughton-Treves, 2005). À fin de retrouver un individu problématique, diverses méthodes ont été développées, mais aucune ne s'avère totalement efficace (Linnell et al., 1999). **La protection du bétail avec des colliers toxiques qui empoisonnent le carnivore lorsqu'il attaque semble le seul moyen de s'assurer que le bon individu est éliminé, mais n'est pas rentable dans les régions où la prédation est occasionnelle** (Linnell et al., 1999). Trapper les animaux près des carcasses est une technique parfois efficace puisque certains animaux retournent au site de leur prédation, mais il est aussi possible de tuer des espèces carnassières qui se nourrissent des proies d'autres espèces (Linnell et al., 1999). **Finalement, utiliser des chiens entraînés afin de suivre l'odeur d'un individu sur une proie fraîche est aussi utile pour retrouver l'individu problématique** (Linnell et al., 1999). Le retrait sélectif semble être la méthode létale la plus acceptée par le public et les communautés cohabitant avec les grands prédateurs, et est donc plus facile à implanter dans certaines régions (Treves et Naughton-Treves, 2005)[...]" p.16-17.

Nous découvrons que selon cette biologiste canadienne (et des autres chercheurs évoqués), les techniques létales contre le loup conduisent bien à une **baisse** de la prédation sur le bétail, voire **y mettent fin**. Elle indique aussi des pistes comme la pose de colliers empoisonnés sur le bétail, pistes lourdes mais semble-t-il efficaces, pour éliminer les individus incriminés dans les attaques.

5- L'ÉTUDE DE BRAINERD ET AL. DE 2008

L'élimination des loups incriminés dans la prédation conduit à la baisse de celle-ci selon les travaux de Brainerd et al. évoqués page 14⁴¹:

"[...] Un dilemme pour les biologistes chargés de gérer les populations de loups recolonisant est la nécessité d'équilibrer la viabilité à long terme de la population avec **la nécessité immédiate de limiter les conflits entre les personnes et les loups** (Mech 1995 a , Chapron et al. 2003). Des études récentes indiquent que la participation locale à la gestion du loup, **y compris la chasse publique, peut aider à réduire les conflits et peut-être même améliorer l'acceptation locale du loup.** [...] **L'élimination des loups territoriaux qui causent des conflits avec les populations humaines locales en raison de la destruction du bétail ou de tout autre comportement indésirable peut parfois être une mesure nécessaire pour gérer les populations de loups recolonisants** (Mech 1995 a , 2001 ; Fritts et al. 2003 ; Bangs et al. 2004 , 2005) ".

L'élimination de l'animal sauvage qui attaque le bétail, n'est donc pas contre-productive face à la prédation sur le bétail, bien au contraire.

6- LES RECHERCHES DE WILL N. GRAVES⁴², SPÉCIALISTE DES LOUPS

Le chercheur Will Graves, spécialiste des loups depuis de nombreuses années, reconnu et référencé par beaucoup de spécialistes scientifiques de l'animal sauvage que ce soit aux États-Unis ou en Russie, déclare :

⁴¹ Brainerd SM, Andrén H, Bangs EE, Bradley EH, Fontaine JA, Hall W, Iliopoulos Y, Jimenez MD, Jozwiak EA, Liberg O (2008) " The effects of breeder loss on wolves." J Wildl Manag 72:89–9

⁴² Will N. Graves, Ted N. Lyon , The real wolf, *The Science, Politics, and Economics of Co-existing with Wolves in Modern Times*, 2018 www.therealwolf.com/about,

Will N. Graves, *Wolves in Russia: Anxiety Through the Ages*: Will N. Graves, Valerius Geist, 2007

...<https://www.amazon.com/Wolves.../dp/1550593323>

https://mtribune.com/opinion/place-your-trust-in-wolf-experts-not-wildlife-agencies/article_3cc93163-93f5-5b06-a340-d48dba5ce771.html?fbclid=IwAR3a4w_LvF7MHxGwS_CDDTMVUdkkjF2iSuW5xSGjKqmcNrndWH5Rngx1O-M

" [...] Dès qu'un groupe de loups commence à tuer des animaux domestiques, le groupe continue de tuer, même après avoir éliminé quelques-uns de ses membres. La meute a appris que les animaux domestiques sont une proie plus facile que les animaux sauvages. Il n'y a qu'un moyen de mettre fin à la déprédation des animaux domestiques: **en éliminant toute la meute**. Les loups n'appartiennent pas aux zones habitées par l'homme. Combien de temps faudra-t-il aux autorités pour apprendre cela ? [...]"

L'élimination des meutes **entières** incriminées dans la prédation sur le bétail est à nouveau suggérée pour la réduire ou y mettre fin.

7- LES TRAVAUX D'ELISABETH HARPER ET AL. DANS LE MINNESOTA EN 2005

Les scientifiques Elisabeth Harper, William Paul et David Mech ont publié une étude en 2005, concernant l'efficacité des tirs létaux dans la prévention de la prédation sur le bétail⁴³. Nous pouvons soumettre au lecteur quelques conclusions éparses relevées dans ce document :

" [...] Toutefois, des analyses plus spécifiques ont indiqué que dans certaines situations, **tuer** les loups était plus **efficace** que de ne rien faire (c.-à-d. ne pas piéger)[...] Dans les élevages ovins, **tuer** les loups était généralement **efficace**. Les tentatives de piégeage, quels qu'en soient les résultats, semblaient plus efficaces pour réduire les prédatons que l'absence de piégeage, ce qui donne à penser qu'une simple activité humaine à proximité des sites de déprédation pourrait dissuader les déprédations futures. [...] Bien que des méthodes non létales aient été proposées, **aucune** d'entre elles n'a systématiquement empêché la prédation des loups (Fritts 1982, Fritts et al. 1992).[...] Les 24 corrélations que nous avons testées entre le nombre de loups **tués** et les **prédatons** de l'année suivante pour toutes les périodes et toutes les régions, pour le bétail individuel, et pour l'ensemble du bétail, ont montré soit la **fin** des prédatons l'année suivante, ou alors celles-ci étaient **non significatives** (P.0.10). [...] Les courbes de récurrence globales distinctes pour chacun des quatre résultats du piégeage montrent que le taux de récurrence (de la prédation ndr) lorsqu'il n'y a aucun piégeage, était plus élevé que pour les autres conditions. [...] Pour les prédatons sur les moutons, **tuer** les loups était plus **efficace** que le piégeage infructueux ou l'absence de piégeage, comme l'ont fait Fritts et al (1992) [...] La lutte **létales** contre le loup pour la prédation des moutons au Minnesota est généralement **efficace** pour **réduire** les pertes supplémentaires [...]"

En somme il est indiqué que le piégeage des loups et (ou) l'élimination de ceux impliqués dans la prédation sur le bétail, montre une certaine efficacité pour la faire baisser. Et dans tous les cas ne conduit aucunement à son augmentation, contredisant ainsi la théorie en cours d'examen dans ce recueil.

8- LE MASTER EN BIOÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES ET EXPERTISE DE LA BIODIVERSITÉ DE MYLÈNE LE CAM⁴⁴ :

Dans son Master de septembre 2012, concernant "l'évaluation de l'efficacité de la mise en place de tirs de défense ou de prélèvement sur les attaques des troupeaux domestiques par le loup *Canis lupus*", l'écologue et écologiste Mylène Le Cam montre qu'en France, les tirs de prélèvements ne conduisent jamais à une augmentation des attaques de prédation sur le bétail, mais clairement à une baisse. Il est ainsi écrit :

" [...] Par ailleurs, nous avons montré que **la mise en place d'un tir permet de diminuer significativement les attaques sur les troupeaux**.[...]", Résumé, p.2.

"[...] Cette étude de l'efficacité des tirs de défense ou de prélèvement est basée sur une analyse statistique de la répartition des attaques en fonction de la mise en place des arrêtés d'autorisation de tir. Afin de pouvoir analyser l'efficacité des tirs sur les attaques, nous avons dû corréliser ces données géo-localisées en faisant des

⁴³ E. Harper, W. Paul, D. Mech, "Effectiveness of Lethal, Directed Wolf-Depredation Control in Minnesota", The Journal of Wildlife Management, 72(3): 778-784, 2005.

⁴⁴ Le Cam M., septembre 2012, « Évaluation de l'efficacité de la mise en place des tirs de défense ou de prélèvements sur les attaques des troupeaux domestiques par le loup *Canis lupus* », Master 2, Dreal et Université Claude Bernard.

requêtes sur le logiciel MapInfo (figures 9 et 10). Nous avons ainsi pu créer des bases de données rattachant les attaques depuis 1994 aux arrêtés à différentes échelles [...]" § A, I,1-2, p.33.

"[...] Ainsi, pour les éleveurs et les buffers 2 et 4, **les tirs de défense et de prélèvement font diminuer significativement le nombre d'attaques**, ceci à compter de 30 jours après leur date de signature (voire plus rapidement à l'échelle des buffers 2 et 4), que l'on compare leur répartition avec la situation du mois précédent l'arrêté (AP-30) ou avec la situation depuis le 1erjanvier. **Cet effet de diminution des attaques se confirme à 60 jours et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée [...]**", B, III, 3.1, p.48.

"[...] **la diminution significative des attaques** observée dans l'analyse exploratoire n'est pas liée uniquement au fait qu'il y a très régulièrement une attaque juste avant la prise d'un arrêté de tir.[...]", B, III, 3.1, p.50.

"[...] il est possible d'observer cette fois **un effet significatif des tirs à l'échelle des massifs**, et des buffers 8 et 10 km. L'effet au niveau des petites échelles(éleveurs et buffers 2, 4 et 6 km) se trouve logiquement renforcé (si nombre d'attaques réelles< théoriques, alors ratio éleveur / théorique >ratio éleveur / réel). Ces résultats confirment le fait que la comparaison aux attaques théoriques du massif pastoral correspond mieux pour analyser l'efficacité aux grandes échelle géographiques, à savoir le massif et les buffers 8 et 10 km dont l'étendue est proche de celle du massif. Comme précédemment, **nous pouvons voir que l'effet n'est pas significatif uniquement à court terme, mais bien jusqu'à la fin de l'année.[...]**", B, III, 3.2, p.50.

"[...] Cela permet de mettre en évidence le fait que **les tirs de défense ou de prélèvement sont efficaces pour faire baisser les attaques jusqu'à l'échelle d'un buffer de 10 km ou du massif pastoral**. De plus cette démonstration indique également que l'efficacité s'estompe au fur et à mesure que l'on s'éloigne du lieu de mise en œuvre.[...]", B, III, 3.2, p.51.

"[...] Par ailleurs, il est possible de noter **qu'aucune augmentation significative des attaques n'a été observée, quelle que soit la période, l'échelle et la méthode considérée [...]**",C, I, 1.1, p.52

"[...] **Il a aussi été montré que la mise en place de tir entraîne une diminution significative des attaques après la prise de l'arrêté**, et ce jusqu'au buffer 10. Cet effet se fait encore significativement ressentir sur le nombre d'attaques au niveau du massif pastoral mais s'estompe à mesure que l'échelle considérée s'agrandie.[...]", Conclusion, p.56

"[...] **puisque la mise en place de ces tirs permet de faire diminuer de manière significative les attaques sur les troupeaux domestiques sans constituer une menace pour la conservation du loup.[...]**", Conclusion, p.56.

La théorie que les tirs seraient contre-productifs en accentuant la prédation, très diffusée, est ainsi démentie par ce travail de recherche : non seulement les tirs de prélèvements ne conduisent pas à une hausse des attaques, mais au contraire à une **baisse** de la prédation sur le bétail.

Il serait opportun pour dynamiser l'écoute d'un public averti, que les associations de défense de l'animal sauvage emboitent le pas à cette biologiste écologue et grande protectrice de l'environnement⁴⁵

EN SOMME

TOUS CES DOCUMENTS MONTRERAIENT BIEN QUE LES TIRS DE PRÉLÈVEMENTS, À UN NIVEAU OU À UN AUTRE, À UNE ÉCHELLE OU UNE AUTRE, CONDUISENT BIEN À RÉDUIRE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL. C'EST LA RÉALITÉ OBSERVÉE, PAS SUPPOSÉE.

PRIVILÉGIER L'ÉLIMINATION DES ANIMAUX PROBLÉMATIQUES EST UNE PISTE INCONTOURNABLE.

NULLE ÉVOCATION D'UNE ÉVENTUELLE ACCÉLÉRATION DE LA PRÉDATION PAR LA MORTALITÉ ANTHROPIQUE, MAIS BIEN AU CONTRAIRE D'UNE BAISSE. NOUS EN DÉDUISONS LOGIQUEMENT QUE CETTE ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION N'A PAS D'EXISTENCE RÉELLE ICI.

⁴⁵ Site be'cOZ Nature

L'ÉTUDE DE MYLÈNE LE CAM MONTRE CLAIEMENT QUE LES TIRS SUR LES LOUPS OPÉRÉS DANS LA SUD-EST, NON SEULEMENT N'ONT PAS PRODUITS UN ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES, MAIS AU CONTRAIRE UNE BAISSSE.

**EN CONSÉQUENCE CES ÉTUDES CONTREDISENT LES DÉCLARATIONS
ET LES PUBLICATIONS SUGGÉRANT UNE HAUSSE DE LA PRÉDATION PAR LES TIRS.**

Viser les meutes incriminées dans leur totalité...

E- LA VOIE DE L'ÉLIMINATION TOTALE DE MEUTES INCRIMINÉES DANS LES DÉGÂTS SUR LE BÉTAIL

Nous venons de montrer clairement que, d'après des études existantes, les tirs de prélèvements ne conduisent pas à une augmentation de cette prédation sur le bétail mais, bien au contraire, à une baisse.

Nous pouvons résumer en disant que les données évoquées ne plaident pas pour faire de ce phénomène d'éclatement des meutes un problème majeur et pénalisant envers cette prédation, mais plutôt une question accessoire. Question qui devrait donc être traitée comme telle et ne pas remettre en cause la politique des tirs de prélèvements, dont les faits montrent que ceux-ci sont déjà notablement insuffisants pour réduire les attaques sur le bétail.

Nous pouvons préciser que la crainte du loup envers l'homme, absente en France, est un comportement de base à réenclencher si nous voulons que l'animal sauvage évite davantage les troupeaux. La culture de l'impunité pour *Canis Lupus* est une situation assez fâcheuse envers la résolution du conflit entre l'homme et l'animal. Est ainsi atypiquement tolérée, voire consolidée, une situation de violence qui serait décriée et combattue dans tout autre domaine. À ce titre le loup fait indiscutablement encore et toujours, l'objet d'une fascination hors norme.

L'objectif de mettre fin à cette impunité de prédation par les tirs létaux, est singulièrement retenu par une publication de l'INRA et du CERPAM de 2017 intitulée "*Élevage et loups en France : historique, bilan et pistes de solution*"⁴⁶. Les auteurs, des scientifiques, estiment que toutes les données et que toutes les pistes de solutions pour faire baisser la prédation ont été examinées et appliquées en vain. Et que seul le contrôle légal des individus incriminés dans les attaques est gage d'une réelle efficacité. C'est ce qu'ont montré singulièrement les études du paragraphe D précédent.

Avec le tir sur un loup adulte appartenant à une meute évoluant à proximité d'un troupeau, loup qui éduque peu ou prou cette meute à l'attaque sur le bétail, cela conduirait celle-ci à faire le lien entre prédation et tir mortel et donc à éviter ce bétail. Dans le cas contraire il faudrait prélever la meute entière.

Si le tir concerne un animal isolé, l'attaque sur le bétail cesse aussitôt.

Dans les deux cas il y aurait baisse de la prédation.

⁴⁶ M. Meuret, SELMET, INRA; L. Garde, CERPAM; C.-H. Moulin, SELMET, INRA, M.-O. Nozières-Petit, SELMET, INRA ; M. Vincent, INRA, 2017

LA DÉSORGANISATION DES MEUTES PAR LEUR ÉCLATEMENT PEUT-IL QUAND MÊME CONDUIRE, PARFOIS, À DE LA PRÉDATION SUPPLÉMENTAIRE ET ACCIDENTELLE SUR LE BÉTAIL ? QUELLES STRATÉGIES POURRAIENT Y FAIRE FACE ?

Malgré les preuves contraires nous nous plaçons ici d'une manière contradictoire dans l'hypothèse pénalisante pour le cheptel domestique de l'éclatement des meutes, hypothèse défendue par les associations de défense du loup (mais donc l'impact numérique serait faible, nous l'avons vu au paragraphe C, page 32), pour tenter de discerner si, le cas échéant, des stratégies pour y faire face existent et comment elles peuvent être mises en œuvre.

Cette question de l'éclatement des meutes, très présente aujourd'hui chez les défenseurs du loup nous le constatons, est abordée sous l'angle habituel de beaucoup de protecteurs de l'animal sauvage dans un article assez long de Benoit Jourdain journaliste au Figaro, spécialisé sur les questions environnementales.

Cet Article est titré : "*faut-il tuer les loups ?*"⁴⁷ et nous y lisons notamment :

" Si l'explosion des meutes crée des effets néfastes sur le nombre d'attaques, elle aurait aussi pour conséquence de provoquer l'installation de nouveaux individus. 'Ces prélèvements déstructurent les meutes. Et une meute déstructurée libère un territoire, ce qui va créer un appel d'air pour d'autres loups», explique la biologiste Geneviève Carbone".

Selon cette biologiste, à qui est donnée la parole, grande protectrice de *Canis Lupus*, un "remplacement" de loups libérant un territoire, par des individus provenant d'un autre secteur (un simple déplacement donc), serait l'explication à la hausse de la prédation. C'est une hypothèse, bien que nous ne voyons pas clairement pourquoi les nouveaux arrivants issus d'un phénomène de dispersion classique de recherche de territoire, seraient plus prédateurs de bétail que les partants. Et au final le nombre de loups est le même.

L'hypothèse que l'éclatement des meutes par les tirs (ou par un facteur naturel) générerait des loups isolés, livrés à eux-mêmes, donc moins organisés pour cibler des proies sauvages difficiles d'accès, et qui du coup s'orienteraient vers les moutons, proies faciles, semble plus solide bien que nous avons montré sa faible probabilité numérique.

Nous savons de surcroît que les loups qui sont solitaires, que ce soit avec ou sans lien avec les tirs, s'attaquent aussi aux grosses proies sauvages (élan, chevreuils...). C'est d'autant plus vrai que ces loups sans meutes qui vivent dans les espaces naturels ou sauvages, n'ont pas tous d'animaux domestiques à portée pour se nourrir.

SE PLACER DANS UNE SITUATION PEU PROBABLE OU RARE

Malgré cela et toutes les données de ce recueil qui plaident pour que les tirs de prélèvements ne soient pas générateurs de plus de prédation sur le bétail, bien au contraire, nous nous plaçons quand même dans cette hypothèse aggravante et néfaste pour les animaux d'élevage (hypothèse qui peut tout de même se vérifier exceptionnellement ou aléatoirement), pour préciser que **DANS CE CAS UNE SEULE SOLUTION EFFICACE APPARAÎT : LA DESTRUCTION ENTIÈRE DE LA MEUTE INCRIMINÉE.**

VISER LA DESTRUCTION DES MEUTES À PROBLÈMES DANS LEUR TOTALITÉ

En effet détruire la meute dans sa totalité c'est bien éviter les hypothétiques effets problématiques de son éclatement et mettre fin au questionnement.

Cette option décrite ci-après permettrait donc de ne pas s'interroger sur ce qui est vrai ou pas, mais plutôt de se diriger vers des solutions efficaces.

C'est d'ailleurs ce que montre, nous l'avons vu page 33, l'étude de Bradley *et al.* qui expose que viser la meute entière est la solution la plus efficace même si le retrait partiel l'est encore, mais de façon moindre.

"[...] le retrait de la meute complète a réduit de 79% la fréquence des prédations ultérieures sur une période de 1 850 jours (5 ans), tandis que le retrait partiel de la meute a réduit les déprédations de 29% [...]"

⁴⁷ Le Figaro, Faut-il tuer les loups , *grand-angle.lefigaro.fr/loups-nicolas-hulot-eleveurs-attaque-debat-ecologie*

Ce que suggèrent aussi nous l'avons vu, les études de Krofel *et al.* (page 26), de Barbara Zimmermann (page 30), de Bradley *et al.* (page 33), et de Will N. Graves (page 36), et ce qu'indique même Murielle Guinot-Ghestem, responsable de l'unité prédateurs animaux déprédateurs de l'ONCFS :

"[...] Quand un mâle alpha est tué par exemple, un autre prend sa place et la concurrence peut déstructurer les meutes. Des groupes stabilisés se dispersent et fondent ainsi des meutes ailleurs » nous précise la chercheuse.[...] «C'est une réaction observée chez les blaireaux, qui est une espèce protégée au titre de la Convention de Berne. Dans certains cas, il vaut mieux enlever **toute une population** sur une zone définie plutôt que d'en enlever un **petit peu** et qu'ils se dispersent » avoue Murielle Guinot-Ghestem[...]"⁴⁸.

Nous rappellerons aussi ce que nous avons exposé pages 29-30, que la meute est avant tout une famille selon David Mech, qui se modifie en permanence et nous rajouterons que contrairement à ce que dit la responsable de l'unité loup de l'ONCFS, les loups *alpha* n'existent pas selon D. Mech, la place de mâle (ou de femelle) reproducteur (trice) n'est pas issue d'un combat, mais d'un processus naturel ([_https://www.youtube.com › watch](https://www.youtube.com/watch), traduction <http://chienmatin.com/le-loup-alpha-n...>).

COMMENT REPÉRER LES MEUTES À PROBLÈMES ?

C'est une question essentielle. Pour repérer les meutes incriminées dans la prédation sur le bétail il y a lieu de suivre une méthodologie aussi précise que possible.

1- LOCALISER GÉOGRAPHIQUEMENT LES MEUTES EXISTANTES DANS LE SECTEUR INCRIMINÉ

La première piste pourrait être d'identifier (de localiser approximativement) les meutes à problèmes, c'est-à-dire celles produisant le plus de prédation et de les éliminer dans leur totalité par un suivi assidu des zones concernées. Eu égard au fait que l'essentiel de cette prédation se situe dans le Sud-Est (Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes Alpes, Var, Drôme, Savoie, Isère), c'est dans ces secteurs que l'attention devrait se porter en priorité. Sans ignorer les autres secteurs pour autant.

Les résultats des investigations annuelles de l'ONCFS peuvent-être utiles à travers l'identification géographique et numérique des Zones de Présence Permanente (ZPP) et donc des meutes. Il faudra alors faire le rapprochement, si cela est possible, entre la prédation constatée et les meutes identifiées dans le secteur concerné.

2-ENGAGER DES OPÉRATIONS DE PIÉGEAGE DOUX, ET ÉQUIPER LES LOUPS DE COLLIERS GPS OU DE "PUCES"

Il s'agirait de mettre en place des pièges non blessants dans les zones sujettes à la prédation et corrélées avec les données de l'ONCFS, pour permettre la capture d'individus. Puis de relâcher ces derniers après les avoir équipés de colliers GPS (télémétrie), ou de "puces", afin de les suivre à distance et de localiser ainsi les meutes à problèmes. Ce sont des techniques de capture bien acceptées par naturalistes et associations, notamment *France Nature Environnement*⁴⁹. Et qui sont aussi très utilisées aux États-Unis, en Suède, Finlande, Espagne et Italie.

La pose de colliers GPS sur des loups est déjà pratiquée par l'ONCFS pour leur suivi (Programme prédateur-proies, 2004).

L'ensemble peut-être utilement complété par des pièges photographiques dans les secteurs appropriés.

3-EXPLORER PARALLÈLEMENT LA PISTE DES CHIENS CRÉANCÉS AU LOUP, OU DES CHIENS ENTRAÎNÉS À SUIVRE L'ODEUR D'UN PRÉDATEUR

Des chiens créancés au loup pourraient aussi être introduits et permettre le pistage des meutes pour les localiser et éliminer celles incriminées. Utiliser des chiens entraînés afin de suivre l'odeur d'un individu sur une

⁴⁸ A. Sacleux, National Geographic, "[France : le nombre de loups augmente de façon exponentielle](https://www.nationalgeographic.fr/animaux/2019/06/la-population-d...)", 14 juin 2019
<https://www.nationalgeographic.fr/animaux/2019/06/la-population-d...>

⁴⁹ [Le Monde.fr](http://lemonde.fr), interview de Jean-Jacques Blanchon, 11 février 2013

proie fraîche est aussi une piste pour retrouver l'individu problématique selon la biologiste Valérie Robichaud (p. 35 du présent document). Tout cela relève de l'anticipation pour engager au plus tôt cette piste de dressage de canidés domestiques pour une efficacité sur le long terme.

4-ÉLIMINER LES MEUTES À PROBLÈMES DANS LEUR TOTALITÉ

Une fois localisées avec certitude, les meutes à problèmes devraient pouvoir être éliminées dans leur totalité, ce qui éviterait un éventuel éclatement et conduirait à une baisse certaine de la pression prédatrice. C'est la piste incontournable dont l'efficacité a été démontrée par de nombreux travaux. Elle peut être considérée comme une forme de régulation locale.

5-CRÉER D'UNE DEUXIÈME BRIGADE LOUPS

Une deuxième brigade loups pourrait être créée pour seconder la première et rendre plus efficace la traque des animaux à éliminer. Elle pourrait aussi se déployer dans d'autres secteurs que ceux du Sud-Est.

6-LIBÉRALISER LES TIRS DE DÉFENSE

Une libéralisation des tirs de défense par les éleveurs et bergers pourrait aussi concourir à plus de réactivité dans le ciblage des animaux prédateurs de bétail domestique, et ce en couplage avec les dispositifs permettant la localisation des meutes et évoqués précédemment. Il semble que les dernières mesures gouvernementales vont dans ce sens d'une plus grande souplesse.

Une formation adéquate aux prélèvements de loups, un équipement fonctionnel et récent attribué à tous les louvetiers, permettraient de seconder les éleveurs et les bergers dans un rôle où ils n'excellent pas forcément.

7-REMETTRE EN PERSPECTIVE L'ENJEU DES OPÉRATIONS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS

Dans tous les cas il faut raison garder car les tirs concernent des animaux sauvages prédateurs qui interfèrent négativement sur une société humaine en transgressant ses frontières. Et les éliminations se font sans souffrance pour le loup, ce qui n'est pas le cas des ovins ou bovins, victimes de la prédation, qui sont souvent abominablement mutilés. C'est là aussi que se situe la souffrance animale, dont on parle beaucoup, et contre laquelle il faudrait s'élever.

Le repérage des meutes à "problèmes" est donc une donnée clé. Utiliser toutes les pistes qui convergent vers cet objectif, quelles soient scientifiques, techniques, professionnelles, animales, législatives, serait un gage d'efficacité.

IL SEMBLE DONC PRUDENT, APRÈS UNE ATTAQUE DE PRÉDATION SUR LE BÉTAIL, DE METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR ÉLIMINER LA MEUTE À PROBLÈMES DANS SA TOTALITÉ, GAGE D'UNE SOLUTION EFFICACE POUR RÉDUIRE LA PRÉDATION EN NEUTRALISANT TOUTES LES HYPOTHÉTIQUES CONSÉQUENCES COLLATÉRALES (ÉCLATEMENT DES MEUTES, REPRODUCTION MULTIPLE) MÊME SI ELLES SERAIENT PEU IMPACTANTES NUMÉRIQUEMENT.

Cibler les seuls loups incriminés est-ce une alternative possible et efficace ?...

F - UNE PISTE IDENTIQUE À LA PRÉCÉDENTE MAIS NE VISANT PAS LA MEUTE ENTIÈRE, SEULEMENT L'ANIMAL INCRIMINÉ DANS LES ATTAQUES

L'association écologiste Houmbaba qui prône "Le retour du sauvage comme paradoxe de la modernité", le 29 janvier 2018 sur son site et sous le titre " Pour réussir la cohabitation avec les loups français, une autre gestion

est possible", indique les résultats d'une étude⁵⁰ qu'elle a commanditée concernant notamment les stratégies de gestion des loups à "problèmes" aux États-Unis, en Allemagne et en France, donc ceux incriminés dans la prédation des animaux domestiques.

Nous pouvons lire quelques conclusions ci-après des enseignements qu'elle tire de cette étude, d'inspiration scientifique, concernant les loups qui attaquent le bétail et les solutions à y apporter.

1- L'HISTOIRE D'UN ÉCHEC : L'INCAPACITÉ DE L'ÉTAT À PROTÉGER LES ÉLEVEURS

L'article expose :

"[...] Depuis le retour officiel du loup en 1992, c'est un discours de peur, de mort et de désespoir qui s'est installé dans la société, obligeant l'opinion publique à se positionner en permanence pour ou contre la souffrance des éleveurs. L'incapacité des autorités à les protéger, à limiter les dommages et à réduire les conflits avec l'élevage en neutralisant les « loups à problèmes », génère toujours plus de conflit permanent, de défiance, d'exaspération, de désespoir et de colère.[...]"

"[...] En France, le dispositif scientifique, technique et politique n'apporte aucun début de réponse aux questions posées depuis 20 ans sur ce que serait une cohabitation supportable avec l'élevage [...] avec pour résultat le conflit permanent, la défiance, l'exaspération, le désespoir et la colère.[...]"

Des réflexions qui relèvent, ici, du bon sens, et qui dénotent car peu fréquentes en général dans la sphère de la défense inconditionnelle du loup.

2- CENTRER LES STRATÉGIES SUR LES ANIMAUX À "PROBLÈMES"

Chercher, davantage qu'aujourd'hui, à forcer le prédateur à renoncer aux proies domestiques :

"[...] L'échec de la cohabitation avec les « loups français » peut être compris comme notre incapacité à interpréter les crises récurrentes de nos confrontations avec le loup – avec certains loups, certains troupeaux et en certains lieux –, à « communiquer » dans un code commun, donc nécessairement à entrer en relation (autrement que par un tir au hasard « non localisé dans l'espace et dans le temps ») avec l'animal qui attaque, et à élaborer des modes d'interactions adaptés, c'est-à-dire permettant de comprendre et d'agir sur le comportement du prédateur pour le forcer à renoncer.[...]"

" [...] Pour être efficace, il s'agirait d'être en mesure d'interagir, d'identifier, de suivre et de « contrôler » les « loups à problèmes », responsables des attaques pour éviter qu'elles ne deviennent chroniques. Ce que le dispositif scientifique français ne permet ni n'envisage de faire [...]."

Une vision qui nous semble judicieuse au vu des études sur le sujet, et que nous proposons singulièrement dans le paragraphe F précédent. Toutefois cibler les seuls loups à "problèmes", et non pas la meute entière, peut s'avérer plus délicat.

3- UN CONSTAT DE L'ÉCHEC DES MESURES DE PROTECTION

Les limites des mesures de protection sont reconnues :

"[...] Le renforcement seul des mesures de protection ne suffit pas. C'est la principale leçon de l'échec français en dépit des 16,6 millions d'euros affectés en 2015. La prédation est une interaction entre deux partis. Avec la protection efficace des cheptels, il y a obligation à devoir se confronter à l'animal, à interagir avec lui en situation d'attaque pour lui signifier des limites, la frontière d'un territoire – celui de l'éleveur avec son troupeau – qu'il ne devra plus franchir quand ces derniers s'y trouvent. De fait, les seuls dispositifs de prévention et de compensation des dommages existants, en plus d'être coûteux et insuffisants, encouragent un état permanent de conflits, et plongent les éleveurs dans la souffrance et l'incompréhension."

⁵⁰ Blanchon J.J. et Nochy A. 2017 : Statut, distribution et gestion des populations de loups (*Canis lupus*) : "Analyse comparée de trois populations de 1994 à 2015, dans les Northern Rocky Mountain (USA), en Allemagne et en France. Standards de suivi et terminologie, résultats et interprétation, questions et préconisations sur les objectifs, les méthodes et le rétablissement du loup en France".

Cette vision de bon sens s'oppose à beaucoup d'associations de défense de l'animal sauvage, et rejoint celle du monde de l'élevage et des défenseurs du pastoralisme. Preuve qu'il est nécessaire d'écouter ces derniers qui témoignent d'une façon rationnelle de la réalité observée. Que leur façon de voir s'oppose à celle des amis du loup n'en n'affaiblit pas pour autant la valeur.

4- CONTRER SYSTÉMATIQUEMENT LES ATTAQUES

S'opposer systématiquement et violemment à chaque approche ou attaque est une exigence :

" [...] avec des moyens adaptés **pour interagir de manière agressive si besoin, de façon systématique et à chaque tentative d'attaque**, pour obliger le prédateur à renoncer et à éviter les lieux par la suite [...]"
"[...] Il s'agit au moment de l'attaque de **casser la persistance acquise de la vulnérabilité du système d'élevage** et du mouton pour le prédateur, renforcée par chaque attaque réussie. **C'est dans cette interaction prédateur/proie, complexe et violente, que réside la possibilité de la contrarier pour l'humain, en s'y confrontant, par une gradation agressive du stress et un risque de blessure auxquels le comportement du loup est très sensible pendant l'attaque** (risque grave pour sa vulnérabilité de prédateur – d'être blessé ou tué – quand la proie a appris à résister). Ce que permet la capture non létale. Avec la télémétrie, c'est une technique à effet systémique en termes de connaissances et de capacités d'action en temps réel, ce dont la société a justement besoin pour protéger l'élevage. [...]"

Cette voie suppose que les notions de tirs d'effarouchement, de défense et de prélèvement soient revues de manière fondamentale pour s'extirper des freins idéologiques.

5- LA PISTE DE LA CAPTURE PAR LES PIÈGES

Le suivi de l'animal incriminé :

" [...] Par l'utilisation d'un piège homologué (type easy grap) et de la télémétrie (suivi de l'animal par collier géo-localisable), il s'agit de capturer au plus vite quand les loups sont présents, en situation d'attaque ou immédiatement après (parce qu'ils sont là), pour sortir du registre de l'émotion, de la colère, de l'échec ou de l'impuissance, et se situer dans celui de la raison, du droit et de l'action autorisée pour influencer le comportement de l'animal ou de la meute (générer un comportement d'évitement, contrôle non létal) **ou le (la) neutraliser en cas de dommages chroniques et récurrents (contrôle létal)**. D'accompagner l'éleveur, de mettre fin à son intranquillité permanente, et d'être enfin, pour les autorités, en capacité de le protéger dans l'exercice de sa profession.[...]"

Là encore l'association écologiste protectrice du loup rejoint la proposition exposée au paragraphe E précédent. Ce qui montre que celle-ci repose sur des fondements sérieux et que si elle s'oppose à beaucoup de défenseurs de l'animal, c'est que ces derniers ont des visions qui sont peu rationnelles et solides pour réduire les effets de la prédation sur le bétail, visions guidées probablement et essentiellement par la passion pour l'animal sauvage. Nous pouvons en déduire que ces défenseurs vigoureux de *Canis Lupus* préfèrent opter pour une non régulation du loup, fut-elle au détriment de la baisse de la prédation.

6- LA PISTE DU CONTRÔLE LÉTAL

Un contrôle létal incontournable selon l'association écologiste :

"[...] **Le contrôle létal par le tir devient alors possible**, autorisé une fois l'animal rétif, responsable d'attaques ou à fortiori de dommages chroniques, identifié et suivi. Ce que permet le statut de l'espèce. **Ce dispositif technique n'est toutefois pas envisagé dans le 4^e PNLoup.**[...]"

Une critique claire des dispositifs du *Plan National Loup* est formulée à travers le constat qu'il y a une frilosité à cibler clairement et de façon létale, les loups incriminés dans les attaques. La dénonciation d'une sorte

d'amateurisme qui est avant tout généré par le contexte général soumis aux pressions des défenseurs de l'animal sauvage.

7- L'ÉLEVEUR DOIT POUVOIR SE DÉFENDRE

Vivre sans agression est une exigence minimum :

"[...] La question n'est pas d'être pour ou contre le loup, de le tuer ou de l'éradiquer, **mais de se défendre, et d'être en capacité d'agir pour contrôler les situations que l'animal qui entre en conflit avec l'élevage impose et qui gênent la société. La cohabitation avec une population viable de loups n'est possible que lorsque les doutes des éleveurs sur la capacité des autorités à les protéger, à « contrôler » au quotidien les situations dangereuses – pour les biens, le bien-être au travail et les entreprises – qu'elle peut produire, auront été levés.**[...]"

L'association reconnaît ici que, comme tout citoyen, éleveurs et bergers ont le droit inaliénable de ne pas être agressés dans leur vie quotidienne par un élément extérieur sur lequel on peut agir.

8- CHANGER LES RAPPORTS DE VIOLENCE INSUPPORTABLES POUR LES ÉLEVEURS

Une réalité violente :

"[...] Vivre durablement avec une population rétablie de loups suppose de savoir changer les rapports avec la réalité violente, oppressante, désespérante, morbide et insupportable pour les éleveurs exposés, **que cette population est susceptible d'imposer à la société, quand elle choisit d'entrer en conflit récurrent avec l'élevage. C'est la condition d'une cohabitation supportable. Pour cela une autre ambition scientifique est nécessaire. La réalité de la biologie et du comportement, l'intelligence et la force de l'espèce nous y obligent, là où la seule génétique et les modèles démographiques ne sont d'aucune utilité : régler d'abord les situations générées par les « animaux à problèmes », et mobiliser expertise, science et ingénierie écologique pour le faire.**[...]"

Nul ne peut accepter la violence comme une donnée à laquelle il faut s'adapter sans y faire face de façon efficace. Comment la défense actuelle du loup, que ce soient par les instances européennes, par l'État, et par la plupart des naturalistes où des associations de défense de l'animal, peut-elle sous-estimer cet aspect ? Est-ce le reflet d'une société désabusée, effrayée par les dégâts écologiques que supporte la planète et qui perdrait en conséquence ses repères ?

9- UNE SITUATION PERVERSE DE LAISSER FAIRE

Depuis l'arrivée du loup peut de changement est constaté dans l'efficacité de la lutte contre la prédation :

"[...] Dans la perspective de conservation d'une espèce difficile, il n'est pas possible de tenir ses engagements en laissant des discours, un vent de frayeur, le désespoir et la souffrance accompagner toute prise de décision. Toute situation doit absolument être réversible. Il est fondamental d'avoir les gens et les techniques pour produire un changement effectif d'une situation conflictuelle, et ainsi éviter qu'elle ne devienne chronique. **Nous constatons que ce n'est toujours pas le cas, 25 ans après le retour officiel du loup en France.**[...]"

Il y aurait vraiment nécessité nous le voyons, d'opter pour des pistes résolument létales envers les loups prédateurs de bétail. Temporiser n'est pas rationnel et permet une audience injustifiée à beaucoup d'associations de défense de *Canis Lupus* qui semblent avoir peu d'expertise sur la question animale.

10- NE PAS LAISSER LE LOUP S'INSTALLER DANS LA BERGERIE SI ON VEUT VIVRE AVEC

Une "cohabitation" telle quelle impossible :

"[...] On ne vit pas à côté du loup, mais on vit avec le loup. **Quand comprendrons-nous qu'on ne peut « laisser le loup s'installer dans la bergerie » si l'on veut prétendre être capable de vivre avec. Contribuer à en faire un commensal de l'homme comme le dispositif français s'y emploie depuis 25 ans est non seulement une erreur,**

mais une faute grave et incompréhensible – une folie même – si l'on doit cohabiter durablement avec une espèce sauvage encouragée à générer toujours plus de conflits et de dommages, de souffrance et de désespoir dans la société. **Le « chez soi » du loup n'a pas à occuper le « chez soi » des humains, ce qui n'interdit pas au loup d'avoir son « chez lui ». La clé pour les humains, c'est de ne pas laisser le loup... « sortir du bois »[...]."**

L'impossibilité de "cohabitation" ne relève pas nous le voyons, d'une opinion mais de la réalité observée. Nous constatons clairement en définitive que dans cette approche de l'association écologiste *Houmbaba*, nous sommes très éloignés des injonctions et certitudes de certaines associations de défense de l'animal, qui ajustent parfois l'information qu'elles diffusent en fonction de leurs propres sentiments. Cette façon de voir la problématique de l'association écologiste, qui rejoint sur certains points celles des éleveurs et bergers, même si elle est stratégique, ne se résume pas à excuser toutes les "exactions" du loup. Sortir de la "déification" de l'animal est nécessaire pour la résolution des conflits. Et pour cela il faut reconnaître à l'éleveur le droit d'exercer son travail en toute quiétude. Ce qui implique inévitablement que le loup identifie, par la contrainte, les espaces à ne pas franchir. Et pour cela il ne fait pas de doute que, pour l'instant, un contrôle légal puissant, constant, adapté et ferme, apparaît la voie la plus prometteuse. Quitte à en réajuster l'intensité plus tard. Mais nous n'en sommes pas encore là, loin s'en faut.

EN SOMME

IL S'AGIT BIEN ICI SELON CETTE ASSOCIATION ÉCOLOGISTE, DE FAIRE CESSER CETTE PRÉDATION SUR LE BÉTAIL, INSUPPORTABLE POUR LES ÉLEVEURS, ET NÉFASTE POUR L'IMAGE DU LOUP ET SA PROTECTION.

ELLE PROPOSE DES SOLUTIONS FERMES DE PRESSION ENVERS L'ANIMAL SAUVAGE, NOTAMMENT PAR LE CIBLAGE LÉTAL DES INDIVIDUS "À PROBLÈMES".

ELLE PORTE UN REGARD À LA FOIS LUCIDE SUR LES DIFFICULTÉS DES ÉLEVEURS ET BERGERS, ET STRATÉGIQUE POUR LA CONSERVATION À LONG TERME DU LOUP. C'EST À N'EN PAS DOUTER UNE APPROCHE INTELLIGENTE ET RARE QUI VISE LE LONG TERME POUR *CANIS LUPUS*.

EN OPTANT POUR CES ORIENTATIONS, ELLE VISE DONC À FAVORISER LE DEVENIR DE *CANIS LUPUS*, TOUT EN RÉPONDANT SUR DE NOMBREUX POINTS AUX ATTENTES DES ÉLEVEURS ET BERGERS.

ET C'EST CELA *IN FINE* QUI DOIT GUIDER.

Un rapport de réciprocité nécessaire entre hommes et loups...

G- LES TIRS DE PRÉLÈVEMENTS SUR L'ANIMAL SAUVAGE, CONDUISENT À UN RAPPORT DE RÉCIPROCITÉ, PLUS VERTUEUX, ENTRE HOMMES ET LOUPS

Dans le conflit entre les hommes et le loup, notamment en France, l'animal apparaît le "préféré". C'est-à-dire que tout un arsenal juridique européen lui permet d'être livré à lui-même, le protège quoi qu'il arrive et lui assure une grande impunité face à la prédation sur le bétail. Le monde de l'élevage de plein-air doit *in fine* se plier à ces libéralités extrêmes, et ne lui est consenti des tirs létaux qu'au compte-goutte.

Peu de monde dans la cité semble se rendre compte de l'absurdité d'un tel déséquilibre où l'homme est autant dévalorisé que l'animal est valorisé. Cela peut apparaître comme le résultat d'une confusion des esprits qui imprègne nos sociétés en perpétuel changement de repères. Changement qui peut inquiéter légitimement mais qui n'oblige pas à un retournement de valeurs.

Dans un rapport de plus juste considération mutuelle avec l'homme, le loup devrait rendre des comptes sur ses "exactions" pour que s'établissent à nouveau des rapports réciproques plus respectueux. C'est un pré-requis indispensable.

Cette idée est singulièrement défendue par Nicolas Lescureux, scientifique ethno-écologue défenseur du loup, dans sa thèse de doctorat titrée " *Maintenir la réciprocité pour mieux coexister ? : ethnographie du récit kirghiz des relations dynamiques entre les hommes et les loups*". Dans ce travail⁵¹ l'auteur met l'accent sur la nécessité d'une réciprocité des relations entre l'homme et le loup si nous voulons considérer l'animal sauvage comme un "alter ego". Pour cela il y a obligation de "punir" le loup quand il transgresse les frontières des espaces de vie et de travail de l'homme, et quand il s'attaque au bétail. Si l'homme doit respecter le loup dans les espaces naturels, en contre partie cela implique que le loup respecte aussi l'homme et n'interfère pas négativement dans sa vie quotidienne.

Vu sous cet angle les tirs de prélèvements systématiques généralisés et consécutifs aux attaques pour les faire cesser seraient, selon le scientifique, incontournables.

L'auteur montre qu'avant la chute de l'URSS les loups étaient chassés pour ne pas s'approcher des habitations et des troupeaux domestiques, ce qu'ils avaient intégrés. Et que depuis la fin de l'Union Soviétique, la régulation n'a plus cours et les loups ont bien compris qu'ils n'étaient plus traqués. En conséquence de quoi ils se tournent maintenant de plus en plus vers les proies domestiques en toute impunité ou presque.

C'est en cela que le rapport de **réciprocité** est important pour des relations équitables : il est nécessaire que les tirs létaux soient réactivés pour que les loups respectent les humains et leur travail.

Le fait de chasser le loup conduirait donc à un rapport de « *réciprocité* » entre homme et loup qui serait plus vertueux sur le long terme que la non chasse, aussi bien en termes de gestion des interactions loup-troupeaux, que de respect et acceptation sociale du loup par les éleveurs. Il est écrit notamment :

" [...] La crise économique qui a suivi la chute de l'URSS, alliée à la confiscation des fusils, a eu pour conséquence un grand bouleversement dans les pratiques de chasse au Kirghizstan, particulièrement sur **les chasses de régulation des populations de loups**. Durant la période soviétique, il existait des chasseurs professionnels, employés par les kolkhozes ou les sovkhazes, et qui devaient respecter un plan de chasse annuel. [...] Par ailleurs, **ces chasseurs devaient tuer un certain nombre de loups**, d'une part pour leur fourrure et d'autre part **pour assurer la protection des troupeaux**, comme le confirme cet éleveur [...]"

" [...] La première chose qu'ils ont notée est que les loups sont de plus en plus nombreux et **de moins en moins farouches**, ce qu'ils expliquent par le fait qu'ils sont **de moins en moins chassés** (depuis la chute de l'URSS ndlr). Ensuite, ils ont remarqué que les loups étaient descendus des hautes vallées vers les basses vallées, **suivant ainsi les troupeaux**. La conjonction de ces différents changements amènerait ainsi les loups à s'approcher des habitations et des bergeries, ce qui, nous le verrons, amène **un profond bouleversement de la relation entre les deux espèces**. [...] " p.298.

" [...] **Comment les loups ne se multiplieraient-ils pas alors que plus personne ne les chasse ? Non seulement les loups sont de plus en plus nombreux mais ils sont également de moins en moins peureux depuis**. Ils ont maintenant **perdu l'habitude d'entendre les coups de fusil des bergers autour des campements et de voir des chasseurs armés les poursuivre dans la montagne** [...]" p. 299

⁵¹ Nicolas Lescureux, thèse de doctorat en Sciences de la nature et de l'homme, Évolution et écologie, "Maintenir la réciprocité pour mieux coexister ? : ethnographie du récit kirghiz des relations dynamiques entre les hommes et les loups", 2007. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00368933/file/theselescureuxnicolas.pdf>

" [...] Les loups, nous l'avons vu, s'habituent même aux pétards qu'ils distinguent du fusil. La relation entre les hommes et les loups apparaît donc bien marquée par la réciprocité. Le loup ne subit pas de manière passive les pratiques humaines mais s'adapte, innove et trouve des solutions aux problèmes nouveaux que l'homme lui pose. Par contre, malgré l'intelligence que leur prêtent les Kirghiz, **ils n'ont toujours pas trouvé de parade au fusil, qui permet de les maintenir à distance des troupeaux, mais également de les empêcher définitivement d'y revenir...**[...] " p.261.

" [...] De l'ennemi à l'envahisseur : une perte de la réciprocité des relations.[...] Le loup était donc **cet ennemi que l'on maintenait à distance**. non seulement le loup ne pénétrait pas dans les villages et il n'était pas conseillé de l'y amener, mais c'est l'homme qui pénétrait dans les montagnes et faisait paître son bétail sur les syrt, tirant des coups de fusil et partant en chasse contre les loups. L'homme avait donc conquis ces zones, non pas au dépend du loup, mais en lui imposant sa loi, **en lui refusant l'accès au bétail**, en le repoussant dans les zones inhabitées, avec les bouquetins et les mouflons [...]". p.306.

" [...] Ainsi, les loups n'apparaissent plus comme les alliés des Kirghiz dans la gestion de leur monde. L'équilibre qu'ils maintenaient dans ce monde grâce à leurs vertus sanitaires **était conditionné par la régulation que les Kirghiz opéraient sur leur reproduction**. Cette régulation n'est aujourd'hui plus possible et l'équilibre est rompu. Il n'est plus perçu **comme un ennemi mais comme un envahisseur**. Ce n'est plus le même loup, celui que l'on apercevait de loin et que l'on regardait aux jumelles, car c'est maintenant lui qui regarde les hommes, les surveille en attendant le moment propice pour s'attaquer au bétail. Finalement, le loup perd peu à peu son statut d'alter ego, non pas parce qu'il n'est plus cet être intentionnel capable de réciprocité, mais parce que c'est l'homme qui n'a plus les moyens d'assurer cette réciprocité (ndlr: la chasse régulatrice qui était organisée par l'État a disparu). C'est donc l'homme qui perd son identité d'alter ego vis-à-vis du loup. **Il subit ses actions sans pouvoir y répondre** [...] " p.307.

" [...] **Le loup agit sans crainte, à découvert, car pour lui l'homme n'est plus autant qu'avant un être capable de réciprocité**. Comme disent les Kirghiz, la route est ouverte pour lui [...] " p.321.

" [...] Ainsi, la question peut paraître provocatrice, mais **la protection stricte du loup, en empêchant toute réciprocité, n'engendre-t-elle pas de fait des perceptions négatives vis-à-vis de cet animal ?** [...] " p. 327

"[...]L'interdiction de la chasse, en empêchant toute réciprocité des relations, ne permet pas la mise en place d'une relation équilibrée. En ne pouvant contrôler le loup, les populations locales se voient dépossédées de la possibilité d'interagir et donc d'avoir un impact sur les comportements des loups. La relation n'est alors pas négociée entre la population locale et le loup, **elle est imposée par une autorité extérieure à la relation. La perception du loup comme un animal imposé par des politiques citadines et centralisées**, loin d'être uniquement symbolique, correspond aussi au fait que les modalités relationnelles n'émergent pas des interactions, mais sont conditionnées par des éléments extérieurs à celles-ci [...] " p.327.

Une étude clairvoyante sur cette question polémique dont l'État Français et l'Union Européenne devraient s'inspirer. Il devrait en être de même pour les associations de défense de l'animal sauvage dont beaucoup ne paraissent pas être, aujourd'hui, à ce niveau de connaissance et de recul.

EN SOMME NE PAS PERMETTRE AUX ÉLEVEURS DE TIRER SUR LES LOUPS À HAUTEUR DES BESOINS, POUR RÉ-INCULQUER À L'ANIMAL LA PEUR DE L'HOMME ET POUR FAIRE BAISSER LA PRÉDATION DOMESTIQUE, N'EST PAS SELON L'AUTEUR UNE SITUATION ACCEPTABLE.

CE N'EST PAS, EN DÉFINITIVE, UN RAPPORT RESPECTUEUX DE RÉCIPROCITÉ, "D'ÉGAL À ÉGAL", CAR L'HOMME EST DE FAIT SOUMIS AUX ERREMENTS DE L'ANIMAL QUI IMPOSE SA LOI PRÉDATRICE SUR LE BÉTAIL.

CETTE SITUATION NE PEUT QUE FAIRE NAÎTRE DES COMPORTEMENTS DE REJET.

COMMENT NE PAS EN TIRER LES CONCLUSIONS QUI S'IMPOSENT ?

CETTE ÉTUDE MET AUSSI EN DIFFICULTÉ DES ASSERTIONS HABITUELLES DE DÉFENSEURS DU LOUP

L'auteur montre indirectement aussi dans cette étude que certaines assertions habituelles de défenseurs du loup en France sont fausses et relèvent davantage du militantisme que de la science :

-CONCERNANT LA RÉGULATION ET SON EFFICACITÉ

Les extraits ci-avant de la thèse de doctorat montrent bien le rôle incontournable de la régulation par les tirs létaux pour se parer de la prédation sur le bétail. C'est ce que nous avons tenté de démontrer tout au long de notre document et ce scientifique apporte directement un soutien supplémentaire à notre plaidoirie, ce qui en prouve la pertinence.

Refuser ou s'opposer à cette option, relève davantage du parti-pris de principe que de l'expertise.

-CONCERNANT LA DANGÉROSITÉ DE L'ANIMAL

La légende d'un loup qui "*n'attaque pas l'homme*" est mise à mal :

" [...] Ces changements de comportement des loups commencent à inquiéter car les Kirghiz savent qu'à l'époque où il n'y avait pas encore de fusils, les loups n'hésitaient pas à attaquer les humains [...]. Aussi ils craignent que les loups ne recommencent à attaquer les hommes, d'autant qu'il semble que des cas soient survenus récemment [...] Il n'y a pas longtemps, il y a un cas où le loup a attaqué l'homme, dès qu'il a ouvert la porte, il l'a pris par la gorge. [...]" p.305.

Il est aisé de vérifier par la littérature scientifique existante dans ce domaine, qu'hier et aujourd'hui "*le loup attaque aussi l'homme*" même si ce n'est pas fréquent. Que les associations de défense de l'animal peinent à le reconnaître ne plaide pas pour leur grande crédibilité, ni pour leur grande connaissance de l'animal.

En définitive....

Synthèse et conclusion de la deuxième partie...

NOUS POUVONS À NOUVEAU DIRE QU'IL N'Y A PAS D'ÉTUDES SOLIDES QUI PLAIDENT POUR UN LIEN ENTRE TIRS LÉTAUX ET ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION DOMESTIQUE, SINON ELLES SERAIENT MISES EN AVANT.

SELON LE MNHN, L'ONCFS ET L'ASSOCIATION *FERUS*, L'ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL TROUVE ESSENTIELLEMENT SON EXPLICATION PAR L'ACCROISSEMENT NUMÉRIQUE ET GÉOGRAPHIQUE NATUREL DES EFFECTIFS DE LOUPS.

IL EST CLAIEMENT INDIQUÉ QUE LES TIRS LÉTAUX À UN NIVEAU OU À UN AUTRE, À UNE ÉCHELLE OU UNE AUTRE, CONDUISENT À LA BAISSÉ DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL.

ET QUE PRIVILÉGIER L'ÉLIMINATION DES ANIMAUX PROBLÉMATIQUES EST UNE PISTE ÉVOQUÉE PAR DES SCIENTIFIQUES COMME INTÉRESSANTE, AVEC DES SUGGESTIONS DE MISE EN ŒUVRE.

L'ÉVALUATION NUMÉRIQUE D'UN HYPOTHÉTIQUE ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION PAR LES TIRS DE PRÉLÈVEMENTS MONTRE QU'ELLE SERAIT MARGINALE, DE L'ORDRE DE 1% DE LA PRÉDATION TOTALE DE L'ANNÉE 2018.

L'ÉTUDE DE MYLÈNE LE CAM MONTRE CLAIEMENT QUE LES TIRS SUR LES LOUPS OPÉRÉS DANS LA SUD-EST DE LA FRANCE, NON SEULEMENT N'ONT PAS PRODUIT UN ACCROISSEMENT DE LA PRÉDATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES, MAIS CLAIEMENT UNE BAISSÉ.

EN CONSÉQUENCE CETTE ÉTUDE CONTREDIT TOUTES LES DÉCLARATIONS SUGGÉRANT UNE HAUSSE DE LA PRÉDATION PAR LES TIRS.

IL SEMBLE DONC INCONTOURNABLE DE METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR ÉLIMINER LES MEUTES À PROBLÈMES DANS LEUR TOTALITÉ, GAGE D'UNE SOLUTION EFFICACE POUR RÉDUIRE LA PRÉDATION EN NEUTRALISANT L'ENSEMBLE DES ÉVENTUELLES CONSÉQUENCES COLLATÉRALES (ÉCLATEMENT DES MEUTES, REPRODUCTION MULTIPLE).

EN SOMME NE PAS PERMETTRE AUX ÉLEVEURS DE TIRS LÉTAUX SYSTÉMATIQUES SUR LES LOUPS À CHAQUE PRÉDATION, POUR LUI RÉ-INCULQUER LA PEUR DE L'HOMME ET POUR FAIRE BAISSER LA PRESSIION SUR LE BÉTAIL, N'EST PAS UNE SITUATION ACCEPTABLE SELON NICOLAS LESCUREUX.

N'EST PAS ÉTABLI DE CETTE FAÇON, UN RAPPORT RESPECTUEUX DE RÉCIPROCITÉ, "D'ÉGAL À ÉGAL", CAR L'HOMME EST DE FAIT SOUMIS AUX CHOIX DE L'ANIMAL QUI IMPOSE EN TOUTE IMPUNITÉ SA LOI PRÉDATRICE SUR LE BÉTAIL.

CETTE SITUATION NE PEUT QUE FAIRE NAÎTRE CHEZ L'ÉLEVEUR DES ATTITUDES DE BANNISSEMENT ENVERS LE LOUP, NÉFASTES À LONG TERME POUR LA CONSERVATION DE L'ANIMAL.

Synthèse et conclusion du document...

DIRE QUE LA RÉGULATION DU LOUP PAR LES TIRS LÉTAUX EST CONTRE-PRODUCTIVE CAR ELLE ACCROIT LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL EN RAISON DE L'ÉCLATEMENT DES MEUTES EST POUR LE MOINS CONTESTABLE. BEAUCOUP D'ÉTUDES ATTESTENT DU CONTRAIRE ET LA RÉALITÉ EST LÀ POUR LE CONFIRMER.

CERTAINS DÉFENSEURS DU LOUP SE SONT EMPARÉS AVEC GOURMANDISE DE CETTE THÉORIE QUI LES CONFORTE DANS LEUR SENTIMENT, SANS IMAGINER QUE CELA POURRAIT À LA LONGUE DESSERVIR LEUR CAUSE.

IL EST PROBABLE QUE CERTAINS TIRS SUR DES LOUPS REPRODUCTEURS DÉSORGANISENT LA STRUCTURE SOCIALE DE LA MEUTE, MAIS AVEC DES OCCURRENCES ET DES CONSÉQUENCES NULLES OU FAIBLES SUR LE BÉTAIL.

DE PLUS DES ÉTUDES MONTRENT QUE DES MÉCANISMES NATURELS SE METTENT EN PLACE POUR REMPLACER LES INDIVIDUS MANQUANT SANS QUE CELA CONDUISENT CLAIREMENT À UNE PRÉDATION ACCRUE SUR LE BÉTAIL, PRÉDATION QUI EST AINSI UN PHÉNOMÈNE PLUS SUPPOSÉ QUE CONSTATÉ.

"L'EXPERTISE COLLECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA POPULATION DE LOUPS EN FRANCE" EXPOSE CLAIREMENT QUE 90% DE L'AUGMENTATION DE LA PRÉDATION SUR LE BÉTAIL EST CAUSÉE PAR LA "COLONISATION SPATIALE" NATURELLE, ET QUE CETTE PROGRESSION GÉOGRAPHIQUE EST LE "FACTEUR PRINCIPAL EXPLIQUANT L'AUGMENTATION DU TOTAL D'ATTAQUES AU NIVEAU NATIONAL".

CE QUI CONDUIT À ÉVALUER UNE ÉVENTUELLE PRÉDATION EN RÉACTION AUX TIRS, À UN ORDRE DE GRANDEUR DE 1% DE LA PRÉDATION TOTALE EN 2018. CE QUI EST LARGEMENT MARGINAL.

L'ÉTUDE PRÉCISE AUSSI QUE LA LIMITATION DU TAUX DE CROISSANCE NUMÉRIQUE DE LA POPULATION GLOBALE (PAR LES TIRS) CONTRIBUE À RALENTIR SA PROGRESSION GÉOGRAPHIQUE, FACTEUR PRINCIPAL EXPLIQUANT L'AUGMENTATION DU TOTAL D'ATTAQUES AU NIVEAU NATIONAL.

POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRÉDATION DOMESTIQUE L'INTERVENTION SUR LES MEUTES ENTIÈRES INCRIMINÉES APPARAÎT COMME LOGIQUE ET LA PLUS EFFICACE DES STRATÉGIES, COMME LE CONFIRME L'ÉTUDE DE BRADLEY ET AL.

EN CONSÉQUENCE LA QUESTION DE L'ÉCLATEMENT HYPOTHÉTIQUE ET PRÉJUDICIALE DE CES MEUTES N'A PLUS COURS, D'AUTANT QUE L'ÉVALUATION NUMÉRIQUE DE SES EFFETS MONTRE QU'ILS SONT MARGINAUX.

ENFIN UN SCIENTIFIQUE PROTECTEUR DU LOUP MONTRE QUE LE RAPPORT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE L'HOMME ET LE LOUP EST NÉCESSAIRE POUR UNE RELATION RESPECTUEUSE "D'ÉGAL À ÉGAL".

IL MONTRE QUE SI L'HOMME DOIT RESPECTER LE LOUP DANS LES ESPACES NATURELS, EN CONTRE PARTIE CELA IMPLIQUE QUE LE LOUP RESPECTE AUSSI L'HOMME ET N'INTERFÈRE PAS NÉGATIVEMENT DANS SA VIE QUOTIDIENNE PAR LA PRÉDATION SUR SON BÉTAIL.

EN CELA LES TIRS LÉTAUX SONT UNE NÉCESSITÉ.

EN DÉFINITIVE BEAUCOUP DE CONTRE-VÉRITÉS CIRCULENT DANS LA SPHÈRE DE LA DÉFENSE DU LOUP.

COMMENT ALORS EST-IL POSSIBLE POUR LE CITOYEN DE SE FAIRE UN JUGEMENT ÉQUILIBRÉ ?

C'EST PROBABLEMENT UNE QUESTION CENTRALE QUI PÈSERA SUR LE DEVENIR DU CONFLIT POUR LA GESTION DU LOUP EN FRANCE.

En somme....

Il ne fait pas de doute qu'il est nécessaire d'écouter avec prudence et de vérifier ce que disent certaines associations de défense du loup. Elles ont tendance à se laisser guider par leur passion pour l'animal sauvage, et à confondre parfois science et conviction.

Le loup fait l'objet d'un enjeu écologique disproportionné et biaisé parce que son rôle environnemental en France est finalement peu puissant et est substituable partiellement.

De plus l'animal a indirectement des effets négatifs sur la biodiversité en raison de la perturbation qu'il crée envers l'entretien des prairies par l'élevage de plein-air, perturbation due à la prédation sur le bétail.

Il fait aussi l'objet d'un tel attachement émotionnel que des raccourcis sont utilisés par certains de ses défenseurs, non seulement pour tenter de convaincre qu'on détient la vérité, mais aussi pour entraîner le citoyen de bonne foi vers des pistes hasardeuses.

Ce n'est pas comme cela que les conflits se régleront. Ils s'accroîtront probablement si nous continuons à feindre de ne pas voir que la régulation des effectifs de loups est raisonnablement la seule voie aujourd'hui pour faire baisser notablement et durablement la prédation.

Il ne fait pas de doute qu'en écartant actuellement cette piste, les défenseurs inconditionnels du loup acceptent que le monde de l'élevage de plein-air soit pénalisé et fragilisé durablement. C'est assurément une position atypique dans une société évoluée qui nous fait soupçonner que la disparition du pastoralisme et indirectement l'élevage de plein-air, ne serait pas jugée problématique par tous.

Cette politique de conservation sera probablement intenable à long terme avec les objectifs d'atteindre plusieurs milliers de loups en France, objectifs que se sont fixés les naturalistes.

Il ne fait pas de doute non plus, que certains volets de la stratégie adoptée actuellement envers la protection de l'animal sauvage, se basent sur des à priori philosophiques qui apparaissent nettement anti-humanistes et qui vont briser les équilibres actuels de l'élevage de plein-air, qu'ils soient écologiques, culturels, traditionnels et sociaux, pour imposer une vision abstraite et rêvée des espaces naturels, espaces requalifiés opportunément de "sauvages".

Espaces naturels "ensauvagés" artificiellement donc, qui pourraient être utilisés in fine pour des objectifs de profits financiers⁵², ce qui est contraire à l'idée fondamentale que la nature est gratuite, et également au service de tous.

Les artisans de cette politique destructrice devront-ils un jour ou l'autre, d'une manière ou d'une autre, justifier de cela à la postérité ?

L'avenir nous le dira.

⁵² C. Corbier Causeur, mensuel n°70, La France Jurassique parc, été 2019

Annexe sur l'estimation numérique approximative des meutes de loups en France

La piste est issue des derniers chiffres de l'ONCFS concernant le nombre de ZPP (zone de présence permanente), de meutes et d'individus hors meute.

1- Ceux publiés sur le Flash Info de l'ONCFS du 29 novembre 2018 et comparés avec ceux du Flash Info du 27 juin 2018 de ce même ONCFS. En effet dans la publication du 27 juin 2018, l'ONCFS estime un effectif moyen de 430 loups à partir de l'identification de 74 Zones de Présence Permanente (ZPP), dont 57 sont constituées en meutes (3 individus et plus), 15 ZPP qui ne sont pas constituées en meutes (1 ou deux animaux). Aucun indice pour deux ZPP.

On en déduit qu'approximativement 57 meutes + 15 ZPP de 1 ou 2 individus = 430 loups

Ratio maximum 1: $57m + 15 = 430$ loups >> $57m = 430 - 15 = 415$ loups >> une meute = $415/57 = 7.28$ loups environ soit **7.28 loups/meute**.

Ratio minimum 2: $57m + 30 = 430$ loups >> $57m = 430 - 30 = 400$ loups >> une meute = $400/57 = 7.02$ loups environ soit **7.02 loups/meute**.

Donc en juin 2018 une meute de loups avait approximativement un **ratio** oscillant de 7.02 à 7.28 loups. **Donc 7.02 à 7.28 loups/meute.**

2- Ceux publiés par le Flash Info de l'ONCFS du 19 juin 2019 où il est fait état de 530 loups à la sortie de l'hiver 2018-2019 et de 92 ZPP dont 70 constituées en meutes de trois individus ou plus, de 20 ZPP qui ne sont pas constituées en meutes (1 ou deux individus) et 2 ZPP sans indices.

On en déduit qu'approximativement 70 meutes + 20 ZPP de 1 ou 2 individus = 530 loups

Ratio maximum 1: $70m + 20 = 530$ loups >> $70m = 530 - 20 = 510$ loups >> une meute = $510/70 = 7.29$ loups environ soit **7.28 loups/meute**.

Ratio minimum 2: $70m + 40 = 530$ loups >> $70m = 530 - 40 = 490$ loups >> une meute = $490/70 = 7$ loups environ soit **7 loups/meute**.

Donc en juin 2019 une meute de loups avait approximativement un **ratio** oscillant de 7 à 7.29 loups.

Donc 7 à 7.29 loups/meute > 5.

NOUS POUVONS EN DÉDUIRE, SANS IGNORER LES DISPARITÉS À L'INTÉRIEUR DE CES RATIOS, QUE L'EFFECTIF APPROXIMATIF ET MOYEN DES MEUTES DE LOUPS EN FRANCE EST PROCHE DE 7 INDIVIDUS.

L'ÉVALUATION APPROXIMATIVE DE LA TAILLE DES MEUTES EN FRANCE EST-ELLE POSSIBLE ?

Une étude des polynômes pouvant illustrer la répartition numérique des meutes avec leurs effectifs respectifs, montrerait que celles de 6 individus et plus seraient beaucoup plus nombreuses que celles d'effectifs inférieurs, si nous examinons par exemple 10 types de configurations de différentes meutes (et toutes les possibilités à l'intérieur de ces configurations) et si nous respectons les données de l'ONCFS à savoir pour 2018 : **70 meutes pour 500 loups environ.**

EXEMPLE 1: si nous supposons qu'il y a des meutes de **4** individus, des meutes de **6** individus et des meutes de **8** individus simultanément, pour satisfaire aux données de l'ONCFS (500 loups, 70 meutes) cela conduit à la résolution de l'équation $4a+6b+8c=500$ avec $a+b+c=70$ et a, b, c entiers non nuls et positifs :

La résolution du système montre que **c** varie de **41 à 54** pendant que **b** varie parallèlement de **28 à 2** et **a** de **1 à 14**, et les calculs indiquent que **80% à 99% des meutes ont 6 individus ou plus (meutes 6b et 8c).**

EXEMPLE 2: si nous supposons qu'il y a des meutes de **4** individus, des meutes de **5** individus et des meutes de **6** individus, il n'y a **aucune** configuration possible pour satisfaire aux données de l'ONCFS (il n'y a pas de solutions pour l'équation $4a+5b+6c=500$, avec $a+b+c=70$). Donc ces meutes n'existeraient pas aux conditions émises.

EXEMPLE 3 : si nous supposons qu'il y a des meutes de **4** individus, des meutes de **5** individus et des meutes de **7** individus, pour satisfaire aux données de l'ONCFS (500 loups, 70 meutes) il n'y a **aucune** configuration possible

(il n'y a pas de solutions pour l'équation $4a+5b+7c=500$ avec $a+b+c=70$). Donc ces meutes n'existeraient pas aux conditions émises.

EXEMPLE 4 : si nous supposons qu'il y a des meutes de 4 individus, des meutes de 5 individus et des meutes de 8 individus, pour satisfaire aux données de l'ONCFS (500 loups, 70 meutes) cela conduit à la résolution de l'équation $4a+5b+8c=500$, et $a+b+c=70$ qui montre que **c** varie de 50 à 54 pendant que **b** varie parallèlement de 20 à 1 et **a** de 0 à 12, **et les calculs indiquent que 71% à 77% des meutes ont plus de 7 individus (meutes 8c)**.

EXEMPLE 5 : si nous supposons qu'il y a des meutes de 4 individus, des meutes de 6 individus et des meutes de 7 individus, pour satisfaire aux données de l'ONCFS (500 loups, 70 meutes) il n'y a **aucune** configuration possible (il n'y a pas de solutions pour l'équation $4a+6b+7c=500$ avec $a+b+c=70$). Donc ces meutes n'existeraient pas aux conditions émises.

EXEMPLE 6 : si nous supposons qu'il y a des meutes de 4 individus, des meutes de 7 individus et des meutes de 8 individus, pour satisfaire aux données de l'ONCFS (500 loups, 70 meutes) cela conduit à la résolution de l'équation $4a+7b+8c=500$ avec $a+b+c=70$, qui montre que **c** varie de 13 à 52, que **b** varie de 56 à 4 et **a** de 1 à 14, **et les calculs indiquent que 80% à 99% des meutes ont plus de 6 individus (meutes 7b et 8c)**.

EXEMPLE 7 : si nous supposons qu'il y a des meutes de 3, de 5 et de 7 individus, il n'y a **aucune** configuration possible (il n'y a pas de solutions pour l'équation $3a+5b+7c=500$ avec $a+b+c=70$). Donc ces meutes n'existeraient pas aux conditions émises.

EXEMPLE 8 : si nous supposons qu'il y a des meutes de 3, de 5 et de 8 individus, pour satisfaire aux données de l'ONCFS (500 loups, 70 meutes) cela conduit à la résolution de l'équation $3a+5b+8c=500$ avec $a+b+c=70$, qui montre que **c** varie de 52 à 56, que **b** varie de 15 à 5 et **a** de 3 à 9, **et les calculs indiquent que 74% à 80% des meutes ont plus de 7 individus (meutes 8c)**.

EXEMPLE 9 : Si nous faisons intervenir un nombre plus important de types de meutes existantes simultanément, comme des meutes de 3 individus, de 5, de 6 et de 8 individus, la résolution de l'équation $3a+5b+6c+8d=500$ avec $a+b+c+d=70$ montre que **d** varie de 42 à 57, que **c** varie de 1 à 26, **b** de 1 à 17 et **a** de 1 à 11, **et que 74% à 97% des meutes ont 6 individus ou plus (meutes 6c et 8d)**.

EXEMPLE 10 : avec des meutes de 4, 6, 7 et de 8 individus existantes simultanément, la résolution de l'équation $4a+6b+7c+8d=500$, avec $a+b+c+d=70$ montre que **d** varie de 14 à 53, que **c** varie de 2 à 54, **b** de 1 à 26, et **a** de 1 à 14, **et les calculs indiquent que 80% à 98% des meutes ont 6 individus ou plus (meutes 6b, 7c, 8d)**

UNE MOYENNE TOTALE DE 85% POUR LES MEUTES DE 6 INDIVIDUS ET PLUS

NOUS EN DÉDUISONS QUE POUR COÏNCIDER AVEC LES DONNÉES DE L'ONCFS, IL EST GLOBALEMENT NÉCESSAIRE QUE S'IL Y A DES PETITES MEUTES (3 À 5 INDIVIDUS), IL FAUDRA ALORS UN NOMBRE IMPORTANT DE GRANDES MEUTES (6 INDIVIDUS OU PLUS). IL EST DONC OBLIGATOIRE QU'EN MOYENNE 85% DES MEUTES AIENT AU MOINS 6 INDIVIDUS POUR SATISFAIRE AUX DONNÉES DE L'ONCFS (500 INDIVIDUS, 70 MEUTES).

CE QUI CONDUIRAIT À DIRE QUE L'IMMENSE MAJORITÉ DES MEUTES EN FRANCE (85% EN MOYENNE PROBABLEMENT), DE PAR LEUR EFFECTIF "ÉLEVÉ" DE 6 INDIVIDUS ET PLUS, REPRÉSENTENT UN RISQUE FAIBLE D'ÉCLATEMENT PAR LES TIRS.

NB: si 15% (100%-85%) de l'augmentation des attaques étaient dues aux tirs (ce qui est probablement très surévalué au vu de la documentation mentionnée dans ce recueil) cela conduirait à $455 \times 0.15 = 68$ attaques $\times 3.41 = 232$ pertes dues aux tirs, soit 1.8% des pertes totales (cf. page 32).
Avec une augmentation de la prédation de 659 bêtes entre 2017 et 2018, 15% représente $659 \times 0.15 = 99$ pertes dues très hypothétiquement le cas échéant aux tirs, soit $99/12515 = 0.8\%$, soit 0.8% des pertes totales.
Nous restons quels que soient les cas, dans l'accessoire.